

Alternatives Economiques

Mars 2016 | N° 355 | 4,50 €

Brexit

Et si le Royaume-Uni
quittait l'Union

Concurrence

L'acier européen
en danger

CET HOMME PEUT-IL SAUVER L'EUROPE ?



Mario Draghi
président de la Banque
centrale européenne

MUSIQUE

La gratuité ne paie pas



CHÔMAGE

Bataille sur
les allocations



ISSN 0247-3739

M 02125 - 365 - F: 4,50 € - RD



France métropolitaine

Belgique/Luxembourg 5,20 € ■ Allemagne/Espagne/Italie/Grèce/Portugal (cont) 5,70 € ■ Suisse 8,30 CHF ■ DOM/A 5,50 € ■ Maroc 57 MAD ■ Zone CFA 4 300 CFA ■ Canada 8,50 CAD

UN ÉVÉNEMENT

Solidarité
SIDA

DES JEUNES CONTRE LE SIDA

SOLIDAYS

OF LOVE

24 > 26 JUIN 2016 × PARIS-LONGCHAMP

Louise Attaque & Flume

Cypress Hill & M83 & Naâman

Synapson & Jain & Ibrahim Maalouf

et beaucoup d'autres

INFO/RÉSA > SOLIDAYS.COM

CGEA, Anthony Barakat / PHOTO © Gaël Hummel / VECTO, Green.com / Espace offert par Club des Escales

8/2014



- 07 **Question-réponse**
« Pourquoi ne pas effacer la dette des Etats ? »

10 L'événement

EUROPE

- 10 Une politique monétaire inefficace
- 13 Mario Draghi peut-il sauver l'Europe ?
- 15 Pourquoi les banques ont été attaquées
- 17 La politique monétaire fait-elle des bulles ?

- 20 **Data**
Déficit commercial : une embellie en trompe l'œil
- 22 **Y'a de l'éco**
La revanche des riches
- 24 **Idées & débats**
Une primaire pour quoi faire ?
- 26 **Agir**
Le roi de la moquette pionnier du recyclage
- 30 **Zoom**
Campanie : la terre des feux
- 32 **Le tour de la question**
Et si le Royaume-Uni quittait l'Union...

34 France

- 34 La nouvelle bataille de l'assurance chômage
- 37 40 % de femmes dans les CA ? Encore un effort !
- 38 Gagnants et perdants de la prime d'activité
- 40 En bref

42 International

- 42 Les réfugiés bousculent le modèle nordique
- 45 Europe : comment lutter contre le travail au noir ?
- 46 Corée du Nord : un capitalisme qui ne dit pas son nom
- 48 En bref

50 Dossier

LA MUSIQUE PEUT-ELLE ÊTRE GRATUITE ?

- 52 Qui paie la note ?
- 54 Une industrie toujours en mode *majors*
- 57 Concerts : le temps des géants
- 59 L'ère de l'autoproduction

62 Environnement

- 62 La facture de Fukushima s'alourdit
- 65 Le climat, affaire de justice
- 66 Pourquoi il faut produire plus sobrement
- 68 En bref

70 Entreprise

- 70 L'acier européen en danger
- 73 L'égalité n'a pas à être « performante »
- 74 Swatch : petite montre, grand groupe
- 76 En bref

78 Comprendre

- 78 Les marchés, une construction sociale
- 82 La révolution numérique ne profite pas à tous
- 83 Agriculture : les « phyto-victimes » entre deux mondes
- 84 50 % de nucléaire : adieu ?
- 85 Avoir (ou pas) la gueule de l'emploi

- 86 **Livres**
LE LIVRE DU MOIS / Se débarrasser des mythes économiques
DE L'ÉTRANGER / Le New Deal : une période d'exception
EN VITRINE / Les cartels font bouillir le lait
ÉCRANS / La faim du travail
- 94 **Histoire**
Comment la justice arbitrale mondiale s'est imposée
- 96 **Agenda**
- 98 **Le bloc-notes** de Philippe Frémeaux



Vous pouvez nous suivre également sur
www.alternatives-economiques.fr



Twitter : @AlterEcoMag



Facebook :
<https://www.facebook.com/AlternativesEconomiques>

En vente actuellement



Vingt fiches et six synthèses sur les politiques publiques, l'Europe, la société, la mondialisation et l'environnement.

Avec les analyses des chercheurs de l'OFCE.

Un outil indispensable pour comprendre les questions qui sont au cœur de l'actualité économique et sociale.

7,50 €
chez votre marchand de journaux

Alternatives Economiques

L'autre regard sur l'actualité économique et sociale

Sommaire détaillé et commande sur
www.alternatives-economiques.fr/hors-serie

(10% de réduction à partir de 4 exemplaires commandés)

Fondateur : Denis Clerc

Directrice des publications, présidente-directrice générale :
Carmille Dorival

RÉDACTION : 28 rue du Sentier 75002 Paris, tél. 01 44 88 28 90
Courriel : redaction@alternatives-economiques.fr

Pour joindre directement votre correspondant, composez
le 01 44 88 suivi des quatre chiffres entre parenthèses.

Rédacteur en chef : Guillaume Duval (28 92)

Coordinateur de la rédaction : Laurent Jeanneau (95 38)

Editorialistes : Christian Chavagneux (27 38), Philippe Frémeaux

Rédacteur en chef international : Yann Mans (95 94),

Rédacteurs en chef adjoints : Claire Alet (23 86), Marc Chevallier (27 39),
Sandrine Foulon (95 91), Sandra Moatti (95 36), Antoine de Ravignan (95 92)

Secrétaire général de la rédaction : Daniel Salles (28 98)

Macroéconomie : Christian Chavagneux (27 38), Sandra Moatti (95 36)

Entreprise : Marc Chevallier (27 39), Romain Renier (98 78)

Société : Claire Alet (23 86), David Belliard (95 39),

Vincent Grimault (58 82), Xavier Molinat (98 76), Céline Mouzon (98 74),
Nairi Nahapétian (23 85)

Travail, social : Sandrine Foulon (95 91), Laurent Jeanneau (95 38),
Carmille Dorival (28 90)

International : Antoine de Ravignan (95 92)

Agrir : Céline Mouzon (98 74)

Agenda : Romain Renier (98 78)

Histoire : Gérard Vindt

Livres : Christian Chavagneux (27 38)

Ecrans : Igor Martinache

Ont également participé à ce numéro : Jacques Adda,
Geneviève De Lacour, Aurone Lалуco, Marie Linton, Antony Marsal,
François Morsau, Marc Mousil, Frédéric Ojardias, Maurice Ronal,
Réjane Sémec, Cédric Vallet, Isabell Zipfel

Secrétariat de rédaction, iconographie : Martine Dortée (27 37),
Nathalie Zemmour-Khorsi (28 96)

Relations extérieures, association des lecteurs :

Véronique Orlandi (95 90), Marie-Fernande Moussaou (28 90)

Développement Web : Romain Dortier

Maquettes Web : Christophe Durand (28 91)

Infographies numériques : Marline Tanguy (98 77),
Matthieu Pierre-Louis (95 93)

Directeur du développement : David Belliard (95 39)

Directrice commerciale : Hélène Reithier (27 33)

Chargée de promotion diffusion : Alissata Seck (28 97)

Responsable Web marketing : Laura Barnert (95 35),
Assistants marketing : Hélène Creix (28 94), Marianne Thibaut (58 81)

Directeur du développement : David Belliard (95 39)

Directrice commerciale : Hélène Reithier (27 33)

Chargée de promotion diffusion : Alissata Seck (28 97)

Responsable Web marketing : Laura Barnert (95 35),
Assistants marketing : Hélène Creix (28 94), Marianne Thibaut (58 81)

PUBLICITÉ : L'autre régie

28, rue du Sentier 75002 Paris, www.lautre-regie.fr

Directeur de régie : Jérémie Martinet (27 34)

Directeurs de clientèle : Florian Makiza (98 74), Arnaud Juliano (58 85),
Anne Pichonnet

RELATIONS CLIENTS, FABRICATION

12, rue du Cap-Vert 21800 Quetigny

Tél. 03 80 48 10 25 - Fax 03 80 48 10 34

Relations clients : Delphine Dorey (chef de service),
Stéphanie Claudel (adjointe), Colette Aubertin, Lucia Borwin, Marilyn
Fleutot, Philippe Glommeau, Isabelle Ménétrier, Claude Pettinaroli,
Yolande Puchaux, Laura Trillo, Sonia Varichon

Courriel : abonnements@alternatives-economiques.fr

Directeur administratif et financier : François Colas

Comptabilité : Zineb Hemaïria, Odile Villard

Maquette, infographie : Marie-July Berthelier, Odile Chesnot

Conception graphique : Marie-July Berthelier

Couverture : conception : Afternoon, photos : Yuravector, Christos
Georgiadi, Sergijn (casque), Gpointstudio (salle d'attente), toutes chez
Shutterstock; billets : acio/stock

Imprimerie : Maury (45300 Marchecourt)

Inspection des ventes (dépositaires et diffuseurs) :

Destination média, tél. : 01 56 82 12 06

Diffusion : En kiosque : Prestalis

En librairie : Volumen, 25 bd Romain Rolland,
75014 Paris ; tél. 01 41 48 80 79

Mensuel édité par Scop-SA Alternatives Economiques

RC 84 B 221 Dijon, Siret 330 394 479 00043

Le capital est partagé principalement entre les salariés de la Scop-SA,
l'Association des lecteurs d'Alternatives Economiques et la Société civile
des lecteurs d'Alternatives Economiques.

Ce numéro a été tiré à 125 000 exemplaires

CPPAP : 0319 I 84446 ; ISSN : 0247-3739

ISBN : 2-35240-153-7 (c) le bon

Dépôt légal : à parution

Imprimé en France/Printed in France

sur papier composé de fibres certifiées PEFC

© Alternatives Economiques. Toute reproduction, même partielle, des textes, infogra-
phies et documents parus dans le présent numéro est soumise à l'autorisation préalable
de l'éditeur, quel que soit le support de la reproduction. Toute copie destinée à un usage
collectif doit avoir l'accord du Centre français du droit de copie (CFC) : 20 rue des
Grands-Augustins, 75006 Paris, tél. : 01 44 07 47 70, fax : 01 46 34 67 19.

Ce numéro contient un encart broché abonnement pour tous les exemplaires kiosque et
un encart posé La Croix pour 64 000 abonnés France métropolitaine.

Relations abonnés : 03 80 48 10 25

(8h-12h30 et 13h30-18h) - Fax : 03 80 48 10 34

12 rue du Cap-Vert, 21800 Quetigny

abonnements@alternatives-economiques.fr

Le Brexit et nous

Les Britanniques voteront le 23 juin pour rester ou non dans l'Union. « Bon débarras, qu'ils s'en aillent », entend-on souvent en France. Non. Malgré tous les blocages britanniques depuis quarante ans, ce serait un coup sévère porté au projet européen. Parce que ce départ aurait toutes chances d'en déclencher d'autres. Mais aussi parce qu'il n'y aura pas de politique extérieure et de défense commune sans le Royaume-Uni. Sans compter qu'en cas de Brexit, la City n'en resterait pas moins « LA » place financière de l'Europe. Or, la régulation de ses acteurs serait dès lors hors de notre portée.

Mais peut-on en vouloir aux Britanniques, mais aussi aux Polonais, aux Hongrois, aux Néerlandais, ainsi qu'à de nombreux Français, de se demander si l'aventure vaut toujours le coup ? Malheureusement non, avec une Europe incapable de gérer l'arrivée de 2 millions de réfugiés dans un continent de 500 millions d'habitants, de relancer son économie après la crise, de se doter d'une politique industrielle, de maîtriser le dumping social et fiscal en son propre sein comme de se protéger contre celui d'autres puissances extérieures... Pour rendre de nouveau l'intégration désirable, il faut évidemment réussir à transformer le jeu européen. Impossible ? Peut-être, mais cela fait dix ans maintenant qu'on a renoncé à même essayer. Notamment du côté français : un des principaux reproches qu'on peut adresser à François Hollande, c'est bien son absence de politique et de projet européens.

Ceci dit, ce silence reflète aussi l'état d'esprit d'un pays qui hésite entre deux idées fausses. D'une part, l'illusion que, débarrassée de l'Union, la France pourrait continuer à peser : nombre d'entre nous n'ont visiblement toujours pas intégré que les 65 millions de Français pèsent moins de 1% de la population mondiale. Et d'autre part, l'erreur de considérer que, devenue l'« homme malade de l'Europe », la France n'aurait plus qu'à se taire pour adopter les recettes libérales qui font des miracles ailleurs. Pays fondateur et deuxième le plus peuplé d'Europe, nous tenons pourtant toujours, pour une part non négligeable, l'avenir de l'Union entre nos mains. A condition que les Français veuillent bien s'en préoccuper. Espérons que la présidentielle permettra de remettre le sujet au cœur du débat public. ■

Pour rendre l'Union
désirable, il faut
réussir à transformer
le jeu européen



par GUILLAUME DUVAL

Capital 1, travail 0

“ Dans votre mensuel précédent, un passage de l'article « Dix bonnes résolutions pour François Hollande » a attiré mon attention. Son auteur, selon une formule lapidaire, affirme : « *Il faut penser l'entreprise comme un projet collectif de création de richesses, pas comme une opposition entre le capital et le travail.* » Si je ne peux qu'être d'accord sur la première partie de cette phrase, la seconde relève selon moi soit d'un vœu pieux, soit d'une inscription dans une stratégie libérale du consentement des inégalités, où les conflits d'intérêts seraient par enchantement gommés. Or, tous les chiffres en attestent, jamais la distribution des richesses n'a été si inégalitaire. Que ce soit sous la forme du 1 % contre les 99 % qui fait *flores* aux Etats-Unis, ou l'accablant constat établi par Oxfam : 85 personnes détiennent autant que 3,5 milliards d'autres. Autre marqueur : en 2014, les dispositifs de partage des profits pour les salariés (intéressement, participation...) ont été cinq fois moins élevés que les dividendes versés aux actionnaires. Dans l'entreprise, c'est bien le partage de la valeur ajoutée qui alimente un combat de classe (gros mots...) cependant de plus en plus prégnant et vital. ”

GÉRARD LADOUX

“ Dans votre dernier numéro, vous mettez sur le dos de la Chine la crise actuelle du lait. Il s'agit là d'une belle

CRISE DU LAIT : hypocrisie

farce, car on savait que la libéralisation des marchés agricoles allait conduire à une telle crise. Les Bretons et les productivistes qui sévissent dans les filières agricoles ont eu la naïveté de croire que la Chine serait un débouché du lait (...), mais la Nouvelle-Zélande a autrement plus d'atouts que la Bretagne ! Aujourd'hui, accuser la Chine de se désengager du marché n'est pas honnête (...). En revanche, avoir poussé les éleveurs français et les pousser encore avec des projets aussi délirants que des fermes de 1 000 vaches à produire un lait de mauvaise qualité et dont on n'a pas besoin est purement criminel. Les centaines de producteurs qui se suicident chaque année ne le disent-ils pas par leur geste désespéré ? L'embargo russe est une autre excuse tout aussi inopportune dans un dossier comme celui-ci. J'espère qu'on lira des analyses autrement plus sérieuses dans les prochaines livraisons de votre mensuel. ”

GILLES FUMEY

International

“ J'aimerais simplement vous dire que je regrette vivement la disparition d'*Alternatives Internationales*. J'espère que l'actualité internationale sera bien suivie sur votre nouveau site Internet. Merci pour votre travail indispensable. ”

SIMON DHERBECO

Si vous avez...

“ Si vous avez vécu l'émergence d'Internet dans votre vie (...). Si vous avez tenté de convaincre vos collègues et connaissances que cela pourrait changer fondamentalement l'accès à une information de qualité (...). Si vous pensez parfois que les réalisations actuelles les plus visibles sur la Toile sont quelque peu décevantes, voire inquiétantes (...). Si lorsque vous lisez un livre d'économie ou de management, lorsque vous entendez un expert, un haut responsable, un porte-parole, vous prenez régulièrement conscience que votre revue mensuelle préférée vous a aidé (...) à entendre les non-dits et à élargir le point de vue. Alors je crois que ce projet [de financement participatif lancé par *Alter Eco*] nous donne l'occasion de permettre à l'équipe volontariste d'*Alter Eco* de rester une référence

MERCI...

ET ENCORE UN EFFORT !

“ Une fois de plus, nous vous devons des remerciements... et des félicitations ! En un peu plus d'un mois, vous avez été 1 130 à participer à notre campagne de financement participatif sur <https://fr.ulule.com/alternatives-economiques>, pour un montant de 67 000 euros ! Grâce à vous, notre projet numérique avance à grands pas. Vous nous avez déjà permis d'atteindre un deuxième niveau d'objectif, ce qui nous permettra de multiplier les formats audio. Portés par ce succès, nous souhaitons atteindre les 100 000 euros de financement participatif – et même les dépasser ! –, pour lancer une plate-forme data ambitieuse et pour vous offrir des infographies interactives et personnalisées, mais aussi une plate-forme participative, sur laquelle vous pourrez faire entendre votre voix. Continuez de partager notre aventure afin de faire vivre avec nous les alternatives économiques, sociales et environnementales sur le Web, en toute indépendance. ”

L'ÉQUIPE DE LA SCOP
ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES

alternative unique, sous une forme complémentaire [le Web] qui conviendra aux générations qui parviennent actuellement à l'âge des incessants questionnements sur les ordres et les désordres économiques. ”

« FLECHARLIER »,
SUR LA PLATE-FORME ULULE

Alternatives Economiques,
courrier des lecteurs,
28 rue du sentier, 75002 Paris
courrier@alternatives-economiques.fr

“ Pourquoi ne pas effacer la dette des Etats ? Ces milliards ne sont que virtuels...”

de Brigitte Royer (Bergerac, 24)



d'ANTOINE DE RAVIGNAN



Quand les dettes des Etats sont trop importantes, il faut les alléger. Mais c'est plus facile à dire qu'à faire, car l'opération est loin d'être indolore.

C'est impressionnant, ces milliards que les Etats doivent à leurs créanciers. La France ? Sa dette publique représente cette année 98 % de son produit intérieur brut (PIB), soit près de 2 200 milliards d'euros. Les Etats-Unis ? 105 % du PIB (17 800 milliards d'euros). La Grèce ? 207 % du PIB (356 milliards d'euros). Le Japon ? 250 % du PIB (3 800 milliards d'euros).

Si ces dettes ont explosé depuis 2008, c'est parce que les Etats ont été forcés d'emprunter massivement pour renflouer l'économie après la crise provoquée par les turpitudes des acteurs financiers privés. Mais les intérêts versés sont autant de moyens qui ne sont pas consacrés à l'emploi, à l'environnement, à l'investissement... Aujourd'hui, ces sommes restent

limitées, parce que les taux d'intérêt sont très bas : pour nombre de pays riches (dont la France) ces taux sont même devenus négatifs. Les détenteurs de capitaux sont prêts à payer des Etats pour détenir leur dette, préférant perdre un peu pour être sûrs de retrouver leur mise plutôt que de risquer de perdre beaucoup sur des marchés financiers jugés trop risqués. Il n'empêche : demain ces taux pourraient remonter, et dans ce cas...

Pourquoi alors ne pas effacer simplement une partie de ces dettes ? C'est possible, mais ce processus est toujours compliqué parce que c'est loin d'être indolore. Cette dette n'est pas virtuelle en effet : elle est détenue par des gens réels, comme vous et moi. Ils confient leur épargne à des banques et autres intermédiaires financiers qui achètent des titres de dette des Etats pour faire fructifier notre épargne. Même si comme dans le cas



de l'assurance-vie par exemple, les épargnants ne savent pas nécessairement qu'ils en détiennent. Or, ni vous ni moi n'avons envie

que notre argent devienne subitement virtuel. Si vous cessez de rembourser l'argent que je vous prête, je ne vais plus vous en prêter, ou alors je vais vous faire payer très cher le risque de non-remboursement. C'est pourquoi les Etats n'ont pas intérêt à faire défaut unilatéralement : cela permet certes d'alléger la dette, mais un défaut se paie toujours d'une austérité très forte dans l'immédiat.

Il n'empêche : dans certaines situations, cette dette est effectivement insoutenable, comme dans le cas de la Grèce actuellement. Le doute sur la capacité du pays à la rembourser dans le futur bloque les investissements non seulement publics mais privés. Dans ces situations, alléger la dette est indispensable. Les créanciers y ont intérêt eux aussi parce que sinon ils risquent fort de tout perdre. Mais, pour éviter le défaut unilatéral, il faut que débiteur et créanciers tombent d'accord. C'est là que les choses se compliquent parce que tous les créanciers n'ont pas nécessairement les mêmes intérêts ni la même analyse de la situation. Vis-à-vis de la Grèce, les Etats européens créanciers ont négocié en tout cas jusqu'à présent comme si ce pays n'était pas membre de la famille. ■

Posez vos questions sur :

Twitter : @AlterEcoMag

Facebook : www.facebook.com/AlternativesEconomiques

Un Pôle emploi bis

Xavier Bertrand l'avait promis au cours de sa campagne. Et il l'a fait : le nouveau président de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie **a créé un Pôle emploi bis**. Xavier Bertrand prétend en effet que la région compterait 120 000 offres d'emploi non pourvues (alors qu'il n'y en a que 150 000 au niveau national...) « **Proch'emploi** » **dispose d'un numéro vert**. Au bout du fil, des standardistes du conseil régional sont chargés de répondre aux appels

des demandeurs d'emploi. Utiliser des fonds publics devenus si rares pour doubler avec un autre service public qui possède déjà des agences locales un peu partout, est-ce vraiment une bonne idée ?

Bug à l'Education nationale ?

Le partenariat signé en novembre dernier entre le ministère de l'Education nationale et Microsoft prévoit la fourniture gratuite de logiciels aux établissements. S'agit-il d'un marché public qui ne dit pas son nom et qui aurait dû être soumis à un appel d'offres ? Un collectif d'associations

défendant les logiciels libres, EduNathon, demande en tout cas **l'annulation de ce contrat** qui relèverait, selon lui, du favoritisme le plus éhonté.

60 millions de juristes

« **85 % des Français trouvent le code du travail trop complexe** », assure un sondage commandé par nos confrères du Figaro et de BFM Business. Une œuvre littéraire qui a donc trouvé un très large public, même si elle ne trône pas en vitrine des libraires. De quoi rendre jaloux Marc Lévy et Guillaume Musso ?

Boussole déréglée

Après des ténors de droite comme Devedjian ou Toubon qui ont dénoncé la déchéance de nationalité et l'état d'urgence, voilà Henri Guaino qui critique la réforme du droit du travail ! « *Je suis frappé par cette espèce de course à l'échalote pour savoir lequel sera le plus thatchérien, le plus schrodérien, le plus ultralibéral. (...) On va résoudre le problème du chômage comme ça ? Quand on aura supprimé toutes les garanties sociales ? (...) On peut aussi revenir au XIX^e siècle, on peut embaucher les gens le matin, les débaucher le soir !* » Quand la gauche fait une politique de droite, on s'y perd...

ORTOGRAFE RÉVIZÉE

Tempête dans un verre d'eau. La simplification de l'orthographe, décidée en 1990 sous la houlette de Maurice Druon, à l'époque secrétaire perpétuel de l'Académie française, jusque-là discrète, devrait faire son entrée dans les manuels scolaires à la rentrée 2016. Une annonce qui a mis les réseaux sociaux en ébullition. L'accent circonflexe ne disparaîtra pas partout. Et on pourra écrire au choix prud'homal ou prud'hommal.

Varoufakis, le retour !

C'est symboliquement à Berlin que l'ex-ministre grec des Finances a convié l'Union à un « sursaut démocratique » en y lançant DIEM25, un nouveau mouvement politique paneuropéen. Democracy in Europe Movement 2025 est né le 9 février, en musique, au cours d'une soirée dans un théâtre comble de la capitale allemande. **Un manifeste appelle à une démocratisation** en plusieurs étapes, via la transparence des institutions et des processus de décision, des réunions visibles en streaming, ainsi que l'élection d'une assemblée constituante pour aboutir à une Constitution en lieu et place des traités d'ici à 2025. Chiche ?

Taxis et VTC, même combat ?

Après que les véhicules de tourisme avec chauffeur (VTC) ont bousculé les taxis, c'est à leur tour de craindre la « libéralisation sauvage de leur métier » : de nouvelles dispositions publiées le mois dernier simplifient en effet l'accès au statut de VTC en remplaçant les 250 heures de formation nécessaires jusque-là par un stage de sept heures et un examen sous forme de QCM. Les VTC vont-ils à leur tour faire face à un afflux de concurrents et à une nouvelle baisse du prix des courses ?

BONNE NOUVELLE !

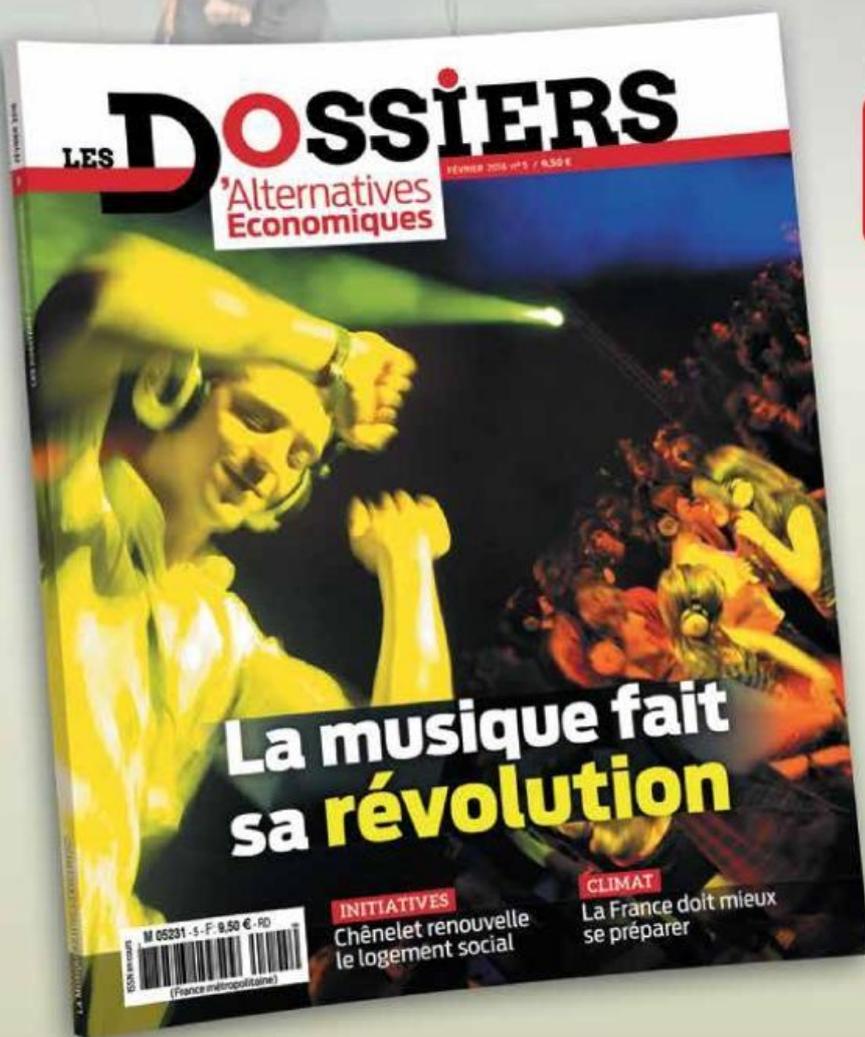
On se fait moins piéger par le crédit revolving

Malgré la hausse du chômage et la croissance qui ne repart pas, le nombre de dossiers de surendettement a baissé de 6 % en France en 2015. Cette seconde année de baisse consécutive ne vient pas d'une amélioration de la situation des plus pauvres, mais plutôt d'une baisse significative de l'endettement à la consommation, et notamment des dettes contractées sous forme de crédits revolving, qui permettent à l'emprunteur d'obtenir facilement de l'argent, mais à un taux très élevé. Certes, ces crédits pèsent encore pour 23 % de l'endettement global et une personne surendettée a en moyenne 3,5 crédits renouvelables. Mais désormais, ils ne sont présents « que » dans 69 % des dossiers de surendettement, contre 82 % en 2010. Les mesures d'encadrement, notamment la loi Lagarde de 2011 et la loi consommation de 2014, semblent donc porter leurs fruits. En revanche, l'encours moyen du surendettement lié à l'immobilier a augmenté de 2,5 % l'an dernier.

■ V. G.



© Getty Images - Eyedea



**En vente
actuellement**

La musique rythme la vie des sociétés humaines depuis toujours. Mais la révolution numérique impulse trois bouleversements majeurs : elle génère de nouvelles pratiques culturelles et démultiplie les possibilités de la création, tout en fragilisant la filière musicale au profit des géants du Web. C'est toute la richesse de ce paradoxe qu'explore ce nouveau hors-série des Dossiers d'Alternatives Economiques.

9,50 €

chez votre marchand
de journaux

Une publication

**Alternatives
Economiques**

**Sommaire détaillé et commande sur
www.alternatives-economiques.fr**

L'autre regard sur l'économie et la société



EUROPE

Une politique monétaire inefficace

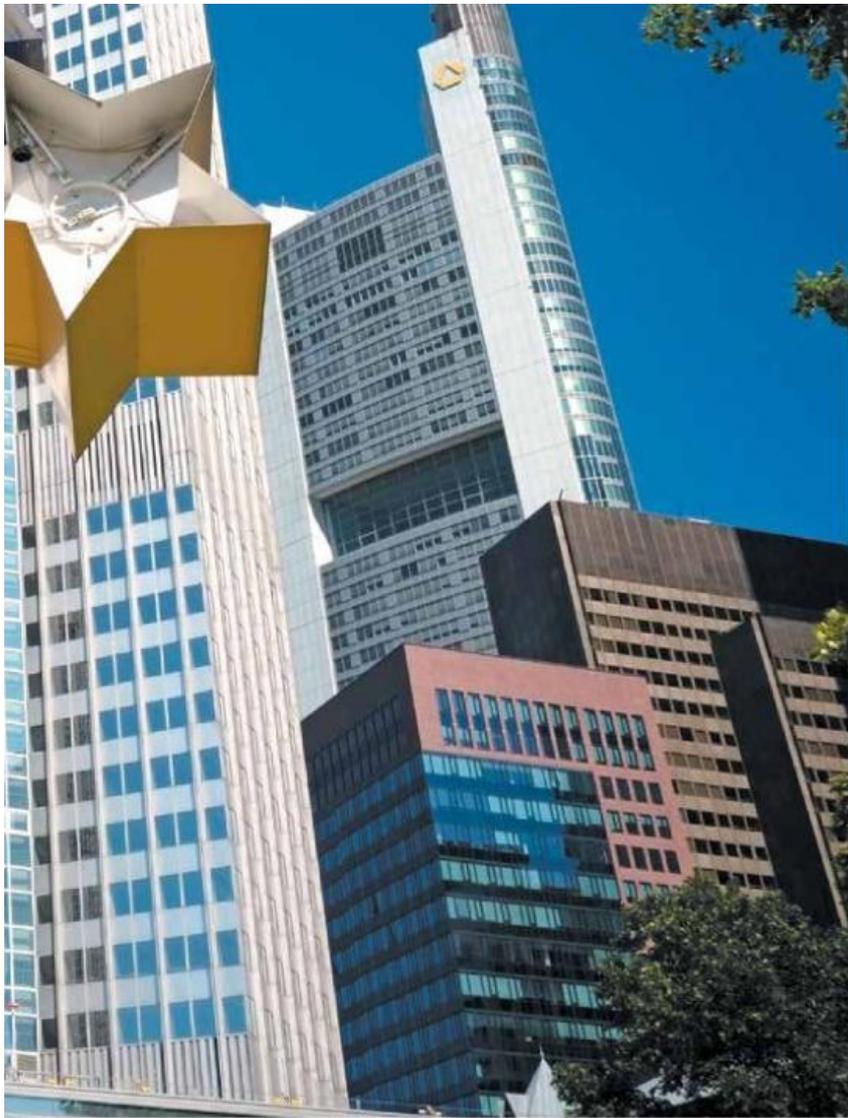
DIAGNOSTIC La panoplie d'instruments déployée par la BCE pour soutenir l'économie européenne n'a pas les résultats escomptés.

Nous pouvons agir sans limite. » Mario Draghi, le président de la Banque centrale européenne (BCE), n'y est pas allé de main morte en ce 21 janvier 2016 : par cette phrase, il a encore une fois prévenu qu'il était prêt à tout pour

relancer la dynamique de l'économie européenne. Mais son engagement représente bien un aveu, en creux, que la BCE commence à douter de l'efficacité de sa politique monétaire actuelle visant à relancer la croissance et les anticipations d'inflation pour échapper au spectre de la défla-

tion (une baisse auto-entretenu des prix et de l'activité).

Il faut dire que les chiffres ne sont pas très rassurants : les prix à la production industrielle ont décliné de 3 % sur un an à la fin décembre 2015 dans la zone euro (de - 0,7 % hors énergie). Dans ses dernières prévisions du 4 février, la Commission européenne prévoit un petit 0,5 % d'inflation pour la zone en 2016 et une maigre croissance à 1,7 %. Et les anticipations de hausse des prix pour les années qui viennent sont à la baisse et



Tim Meyer - Laifris

sous la barre des 2 %, qui représente l'objectif de la BCE. Bref, l'Europe est loin d'être sortie du risque de déflation. Pire, pour certains économistes, la politique monétaire actuelle nourrit une bulle spéculative qui pourrait nous éclater au visage (voir notre débat pages 17-18).

La bonne nouvelle, c'est que Mario Draghi en est conscient. Pour la réunion de la BCE du 10 mars prochain, il a d'ores et déjà annoncé qu'« *il sera nécessaire de revoir et éventuellement de reconsidérer notre politique monétaire* ». Revoir et même reconsidérer certes, mais pour faire quoi ? S'il s'agit de faire la même chose qu'aujourd'hui mais en plus grand (voir page 13), il y a peu de chances que cela soit plus efficace. D'autres chemins existent, plus buissonniers. Mais avant de savoir jusqu'où s'étend le *no limit* de la

BCE, il faut comprendre pourquoi les outils actuels ne fonctionnent pas.

Draghi sort la boîte à outils

En juillet 2012, Mario Draghi avait calmé les agitations des investisseurs quant à l'avenir de la zone euro, en indiquant qu'il était prêt à faire « *whatever it takes* », c'est-à-dire tout ce qui est nécessaire pour la sauver. Depuis, il a agi par l'intermédiaire de plusieurs instruments. Il a baissé le niveau du taux directeur de la BCE (celui auquel elle prête de l'argent aux banques) de 0,75 % en juillet 2012 à 0,05 % en septembre 2014, niveau auquel il est resté depuis. L'idée est simple : moins les banques emprunteront cher à la BCE, plus le taux de leurs crédits sera bas, incitant les ménages et les entreprises à emprunter pour investir, ce qui relance l'économie.

La banque centrale utilise également ce que les experts appellent le *forward guidance*, c'est-à-dire l'annonce à l'avance de l'orientation de moyen terme de sa politique. La BCE a ainsi indiqué qu'elle laissera son taux directeur à un niveau très bas tout le temps nécessaire pour atteindre son objectif de remontée de l'inflation vers 2 %. Lorsque Mario Draghi affirme qu'il fera tout ce qui est en son pouvoir ou encore que ses interventions sont sans limite, il fait également de la *forward guidance* : il murmure à l'oreille des banques et des marchés, pour les rassurer sur le fait qu'il y aura de l'argent disponible et pas cher pendant longtemps ; qu'ils n'hésitent donc pas à croire en l'avenir et à financer l'économie !

Autre instrument utilisé, et déjà mobilisé par les autres banques centrales, au Japon, aux Etats-Unis et au Royaume-Uni : le fameux *quantitative easing*. Cet assouplissement quantitatif consiste, pour la banque centrale, à acheter des titres de dettes publiques ou privées en finançant cette opération par de la création de monnaie. Depuis mars 2015, la BCE achète ainsi chaque mois pour 60 milliards d'euros de titres financiers, essentiellement ▶



► des obligations émises par les Etats pour financer leur déficit budgétaire ou pour rembourser leurs dettes passées. Comme elle s'est engagée à procéder de la sorte jusqu'en mars 2017, elle va augmenter la quantité de monnaie en circulation, c'est-à-dire créer *ex nihilo* pour près de 1 500 milliards d'euros.

Avec cet instrument, la BCE vise deux objectifs. D'une part, elle met de l'argent à disposition en espérant qu'il finisse par se

“ Il sera nécessaire de revoir et éventuellement de reconsidérer notre politique monétaire ”

MARIO DRAGHI
Président de la BCE

retrouver dans la poche des ménages et des entreprises qui ont envie d'investir. D'autre part, en poussant les taux d'intérêt sur les dettes publiques à la baisse, c'est-à-dire en les rendant peu rentables, elle espère inciter les investisseurs à financer directement les entreprises en achetant des actions et des obligations.

Efficace sur le taux de change

Dernière arme : comme les banques ont tendance à être frileuses à l'idée de prêter, elles préfèrent garder leur argent au chaud sur un compte auprès de la BCE. Celle-ci a donc décidé de ramener le taux de rémunération de ces dépôts à 0 % en mai 2013 et même à le passer en territoire négatif depuis juin 2014 pour finir à -0,30 % depuis décembre dernier. En clair, la BCE taxe les dépôts des banques !

Elle en attend que celles-ci mobilisent cet argent, soit pour le prêter aux entreprises et aux ménages, soit pour le placer sur des titres rémunérateurs à l'étranger, où les taux d'intérêt sont plus élevés qu'en Europe (Etats-Unis, pays émergents). Banquiers et investisseurs vendent alors des euros pour acheter des devises, ce qui pousse à la dépréciation de la monnaie européenne. Ainsi, souligne Patrick Artus, chef économiste de Natixis, « sur les 800 milliards de baisses des réserves de change de la Chine en 2015, la vente d'obligations européennes représente 250 milliards ».

Les exportations européennes sont certes poussées par l'euro faible, mais sans effet suffisant sur l'activité.

De fait, la principale réussite du *quantitative easing* tient à son effet sur le taux de change de l'euro, qui s'est fait sentir dès l'été 2014. D'un côté, cela rend les produits européens plus compétitifs, et donc pousse les exportations. Mais comme la croissance mondiale n'est pas au mieux, l'effet d'entraînement sur l'activité reste toutefois faible. De l'autre, cela accroît le prix des produits importés, ce qui est censé nourrir des anticipations d'inflation pour l'avenir. Mais avec la chute du prix du pétrole, les prix restent tirés vers le bas.

De plus, cette « guerre des monnaies défensive », selon l'expression d'Anton Brender, chef économiste de Candriam, suppose que les autres devises, en particulier le dollar, acceptent de s'apprécier et donc que leurs économies perdent en compétitivité, ce qui a des limites, comme le montre la quasi-stabilité du taux de change de l'euro sur la dernière année.

La BCE mobilise donc toute une panoplie d'instruments pour apporter son soutien à l'économie européenne, avec pour objectif que les banques et les investisseurs financent l'économie réelle. Mais le moins que l'on puisse dire, c'est que ça ne fonctionne pas très bien. Certes, Mario Draghi avait prévenu dès l'été 2014 qu'il ne pouvait pas tout : quand les Etats européens suivent des politiques d'austérité et que les salaires et l'investissement ne repartent pas, la Banque centrale européenne à elle seule ne suffit pas à relancer le moteur.

Pour autant, n'y aurait-il pas, même dans ces conditions, une politique monétaire plus efficace pour soutenir plus directement l'activité ? La réponse est oui. Mais elle emmène la Banque centrale européenne vers des terrains inconnus, sur lesquels elle ne semble pas prête à s'aventurer... ■

Christian Chavagneux

LA BCE A FAIT BAISSER L'EURO

Nombre de dollars pour un euro





Le président de la Banque centrale européenne doit oser s'aventurer sur des voies encore inconnues.

REMÈDE La BCE pourrait financer directement des investissements ou les ménages européens. Une mesure potentiellement efficace, mais peu démocratique.

Mario Draghi peut-il sauver l'Europe ?

Que peut faire Mario Draghi pour rendre la politique monétaire européenne plus efficace ? La première voie qui s'offre à lui consiste à en faire plus mais en continuant la même politique. Il peut également vouloir rester dans la même logique, mais en intervenant plus directement sur les marchés des actions et des obligations des entreprises. Ce serait la dernière étape avant d'avancer vers la seule politique monétaire qui serait aujourd'hui efficace : financer directement des investissements ou même les ménages européens.

Deux voies de garage

Si la Banque centrale européenne (BCE) se contente de suivre la même politique « en plus grand », il y a peu de chances qu'elle obtienne de meilleurs ré-

sultats. « *L'efficacité n'est pas nulle, mais ce sont des politiques à rendements décroissants* », confie un ancien banquier central. On se demande à quoi servirait de diminuer encore un taux directeur déjà pratiquement nul. De la même façon, annoncer une nouvelle extension de la durée du *quantitative easing* – la BCE y a déjà eu recours en décembre dernier en le prolongeant de septembre 2016 à mars 2017 – ou une hausse du montant des achats d'actifs de 60 à 80 milliards par mois créera plus de monnaie, mais cela n'aura pas plus d'impact demain qu'aujourd'hui sur le financement des économies de la zone. Taxer davantage encore les dépôts des banques avec un taux négatif les inciterait à reprendre leurs billes pour placer plus d'argent à l'étranger, ce qui contribuerait à affaiblir

un peu plus l'euro. Mais uniquement dans la mesure où les autres banques centrales, notamment l'américaine, laisseront faire.

La BCE pourrait alors décider de financer elle-même les entreprises en achetant directement des actions ou des obligations. Ce qui ne serait pas sans poser de problèmes. Les variations d'humeur des marchés se retrouveraient alors dans le bilan de la banque centrale. D'autre part, les entreprises qui bénéficieraient des achats de la BCE verraient leur coût de financement réduit, mais pas les autres.

« L'efficacité n'est pas nulle, mais ce sont des politiques à rendements décroissants »

UN ANCIEN BANQUIER CENTRAL

De plus, le marché des dettes privées potentiellement achetables est étroit en Europe : à la fin 2015, le stock de dettes des entités publiques dépasse légèrement les 7 500 milliards d'euros, celui des entreprises non financières se situe à 900 milliards.

Face à ces difficultés, une autre voie est proposée par de nombreux économistes pour faire financer directement l'économie par l'argent de la banque centrale. Les soutiens à ce principe ont été nombreux, et non des moindres : de Paul Krugman à Ben Bernanke, l'ancien dirigeant de la banque centrale américaine, en passant par Willem Buiter, l'économiste en chef chez Citigroup, et Adair Turner, l'ancien responsable de la régulation financière britannique. Sans oublier les grands anciens, de Keynes à Friedman !

« QE for the people »

Concrètement, deux chemins sont proposés : soit un financement de projets d'infrastructures publiques par la création monétaire, soit une distribution directe d'argent aux Européens. Aucun des deux n'est facile. Dans le premier cas, explique l'économiste Frank Van Lerven ^[1], les projets doivent pouvoir être mis en œuvre rapidement pour être efficaces et leur échelle doit pouvoir varier en fonction de la quantité de monnaie que la BCE est prête

à créer. Les montants affectés à chaque pays devraient être décidés avec les banques centrales nationales, mais la décision quant à l'emploi des fonds appartiendrait aux Etats, lesquels devraient par exemple se fixer un objectif de réduction du chômage. Cela pourrait concerner, par exemple, un projet européen d'économie d'énergie. L'effet macroéconomique – et écologique – serait direct, local et important.

Sinon, reste la seconde solution qui consiste à utiliser l'argent créé par la BCE pour remplir les comptes en banque de chaque Européen et l'inciter à consommer ou à se désendetter. Ce que l'on peut résumer par le slogan « *Quantitative easing for the people* » (ou « assouplissement quantitatif pour le peuple »). Nul doute que la mesure serait populaire ! Mais l'impact macroéconomique serait moins fort que dans le cas précédent, car une partie de ces revenus

supplémentaires serait épargnée ou bien dépensée en importations.

De plus, pour être efficace, il faudrait distribuer davantage d'argent dans les pays les plus en difficulté et procéder ainsi à une forme de redistribution des revenus dans la zone euro, dont la maîtrise serait laissée aux techniciens de la BCE. « *Cela aurait du sens sur le plan économique, mais ce n'est pas à*

Remplir les comptes en banque de chaque Européen : nul doute que la mesure serait populaire !

la BCE de décider qui doit recevoir de l'argent. Ce ne serait pas démocratique », explique notre ancien banquier central. « *C'est la solution ultime, mais elle a peu de chances d'être pratiquée* », conclut Anton Brender. Même le « sans limite » de Mario Draghi a ses limites. Et elles sont autant démocratiques qu'économiques.

■ Ch. Ch.

[1] Voir « *Recovery in the Eurozone, Using Money Creation to Stimulate the Real Economy* », Positive Money, décembre 2015.



ENTRETIEN

« Cela pose un sérieux problème démocratique »

Anne-Laure Delatte, économiste au CNRS et à l'université de Princeton

Que pensez-vous des propositions consistant à ce que la Banque centrale européenne (BCE)

finance des grands projets ou distribue directement de l'argent aux ménages ?

On en arrive à ce genre de proposition car l'Europe est engagée dans une période de stagnation séculaire : une tendance de long terme à une productivité et à une croissance faibles. Mais la politique monétaire seule ne pourra pas répondre à cette situation. Proposer que la BCE finance directement des projets d'investissements ou les comptes

en banque des ménages, c'est vouloir lui faire jouer un rôle de politique budgétaire. Face à un choc de croissance qui touche plus la Grèce et d'autres pays, et moins l'Allemagne et la France, on demande à la politique monétaire de remplacer les transferts fiscaux inexistantes qui permettraient de répondre à la situation.

Mais n'est-ce pas une bonne alternative à l'absence de coordination budgétaire ?

Je trouverais tout à fait cohérent sur le plan économique et écologique que la BCE crée de la monnaie pour financer, par exemple, un grand projet de réno-

vation thermique des bâtiments dans la zone. Mais cela pose un sérieux problème démocratique : la décision de distribuer des financements incombe à des Parlements composés d'élus. Or, pour être efficace, il faudrait transférer de l'argent allemand et du nord de l'Europe vers les pays du sud de l'Union, qui sont loin de leur potentiel de croissance ou bien qui ont trop de chômage.

On mettrait donc en œuvre une politique de redistribution au niveau européen dont les modalités seraient déterminées par les experts de la BCE, sans transparence politique. On est bien au-delà de la politique monétaire !

Certes, mais l'économie de la zone euro pourrait en bénéficier...

La politique monétaire est certainement plus flexible : on peut décider de changer le niveau des taux d'intérêt ou de créer telle quantité de monnaie en une nuit. On peut agir plus vite que s'il fallait attendre une coordination des politiques budgétaires. Mais vous voyez bien le risque : une mesure technique, de court terme, qui met sous le boisseau la réflexion sur les modalités de la construction européenne et ses insuffisances en matière budgétaire.

■ Propos recueillis par Ch. Ch.

KRACH Les faibles taux d'intérêt imposés par la Banque centrale européenne sont accusés d'être responsables du récent plongeon boursier. Un mauvais procès.

Pourquoi les banques ont été attaquées

Les banques françaises et européennes viennent de connaître plusieurs semaines difficiles. La chute de leurs cours de Bourse entamée dès janvier s'est brusquement accélérée mi-février : l'indice boursier des banques européennes Stoxx Europe 600 Banks a perdu 30 % de sa valeur en un mois et demi. Or, il n'y a encore pas si longtemps, les milliers de milliards de dollars d'aides apportés par la Banque centrale européenne (BCE) étaient considérés comme un magnifique cadeau à la finance, permettant d'assurer son avenir.

Ces dernières semaines, changement de ton : en imposant des taux d'intérêt au ras du plancher et des contraintes réglementaires fortes, la BCE serait la principale responsable de la perte de rentabilité des banques, des inquiétudes des investisseurs et de la récente panique boursière. Pas si simple.

A bien regarder les marchés boursiers, les banques européennes sont victimes de la défiance des investisseurs depuis l'été 2015. Mais les raisons avancées pour expliquer cet état d'esprit ne sont pas crédibles. Premier élément de réponse : les perspectives d'une croissance mondiale modeste. La Chine ralentit, les Etats-Unis pourraient être au bout de leur cycle de croissance et la zone euro vivote doucement. Pour les banques,

tout cela devrait se traduire, au pire, par des cours boursiers plats, mais pas en chute libre.

Fausse piste

Autre élément d'explication : le bas prix du baril de brut fragilise l'industrie pétrolière et les prêts bancaires à ce secteur pourraient ne pas être remboursés facilement. Mais là encore, cela ne

suffit pas : la Société générale a eu beau annoncer que ses crédits dans le domaine ne dépassaient pas

3 % du total, son action a particulièrement dévié en février.

Il fallait donc trouver une autre raison. Et comme souvent quand la finance privée dérape, c'est la

faute des autorités publiques, en l'occurrence de la BCE ! Celle-ci aurait plombé la rentabilité des banques en imposant des taux d'intérêt bas. D'un côté, lorsque les banques ont des liquidités à placer, cela leur rapporte moins. De l'autre, quand les taux d'intérêt sont bas, les crédits rapportent peu. Comme, en plus, les nouvelles régulations bancaires imposent aux banques de se financer moins par des emprunts – sur lesquels elles paient des intérêts – et plus avec du capital – sur lequel elles paient des dividendes – et que le second est plus cher que le premier, tout cela concourrait à plomber la rentabilité des banques. Ce qui expliquerait que les investisseurs les bouillent.

Ce raisonnement ne tient pas non plus la route. Les banques empruntent de l'argent à court terme (nos salaires, mis sur nos comptes en banque, que nous voulons dépenser à notre guise, et des emprunts auprès des autres banques) et le prêtent à long terme (des prêts au logement à dix-quinze ans ou plus et aux entreprises). Elles font ainsi ce que les économistes appellent de la « transformation d'échéance ». L'important pour leur rentabilité réside donc dans ▶

Nous sommes loin d'être dans une situation comparable à celle de 2008



La Deutsche Bank serait la plus exposée en cas de turbulences internationales.

► la différence de niveaux entre les taux de leurs emprunts et ceux de leurs prêts. Or, grâce à la BCE, les taux d'emprunt des banques sur les échéances courtes jusqu'à un an sont négatifs ! En revanche, le taux moyen de prêts de moins d'un million d'euros aux entreprises est de 2,2 %, de 2,3 % en moyenne pour les prêts au logement, de 5 % pour les prêts à la consommation. Les marges sont donc largement positives.

Et même si, au-delà des activités de prêts, on ajoute les activités de marché : la Société générale, par exemple, a annoncé un taux de rentabilité de 7,9 %. Dans une économie française qui croît de l'ordre de 1,5 %, avec 0,5 % d'inflation, soit 2 % au total en valeur, c'est un résultat plutôt exceptionnel !

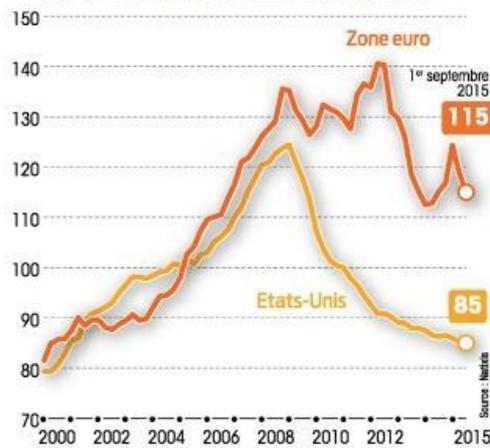
Bref, les raisons invoquées par les commentateurs pour expliquer le plongeon des cours boursiers n'expliquent rien. Est-ce à dire que tout va bien dans le meilleur des mondes pour les banques françaises et européennes ? Non. Elles affichent plus de fragilité que leurs consœurs américaines.

Des points de fragilité

Il existe au sein du système bancaire européen des zones sensibles. Ainsi, 18 % des prêts des banques italiennes sont considé-

LES BANQUES EUROPÉENNES PLUS ENDETTÉES QUE LES AMÉRICAINES

Dettes des banques, en % du PIB en valeur



rés comme « non performants », c'est-à-dire susceptibles de ne pas être complètement remboursés. En Allemagne, la Deutsche Bank n'en finit pas de payer le prix des risques importants qu'elle a pris et des actions en justice dont elle fait l'objet (6 000 procès en cours !) qui l'ont obligée à mettre 5,2 milliards d'euros de côté pour les régler. Résultat : la banque se retrouve avec 6,8 milliards de pertes en 2015. Si un monstre bancaire comme elle devait avoir des difficultés sérieuses, cela aurait des répercussions sur l'ensemble du système bancaire européen.

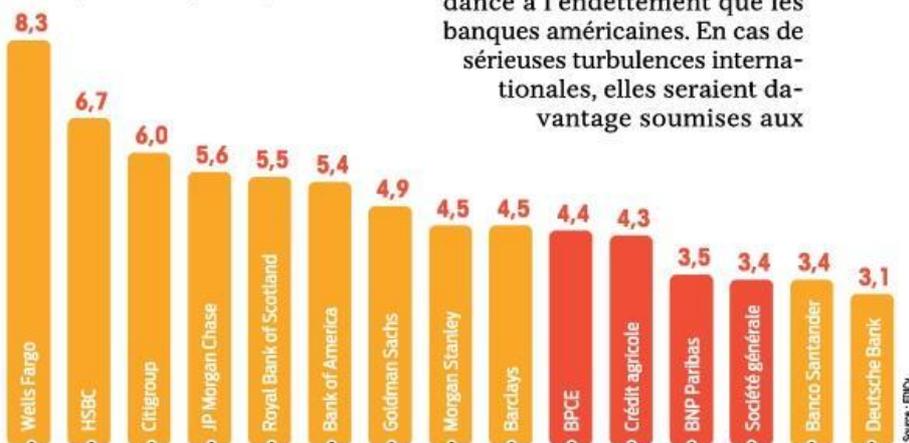
Plus fondamentalement, les banques européennes ont beaucoup moins réduit leur dépendance à l'endettement que les banques américaines. En cas de sérieuses turbulences internationales, elles seraient davantage soumises aux

6,8

milliards de pertes en 2015 pour la Deutsche Bank.

UN MANQUE DE CAPITAL

Ratio capital sur activités, en normes IFRS, situation à juin 2015, en %



mouvements de défiance des prêteurs. Effet miroir de cette situation d'endettement, nos établissements bancaires se financent moins par le capital. Ils ont donc constitué un matelas d'absorption des chocs moins épais. Les normes comptables américaines et européennes n'étant pas les mêmes, il est difficile de comparer les situations. Heureusement, le FDIC, un régulateur américain, calcule la position de chaque banque en normes comparables. On voit à cette aune que les banques européennes se protègent globalement moins bien que les américaines. Et que le plus mauvais élève est... la Deutsche Bank, la plus fragile !

Face à ces risques, il serait normal que les cours de Bourse des banques du Vieux Continent ne connaissent pas d'évolutions miraculeuses. Les fluctuations erratiques de ces dernières semaines – des baisses significatives suivies d'une journée de hausse, suivie de nouvelles baisses, etc. – montrent que certains investisseurs cherchent surtout, quelle que soit la situation réelle des banques, à gagner de l'argent en pariant à la baisse, avant de racheter quand les cours ont bien diminué pour empocher la différence. Et les banques américaines, a priori mieux loties, sont prises également dans cette tourmente essentiellement spéculative.

Sommes-nous dans une situation comparable à 2008 ? Non. Même si la dette des banques européennes baisse doucement, elle diminue. Ces emprunts ne financent pas de nouveaux produits sophistiqués à risque qui se répandent sur la planète dans un contexte de libéralisation croissante. La Bourse s'agite mais, à part en Allemagne, les banques ne sont pas aussi fragiles qu'il y a huit ans. Pour l'avenir, c'est plus par ses règles de contrôle des banques que par sa politique monétaire que la BCE pourra redonner confiance dans les banques européennes. ■ Ch. Ch.

CONTROVERSE Débat chez les économistes. Pour les uns, la BCE entretient la volatilité des marchés et prépare une crise financière de grande ampleur. Pour les autres, elle maîtrise la situation et continuera à le faire. Arguments en présence.

La politique monétaire fait-elle des bulles ?



PATRICK ARTUS
Chef économiste chez Natixis

OUI

On a créé une bulle sur les dettes publiques

Quel est l'objectif de la Banque centrale européenne (BCE) avec le quantitative easing ?

Le principe du *quantitative easing* (QE) est simple : la BCE achète des titres de dette sans risque, des emprunts d'Etat majoritairement. En asséchant le marché, elle incite les investisseurs à se reporter sur d'autres placements : en partie à l'étranger, ce qui contribue à une dépréciation de l'euro, et surtout vers le financement des entreprises, en achetant des actions et des obligations. La BCE cherche ainsi à faciliter le financement des entreprises sur les marchés financiers. C'est vraiment cela l'essence du *quantitative easing*.

Pourquoi cela ne fonctionne pas ?

Cela a fonctionné au début : les Bourses ont effectivement monté et les taux d'intérêt des emprunts des entreprises ont diminué. Mais ce sont des placements trop risqués pour les investisseurs, les compagnies d'assurances et les fonds de pension,

qui doivent garantir une sécurité élevée aux épargnants qui leur confient leur argent. Ces investisseurs sont devenus inquiets d'être obligés de placer leurs fonds sur ces actifs plus risqués : dès qu'il y a des chocs – et on a été servis avec la chute du pétrole, les risques géopolitiques, le ralentissement de la Chine et des Etats-Unis ! –, ils fuient les Bourses et reviennent vers leur « habitat naturel » de

placement, c'est-à-dire les dettes publiques considérées sans risque.

Ce comportement a deux conséquences. D'une part, comme il y a de plus en plus de liquidités, les mouvements de capitaux liés à ces achats et à ces ventes d'actions et d'obligations sont de plus en plus importants, ce qui crée la forte volatilité observée récemment sur les marchés. Et cela décourage d'autant plus les investisseurs d'y retourner !

D'autre part, puisqu'ils reviennent acheter des emprunts publics au moment où la BCE le fait déjà, cela contribue à alimenter une forte demande, permettant aux Etats de proposer des taux d'intérêt de plus en plus faibles. A tel point que sur certaines échéances d'emprunt – jusqu'à six ans pour la France, huit ans pour l'Allemagne –, les taux d'intérêt sont négatifs, les investisseurs ▶

Le jour où la bulle obligataire va éclater, cela fera énormément de mal



La prochaine crise financière viendra-t-elle du marché obligataire ?

► paient pour avoir le droit de les détenir !

Le *quantitative easing* de la BCE est donc un échec complet : les entreprises ne se financent pas plus facilement et on a créé une bulle obligataire sur les dettes publiques. Tant que ça dure, tout va bien, mais le jour où elle va éclater, cela fera énormément de mal. Après que les compagnies d'assurance-vie auront acheté pendant des années des obligations avec de très faibles taux d'intérêt, quand ceux-ci remonteront, la valeur de ces obligations qui ne rapportent pas grand-chose va s'effondrer. Ce sera un sacré problème pour la stabilité financière !

Pourquoi les taux d'intérêt se mettraient-ils à augmenter fortement ?

Les taux d'intérêt à long terme remontent avec l'inflation : quand les prix grimpent, les investisseurs veulent protéger le rendement de leurs placements et demandent des taux d'intérêt plus élevés. L'inflation peut être poussée par les salaires, mais aujourd'hui avec la flexibilisation des marchés du travail, la mondialisation, etc., il n'y a plus de tensions inflationnistes salariales (sauf peut-être un peu au Royaume-Uni).

La bulle obligataire peut alors éclater sous le fait d'un choc inflationniste extérieur, le candidat étant une forte poussée du prix du pétrole qui résulterait, par exemple, d'un conflit armé au Moyen-Orient. Ou bien, comme pour toute bulle, à un moment donné, les investisseurs se disent que les taux sont vraiment trop bas, ils vendent en panique leurs vieilles obligations qui ne rapportent pas grand-chose et se mettent à réclamer des taux plus élevés.

Pourquoi les investisseurs jugeraient-ils que les taux d'intérêt sont trop faibles ? La zone euro manque de dynamisme et il n'y a pas de perspectives de montée de l'inflation...

Quand même : la croissance

potentielle nominale (volume plus prix) de la zone euro se situe dans une fourchette de 2 % à 2,5 %. Or, le taux d'emprunt à dix ans en Allemagne est à 0,2 %, à 0,5 % en France, en dessous

de 1 % pour la zone euro dans son ensemble. L'écart entre la croissance et les taux est historiquement large. Il y a bien une bulle obligataire et elle finira par éclater. ■ Propos recueillis par Ch. Ch



ANTON BRENDER
Chef économiste chez Candriam

NON



Nous ne sommes pas dans une situation de bulle obligataire



Pensez-vous que les liquidités fournies par la Banque centrale européenne (BCE) nourrissent des bulles spéculatives qui vont finir par nous éclater au visage ?

Non ! On pourrait parler de bulle sur le marché obligataire si les taux d'intérêt étaient bas pour des raisons purement spéculatives : les taux auraient baissé parce que tout le monde pensait qu'ils allaient baisser. Dans ce cas, le jour où le marché change d'idée, la bulle éclate et les taux d'intérêt remontent à toute allure.

On n'est pas dans ce cas de figure. Les taux d'intérêt sont bas parce que les banques centrales, et notamment la BCE, ont tout

long terme n'ont aucune raison d'exploser. Pour que cela se produise, il faudrait que les banques centrales se soient complètement trompées et que l'économie mondiale soit à la veille d'un retour à une croissance forte et générale. Nous en sommes malheureusement très loin !

Justement, le niveau extrêmement bas des taux d'intérêt dans la zone euro n'est-il pas artificiel car entièrement dû à l'action de la Banque centrale européenne ?

Non, justement. Bien sûr, ce niveau est influencé par les achats de la BCE, mais ces achats ne font qu'amplifier les effets d'une situation bien réelle : il y a aujourd'hui beaucoup plus de gens qui veulent mettre de l'argent de côté que de gens qui veulent en emprunter pour le dépenser. Cet excès d'épargne maintient l'économie mondiale au bord de la déflation.

Certains critiquent la politique de la BCE parce qu'elle conduit à une allocation de l'épargne qui n'est pas optimale. Mais dans la conjoncture actuelle, mieux vaut des décisions d'investissement qui ne sont pas tout à fait les meilleures que pas d'investissement du tout !

■ Propos recueillis par Ch. Ch



Les taux d'intérêt à long terme n'ont aucune raison d'exploser

fait pour les faire baisser. Elles l'ont fait car elles constatent que l'économie mondiale reste soumise à de fortes pressions déflationnistes. Ces pressions ne vont pas disparaître par miracle du jour au lendemain. Dans ces conditions, les banques centrales ne vont pas changer brutalement de politique et les taux à

Une collection

Alternatives Economiques

aux éditions **Les Petits matins** Pour **redécouvrir** des pensées originales qui nous aident à **comprendre** et **transformer** le monde d'aujourd'hui.



5 €

EN LIBRAIRIE et sur www.alternatives-economiques.fr/livres

Déficit commercial : une embellie en trompe l'œil

C'est le déficit le plus faible enregistré depuis 2009 :

le solde de la balance commerciale de la France s'est établi à - 45,7 milliards d'euros en 2015, soit une amélioration de 20 % par rapport à l'année précédente. Est-ce un effet des mesures du gouvernement pour restaurer la compétitivité des entreprises ? Pas vraiment, plutôt la conséquence de la dégringolade du cours du pétrole et de la baisse de l'euro par rapport au dollar.

Grâce à un prix du baril divisé par deux entre 2014 et 2015, la facture énergétique de l'Hexagone s'est en effet allégée de 14,6 milliards d'euros l'année dernière pour avoisiner les 40 milliards. Du jamais vu depuis 2009. Mais cette embellie masque la poursuite de la dégradation des échanges de produits industriels : hors pétroles raffinés, le déficit manufacturier se creuse en effet de 2,6 milliards pour atteindre - 25,6 milliards d'euros en 2015.

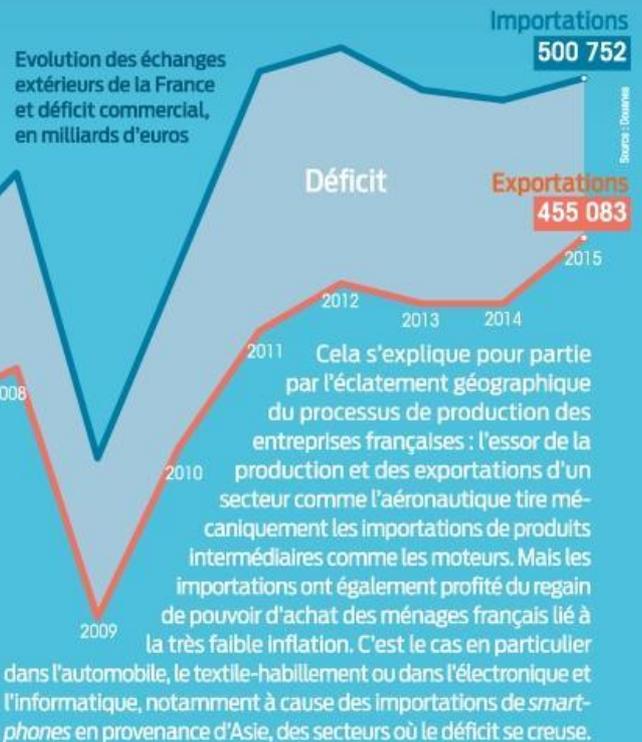
334 493
329 110

Certes, les exportations sont redevenues plus dynamiques l'année dernière, en particulier

dans l'aéronautique, le secteur phare à l'export : dopées par la faiblesse de l'euro (les contrats sont majoritairement libellés en dollars), ses exportations ont bondi de plus de 11 %, permettant au secteur de dégager un excédent record de 22,2 milliards d'euros. Même constat pour les cosmétiques et les parfums (9,2 milliards d'excédent) et pour les boissons (11,4 milliards d'elles seules), notamment le champagne et le cognac.

Cependant, les importations de produits manufacturés – si on met de côté celles des produits pétroliers raffinés qui ont chuté – ont progressé encore plus vite que les exportations.

Evolution des échanges extérieurs de la France et déficit commercial, en milliards d'euros



Cela s'explique pour partie par l'éclatement géographique du processus de production des entreprises françaises : l'essor de la production et des exportations d'un secteur comme l'aéronautique tire mécaniquement les importations de produits intermédiaires comme les moteurs. Mais les importations ont également profité du regain de pouvoir d'achat des ménages français lié à la très faible inflation. C'est le cas en particulier

dans l'automobile, le textile-habillement ou dans l'électronique et l'informatique, notamment à cause des importations de smartphones en provenance d'Asie, des secteurs où le déficit se creuse.

Au total, si le nombre d'entreprises exportatrices se redresse et la part de marché de la France dans les exportations mondiales se stabilise, cela apparaît davantage lié à des évolutions concernant aussi les autres pays européens qu'aux baisses de cotisations sociales massives décidées par le gouvernement. Certes, le coût du travail évolue modérément en France dans l'industrie depuis trois ans, au point d'être redevenu moins élevé qu'en Allemagne. Mais les industriels français n'ont pour l'heure guère utilisé ces marges retrouvées pour investir et monter en gamme.

■ Marc Chevallier

COÛT DU TRAVAIL : L'EFFET CICE

Coût horaire de la main-d'œuvre dans l'industrie manufacturière en 2012 et au 3^e trimestre 2015 (en euros), et variation 2012-2015 (en %)

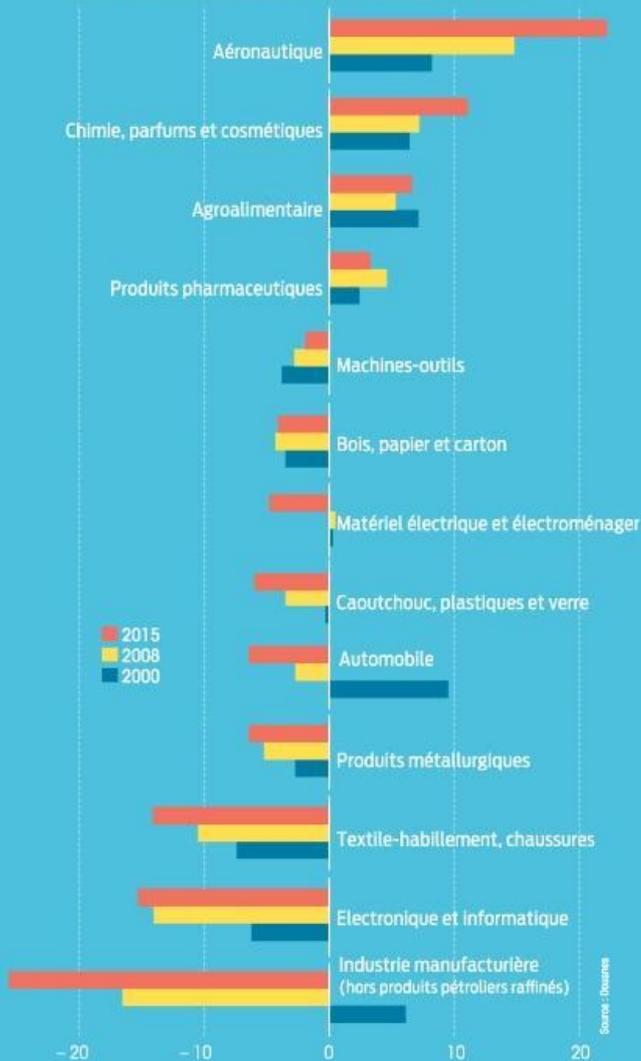


Source : ODE-Istatis



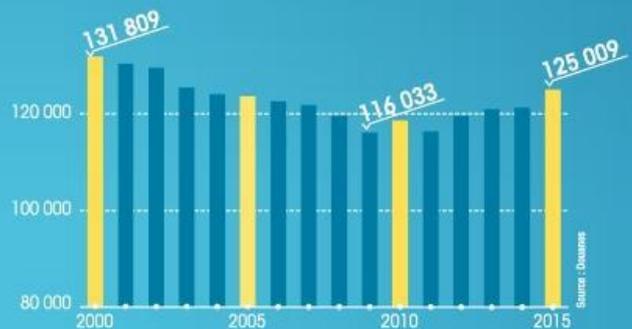
INDUSTRIE : DES CONTRASTES DE PLUS EN PLUS MARQUÉS

Solde des échanges commerciaux pour quelques produits industriels et pour l'ensemble de l'industrie manufacturière, hors produits pétroliers raffinés, en milliards d'euros



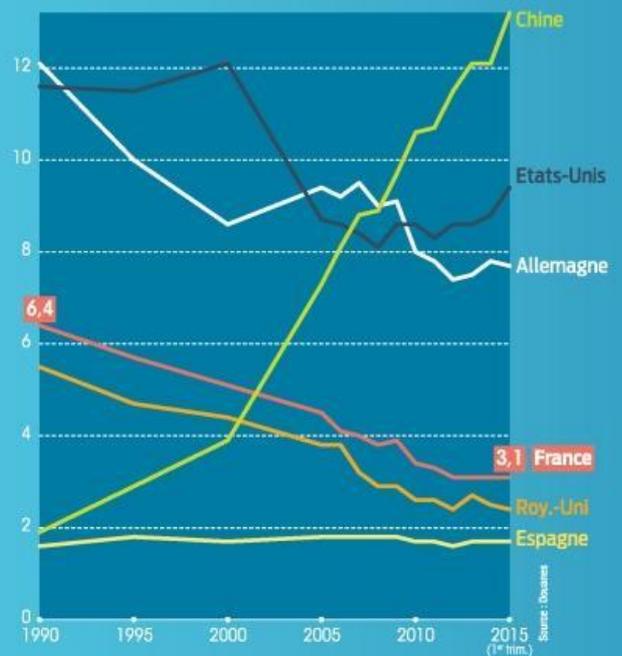
LE NOMBRE D'EXPORTATEURS SE REDRESSE...

Nombre total d'entreprises exportatrices



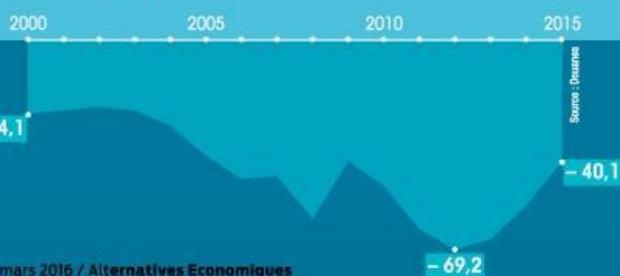
... ET LA PART DE MARCHÉ DE LA FRANCE SE STABILISE

Part de marché des exportations de biens de différents pays dans le total des exportations mondiales, en %



LA FACTURE ÉNERGÉTIQUE S'ALLÈGE

Solde des échanges de produits énergétiques, en milliards d'euros



La revanche des riches

Pendant des décennies, la question des inégalités est restée en marge de la réflexion économique et du débat politique. Les Anthony Atkinson, James K. Galbraith et autre Branko Milanovic publiaient des travaux sur le sujet, qui n'étaient lus que par les spécialistes. Et puis, la puissance médiatique d'un Joseph Stiglitz, d'un Paul Krugman et le succès planétaire du livre de Thomas Piketty ont placé le thème au cœur de l'analyse



CHRISTIAN CHAVAGNEUX

Sept des dix candidats à la primaire de la droite veulent supprimer l'ISF

économique. Les institutions internationales s'en sont saisies et dénoncent de concert la concentration de richesses et de pouvoir dans les mains du désormais fameux 1 %, les plus puissants des plus fortunés. La fiscalité des riches fait débat.

Névrose fiscale

Pour Jean-Baptiste Rudelle, le fondateur de l'entreprise Criteo devenu milliardaire, cette évolution va dans le bon sens car « *trop d'inégalités créent une société dysfonctionnelle* ». Et pour éviter cela, nous dit le grand patron, « *nous nous dirigeons vers un monde dans lequel les riches vont devoir payer plus d'impôts. C'est la tendance lourde de l'histoire* » (voir son livre *On m'avait dit que c'était impossible*, Stock).

Mais le PDG est un être à part dans son milieu et il le sait : « *La névrose fiscale est une pathologie très répandue dans les milieux aisés.* » Cette montée du débat sur les inégalités ne fait pas leur affaire. Il fallait donc s'attendre à la contre-attaque. Elle a désormais commencé.

Dans le domaine politique, elle démarre par les positionnements favorables à la remise en cause de cet impôt honni des plus aisés : l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF). Pas moins de sept des dix candidats potentiels à la primaire de la droite ont affirmé leur soutien à sa suppression. Mais ce n'est que le début. Gageons qu'au fil des mois qui viennent, on ira beaucoup plus loin dans la volonté de supprimer les impôts sur les riches.

Rendez-nous 25 milliards !

Les armes intellectuelles sont en train d'être affûtées en ce sens, comme le montre l'ouvrage récent de deux experts, Michel Didier et Jean-François Ouvrard (*L'impôt sur le capital au XXI^e siècle. Une coûteuse singularité française*, Economica). Le message du livre est limpide : les riches Français paient plus d'impôts que les riches des autres pays européens, en gros 25 milliards de trop qui doivent leur être rendu. La démonstration d'une surfiscalité marginale confiscatoire de l'effort d'épargne est ensuite proposée sur la base d'une victime type : un contribuable disposant d'un million de patrimoine et de 80 000 euros de revenus par an ! On voit pour qui l'ouvrage a été écrit...

Au-delà du fait que la démonstration peut être débattue, son calcul théorique omet l'utilisation par les plus fortunés de l'évasion, de la fraude et de l'optimisation fiscale agressive : pas un mot sur ce sujet, alors qu'il est au cœur de l'agenda du G20 ! Les auteurs pourraient rétorquer que ces comportements d'évitement sont la preuve de cette surfiscalité. Mais ils voient naître cette dernière à la fin des années 1990 et au début des années 2010. Or, on repère ces comportements depuis le début du XX^e siècle en France et, aujourd'hui, dans tous les pays, y compris ceux où la fiscalité est plus faible que chez nous.

On le sent venir : la contestation de tout rôle fiscal dans la lutte contre les inégalités devrait prendre de plus en plus d'ampleur. ■

9e édition
3 000 visiteurs



RSE : Bienvenue dans le monde réel !

PRODURABLE 30 & 31 mars 2016
Paris

People • Planet • Profit

Le Salon des Acteurs et des Solutions pour le Développement Durable et la RSE



www.produrable.com

LE PRINTEMPS DE L'ÉCONOMIE
8 > 14 AVRIL 2016

L'ÉCONOMIE EN QUÊTE DE TERRITOIRE(S) ?

- 08 VENDREDI Territoire & entreprises
- 09 SAMEDI Des activités, des hommes
- 10 DIMANCHE Des activités, des hommes
- 11 LUNDI Mondialisation & Europe
- 12 MARDI Politiques publiques
- 13 MERCREDI Innovation & industrie
- 14 JEUDI Métropoles

Bercy, Lycée Turgot, Cnam, Mairie du 3e, Carreau du Temple

Ouvert à tous
Gratuit

Organisateur: www.printempsdeleco.fr
[@printempsdeleco](https://twitter.com/printempsdeleco) #PRECO16

Grand mécène: INSTITUT CDR POUR LA RECHERCHE

8^e FESTIVAL DE GÉOPOLITIQUE
GRENoble
16-19 MARS 2016

DYNAMIQUES AFRICAINES

GRENoble ECOLE DE MANAGEMENT
ENTRÉE LIBRE ET GRATUITE (inscription obligatoire)
www.festivalgeopolitique.com
#FDGG

ORGANISE PAR :

EN PARTENARIAT AVEC :

alter eco+

Le Monde Afrique

CONFLITS Cultura

MAZARS CCI FRANCE INTERNATIONAL

Les Echos EDF ORANGE

AXYNTIS

INITIATIVE Pour refonder la démocratie et se réappropriier l'élection présidentielle, il faut organiser une primaire des gauches et des écologistes, analyse Julia Cagé.

Une **primaire** pour **quoi faire ?**

Depuis le lancement début janvier de l'initiative « Notre primaire » en faveur d'une primaire des gauches et des écologistes, plus de 75 000 citoyens ont répondu positivement à notre appel à réenchanter le débat politique. Un peu partout en France, des collectifs se sont mis en place pour organiser des débats. Et ceux qui ont déjà eu lieu ont témoigné, si l'on en doutait, d'une volonté citoyenne très forte de discuter des grands thèmes et des orientations qui détermineront l'avenir de la France, qu'il s'agisse de l'Europe, des institutions, du marché du travail, de l'environnement ou encore des inégalités. Une volonté de discuter mais également de faire des propositions concrètes, en réunissant les énergies de la société civile. Chez nombre de ceux qu'on ne voyait plus aux réunions, l'envie est revenue. Une flamme s'est rallumée.

Organiser une telle primaire, c'est démocratiser à nouveau les élections, en les retirant de la seule maîtrise des partis et se donner une chance de redéfinir ce qu'est la gauche. Même si les partis ont bien sûr tout leur rôle à jouer. Car au-delà du débat, l'objectif est bien de faire émerger le ou la candidat(e) qui représentera les couleurs de la gauche et des écologistes au premier tour de l'élection présidentielle de 2017.

Le spectre de 2002

Le paysage politique français a pris en effet une coloration nouvelle, celle du tripartisme : un tiers pour l'extrême droite, un tiers pour la droite et un tiers pour l'ensemble des formes de gauche. Ce qui a une implication très forte : si la gauche ne se présente pas unie au premier tour de l'élection présidentielle, alors la droite et l'extrême droite seront seules présentes au second tour, comme à la présidentielle de 2002 ou comme en Picardie ou en Paca lors des élections régionales de 2015. Ce ne serait pas seulement une défaite des gauches et des écologistes, mais un échec lourd de conséquences pour la démocratie elle-même.

Une des objections majeures au processus de la primaire, c'est le risque qu'il présente de renforcer encore la présidentialisation de la vie politique. Mais il faut prendre en compte deux

temps. Le premier, c'est celui de l'élection présidentielle de 2017 ; cette échéance existe et nous ne l'avons pas choisie. Et il y a urgence si on veut éviter qu'elle ne signe la disparition de la gauche.

La primaire implique tout d'abord d'amener le président de la République en exercice, s'il souhaite être candidat à sa propre succession, à débattre de son bilan avec ses électeurs. Cela revient donc à le considérer comme un citoyen « normal », un candidat comme les autres, à le faire descendre de son piédestal et quitter les dorures de son palais. C'est déjà une façon de remettre en cause le présidentialisme excessif.

Il faudra ensuite, nous en sommes convaincus, revoir en profondeur les institutions : un des principaux engagements du ou de la candidat(e) issu(e) de cette primaire doit être de remettre en cause dès le début de son mandat la présidentialisation excessive de la vie politique française qui pèse si lourd dans le malaise qu'éprouve le pays. Pour reprendre les termes de Pierre Mendès France dans *La République moderne* (1962), il est plus que temps de mettre un terme à « la centralisation du pouvoir entre les mains d'un homme qui délibère seul, ordonne seul, arbitre seul ».

Des idées pour alimenter le débat

Et, notamment en ce qui concerne la politique économique et sociale,



Julia Cagé, professeur d'économie à Sciences-Po Paris, initiatrice de Notre primaire*

TRIBUNE



Nicolas Marguier - RT images

Primaires socialistes d'octobre 2011. Une primaire est indispensable pour permettre à la gauche d'être présente au second tour, mais aussi pour redéfinir son projet et ses contours.

il y aura de quoi débattre sur le bilan. Non seulement parce que sur ce terrain il est largement négatif, comme en témoigne en particulier le niveau du chômage, qui est loin d'avoir diminué. Mais également parce que ce bilan est le fruit de décisions de politique économique et sociale contradictoires – et c'est peu dire – avec les engagements pris par le candidat François Hollande. Un exemple : alors que le candidat Hollande s'était engagé à revenir sur la hausse de TVA mise en œuvre par Nicolas Sarkozy, il l'a finalement à son tour augmentée pour financer le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Cice), une usine à gaz visant à rembourser une partie des cotisations acquittées par les entreprises avec un an de retard.

L'échec du Cice ne signifie pas que le poids des cotisations patronales pesant sur les salaires ne soit pas trop élevé en France. Il l'est – leur taux global est de 40 %, près de deux fois plus qu'en Allemagne – et le financement de notre modèle social repose de manière excessive sur la masse salariale du secteur privé. Mais des alternatives au Cice et à la hausse de la TVA existent, comme par exemple la mise en place d'une contribution sociale générali-

sée (CSG) progressive pour financer les cotisations maladie ou famille. Il faut en débattre, car ces choix seront déterminants pour l'avenir de notre économie durant le prochain quinquennat. Tout comme il faut discuter plus globalement de la nécessaire

Il ne faut pas laisser la pensée conservatrice dominer seule le débat public pendant la primaire des Républicains

réforme de notre système fiscal et social. Ou encore de l'indispensable réforme de l'Europe, alors que pointe la menace de sa dislocation.

Sur toutes ces questions, de multiples positions existent à gauche et elles sont respectables. Le président sortant, ou un autre candidat qui représentera le même courant de pensée si le président choisit de renoncer à briguer un second mandat, pourra parfaitement justifier la politique menée dans le cadre de la primaire. Il insistera sans doute, pour ce faire, sur les contraintes insuffi-

samment anticipées avant les élections. Aux participants à la primaire de trancher ensuite ce débat. Mais en tout état de cause, pour que la gauche puisse repartir de l'avant, cette explication publique doit avoir lieu. Quelle qu'en soit l'issue. D'autant plus que, de son côté, la droite va débattre elle aussi tout au long de l'automne dans le cadre de la primaire des Républicains. Il ne faut pas lui laisser s'approprier seule ce grand moment de démocratie. Il ne faut pas laisser la pensée conservatrice dominer seule le débat public pendant de longs mois.

Prendre des engagements

Le mouvement est lancé. De nombreux points restent encore bien sûr à trancher. C'est le cas, par exemple, du processus de sélection des candidats, car le bon déroulement de la primaire suppose bien entendu que leur nombre soit limité. Mais aussi des contraintes qui résulteront de ce processus pour le ou la candidat(e) choisi(e) pour représenter les gauches et les écologistes à l'élection présidentielle : il ou elle ne pourra pas revenir sur ses promesses, comme cela a été le cas après la primaire de 2011.

Mais cela devra aussi avoir des implications pour les candidats qui ne sortiront pas victorieux de cette primaire : ils devront naturellement s'engager à soutenir le candidat désigné. Comme le dit Pierre Rosanvallon en ouverture de son livre *Le bon gouvernement* (2015), « nos régimes peuvent être dits démocratiques, mais nous ne sommes pas gouvernés démocratiquement. » A nous de faire en sorte qu'il en soit autrement demain ! En commençant par signer l'appel à une primaire des gauches et des écologistes sur notre.primaire.fr ■

* Un appel dont Guillaume Duval, rédacteur en chef d'*Alternatives Économiques*, est également l'un des initiateurs.



Usine de Scherpenzeel, aux Pays-Bas. Avec un profit brut global de 340 millions de dollars en 2014, Interface démontre que ses préoccupations environnementales peuvent être rentables.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le roi de la moquette pionnier du recyclage

Dans le monde de la moquette de bureau, l'entreprise Interface montre l'exemple. Mais du recyclage à la récupération, la route est longue et semée d'embûches.

Qui arpente un couloir de bureau recouvert de dalles de moquette ne réalise pas toujours que s'empilent sous ses pieds cinq ou six couches de matières synthétiques, nylon, latex, fibre de verre et bitume, sans compter l'adhésif qui lie cette dalle au sol. Bref, des produits de l'industrie pétrochimique. Le secteur de la dalle de moquette modulaire, celle qui tapisse bureaux, hôtels et salles de conférences n'est pas a priori le plus écologique. Pourtant, depuis le milieu des années 1990, l'entreprise américaine Interface s'emploie à fabriquer des produits dont l'impact environ-

nemental est le plus faible possible. Elle est l'un des principaux acteurs du secteur, avec 30 % des parts de marché, un chiffre d'affaires d'un milliard de dollars et 3 500 employés dans le monde. En Europe, elle ne vend cependant pas au grand public, mais seulement aux entreprises.

« Mission zéro »

Des dalles de moquette fabriquées à partir de filets de pêche recyclés collectés aux Philippines, de plastiques de pare-brise recyclés ou d'huile de ricin au lieu du pétrole, voilà quelques-unes des innovations développées par Interface pour dimi-

nuer la part des ressources non renouvelables dans ses produits. Le but est de passer d'un modèle linéaire, où les matières premières sont extraites, transformées, consommées puis jetées, à un modèle circulaire dans lequel les déchets sont utilisés comme des ressources tandis que les produits sont éco-conçus en amont pour être réutilisés facilement.

Le début de cette aventure entrepreneuriale souvent citée en exemple remonte à 1994. Ray Anderson, aujourd'hui décédé, qui avait fondé l'entreprise en 1973, prend alors conscience du caractère polluant de ses produits ^[1]. La lecture du livre de Paul Hawken, *The Ecology of Commerce*, où l'auteur explique que les entreprises sont une partie du problème, mais aussi de la solution, le convainc d'amorcer une petite révolution. C'est ainsi qu'est élaborée la « mission zéro ».

Cette feuille de route est articulée autour de sept axes à mettre en

œuvre d'ici 2020 : éliminer le concept de déchet, éliminer les émissions nocives, privilégier les énergies renouvelables, repenser les produits, optimiser les transports, sensibiliser les partenaires et imaginer de nouvelles façons de commercer. « *Interface a construit une communication éthique qui, à l'opposé du greenwashing, consiste à expliquer comment on fabrique ses produits en reconnaissant qu'on a des marges d'amélioration,* analyse Romain Ferrari, le PDG du groupe Ferrari, spécialiste des textiles intelligents et bon connaisseur de l'entreprise. *Elle a aussi internalisé sa doctrine plutôt que de s'en remettre à des consultants externes.* »

Pour passer à l'action, Interface a enclenché plusieurs leviers. Les treize sites de production tentent de réduire leur consommation d'énergie. Sur celui de Scherpenzeel, aux Pays-Bas, premier site européen d'où sortent chaque année 13 millions de mètres carrés de moquette, des *process* moins consommateurs d'énergies ont été mis en place et des machines de coupe plus performantes ont été installées, pour diminuer les chutes. Le site a recours à des énergies renouvelables et au biogaz produit localement. Et les eaux usées sont récupérées pour refroidir les machines. Les émissions de CO₂ ont ainsi diminué de 98 % par rapport à 1996, passant de plus de 17 000 tonnes à 280 tonnes en 2014.

En matière de *design*, Interface prend appui sur le biomimétisme, qui consiste à s'inspirer de ce que fait la nature. C'est ainsi qu'a été imaginé le *design* aléatoire, qui permet d'agencer les dalles de moquette de multiples manières, à l'image des feuilles d'arbre qui tombent au sol, afin de réduire les chutes à la pose, à 1 % ou 2 %, contre 3 % ou 4 % pour les dalles

standards. En ramenant la surface adhésive à quelques points de colle, comme sous les pattes d'un lézard, Interface a fait passer la quantité d'adhésif de 100 grammes par mètre carré à 5 grammes. Elle a ainsi réduit les vapeurs toxiques qui entraînent une pollution de l'air intérieur.

Le but est de « *couper le cordon ombilical avec les énergies fossiles* », explique

« [Aujourd'hui], les produits recyclés coûtent plus cher que les matières vierges »

ROMAIN FERRARI

Laure Rondeau, directrice du développement durable de la firme. Mais Interface n'est qu'un maillon dans la vie d'une dalle de moquette. Les deux tiers de la pollution interviennent en amont, au niveau de l'extraction de la ressource et de sa transformation par

les fournisseurs de l'entreprise. C'est ce que fait ressortir l'analyse du cycle de vie, une analyse de l'impact environnemental d'un produit à chaque étape de sa vie (voir graphique).

Accompagner ses fournisseurs

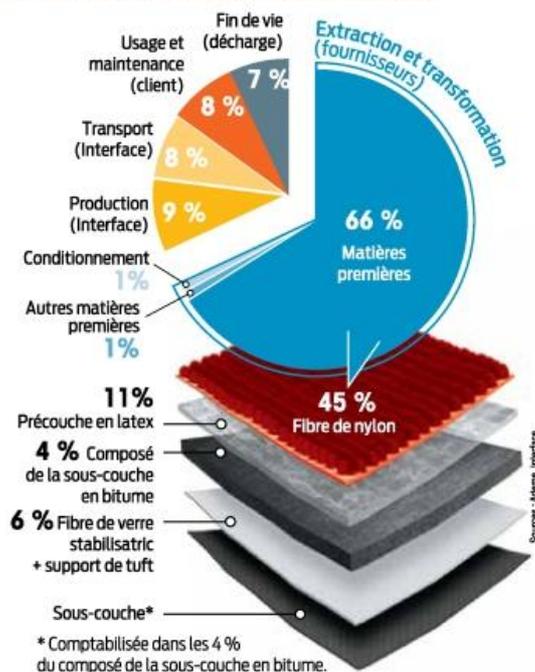
Interface accompagne donc ses fournisseurs dans une démarche de réduction de leur impact environnemental. Son partenaire Aquafil est ainsi devenu le premier fournisseur à proposer une fibre de nylon entièrement issue du recyclage. Traditionnellement, une dalle de moquette se compose d'une sous-couche, d'une couche de fibre de verre, d'une deuxième sous-couche, de latex et de fibre de nylon. Cette dernière couche, sur laquelle on marche, est la plus polluante.

Pour diminuer cet impact, plusieurs solutions ont été imaginées. La technologie Microtuft permet de proposer une moquette moins moelleuse, mais utilisant moins de fibre ; elle s'applique aujourd'hui à 10 % des ventes européennes. Une autre innovation a permis de supprimer la couche de latex sur l'une des 96 gammes commercialisées.

Ensuite, plusieurs composants sont fabriqués à partir de produits recyclés. Sur l'ensemble des produits, la part de contenu recyclé varie entre 35 % et 74 %. Par exemple, dans le cadre d'un programme conçu avec la Zoological Society of London et Aquafil, Interface utilise des fibres de nylon fabriquées à partir de filets de pêche collectés aux Philippines au lieu d'être abandonnés dans la mer. Une démarche qui fournit également un revenu complémentaire aux pêcheurs. A ce jour 80 tonnes de filets ont été collectés et 52 tonnes traitées. Le recyclage intervient aussi au niveau de la couche de latex. Interface collabore avec Carglass et l'entreprise Shark pour récupérer et recycler le plastique (PVB) utilisé dans les pare-brise de voitures. Une innovation qui doit être étendue d'ici la fin de l'année à toutes les références Microtuft. ▶

L'EXTRACTION DES MATIÈRES PREMIÈRES, PRINCIPALE SOURCE DE POLLUTION

Impact environnemental d'une dalle de moquette standard, composée de 700 grammes de fibres de nylon vierge, à partir de l'analyse de son cycle de vie



Lecture : le nylon représente 45 % de l'impact environnemental engendré chez les fournisseurs par la fabrication d'une dalle de moquette.

[1] Voir *Confessions of a Radical Industrialist*, par Ray Anderson, St. Martin's Press, 2009.

► L'entreprise s'intéresse aussi aux ressources végétales, dites biosourcées, en lieu et place des matières premières non renouvelables : l'huile de ricin est utilisée pour fabriquer le nylon de l'une des gammes. Les biomatériaux ne sont cependant pas une solution miracle : ils peuvent en effet entrer en concurrence avec des cultures alimentaires, et ils ne permettront pas de maintenir notre niveau actuel de consommation [2].

Récupérer, réemployer

La solution la plus ambitieuse reste la récupération des produits et leur réemploi [3]. La récupération des dalles de moquette (les siennes mais aussi celles de ses concurrents) a été mise en place par l'entreprise dès 1996 aux Etats-Unis, et dix ans plus tard en France. Mais « *il est plus facile d'influencer nos fournisseurs en amont. En aval, nous n'avons plus la main sur les produits et cela engage une multitude d'acteurs* », explique Laure Rondeau. Aujourd'hui, les volumes concernés restent négligeables.

Une fois ce défi relevé, l'étape suivante serait de passer à l'économie de fonctionnalité, soit vendre l'usage plutôt que le produit. Mais contrairement à d'autres domaines, comme l'automobile, la moquette ne vaut plus rien une fois posée, et elle représente un coût négligeable dans un bâtiment. L'une des pistes envi-



► **Externalités négatives :** conséquences négatives pour les tiers de décisions prises par une collectivité ou une entreprise.

sagées pourrait être de s'associer avec d'autres acteurs de l'équipement de bureau (mobilier, luminaires...) pour proposer un service groupé incluant la maintenance et la récupération.

Avec un profit brut global de 340 millions de dollars en 2014, Interface a démontré que ses préoccupations environnementales ne l'empêchaient pas d'être rentable. « *Nos moquettes sont les mêmes que celles de nos concurrents, mais elles sont produites et sourcées différemment* », résume Laure Rondeau. Et vendues plus chères. L'entreprise est positionnée sur le haut de gamme ; la majorité de ses produits est vendue entre 20 et 30 euros le mètre carré, contre 10 à 20 euros pour ses concurrents.

Ceux-ci bénéficient en effet d'un contexte économique et réglementaire qui reste avantageux puisque les externalités négatives* liées à leur activité ne sont pas prises en compte. Interface est toutefois favorable à l'interdiction de la mise en décharge des moquettes. Mais « *avec un baril de pétrole à 30 dollars et une mise en décharge qui reste la norme, les produits recyclés coûtent plus cher que les matières vierges* », analyse Romain Ferrari. Il reste donc encore beaucoup à faire.

■ Céline Mouzon

[2] Voir *L'âge des low tech*, par Philippe Bihouix, Le Seuil, 2014. Voir également l'article page 66 de ce numéro.

[3] Voir « Vers une économie authentiquement circulaire », par Christian Arnsperger et Dominique Bourg, *Revue de l'OFCE* n° 145, février 2016.

[En bref]

VIOLENCES CONJUGALES Un guide juridique

Que faire lorsqu'un commissariat refuse de prendre une plainte pour violences conjugales ? Faut-il obligatoirement faire constater les violences subies ? Dans ce petit livre à destination des femmes victimes de violences, deux avocates de l'association Avocats, Femmes et Violences expliquent les différentes étapes juridiques pour échapper à son agresseur et se protéger. Un bon outil pédagogique pour s'y retrouver dans la complexité du droit.

► **En savoir plus :** www.alma-editeur.fr/guide_juridique_des_femmes.html

COMMERCE ÉQUITABLE Travail décent

Au mois de mars, Artisans du Monde, premier réseau de magasins spécialisés dans le commerce équitable en France, met un coup de projecteur sur le travail décent : rencontres avec des bénévoles dans l'un des 170 points de vente, formations et relais de pétitions initiées par Peuples solidaires ou De l'éthique sur l'étiquette. Car bien que la moitié des travailleurs dans le monde disposent de moins de deux dollars par jour et par personne, vivre décemment de son travail est un droit.

► **En savoir plus :** www.artisansdumonde.org

UNE PLATE-FORME ESS EnSsemble

A destination des citoyens, des entrepreneurs et des collectivités territoriales, le site Internet EnSsemble se veut une plate-forme pour faciliter l'accès au monde de l'économie sociale et solidaire (ESS), que ce soit pour les curieux, pour ceux qui cherchent une formation ou pour les collectivités demandeuses d'un accompagnement. Le site recense aussi les médias (dont *Alternatives Economiques*) et les réseaux de l'ESS (Labo de l'ESS, RTES, etc.).

► **En savoir plus :** www.EnSsemble.org

VALORISATION DES DÉCHETS

Quels leviers pour l'économie circulaire ?

Au niveau européen, la directive déchets de 2008 prévoit que d'ici à 2020, 70 % des matériaux d'un bâtiment devront être valorisés plutôt que mis en décharge. Ils devront être recyclés, réemployés ou « valorisés énergétiquement » (autrement dit incinérés). « *Le texte porte sur 70 % des matériaux en poids* », explique Laure Rondeau, directrice du développement durable chez Interface. Autrement dit, la moquette passe à la trappe.

De même, la certification HQE pour les bâtiments ayant une bonne performance énergé-

tique ne garantit pas que des matériaux à faible impact environnemental aient été employés.

La Fondation 2019, créée par l'entrepreneur Romain Ferrari pour promouvoir la prise en compte des externalités dans la production, défend l'idée d'une TVA circulaire : les produits dont les externalités environnementales sont faibles bénéficieraient d'une TVA à taux réduit. « *Une solution gagnant-gagnant où l'achat d'un produit éco-conçu ne pénaliserait pas financièrement le consommateur* », explique-t-il. Mais l'idée est encore loin d'avoir fait son chemin...

TRANSPORTS

Tarif solidaire pour qui ?

Conformément à la délibération du conseil régional d'Ile-de-France, le Syndicat des transports d'Ile-de-France (Stif) a voté la suppression de la réduction tarifaire de 75 % pour les bénéficiaires de l'aide médicale de l'Etat (AME). L'AME permet aux étrangers en situation irrégulière dont les ressources sont inférieures à 720 euros par mois de pouvoir être soignés. Jusqu'à présent, ils pouvaient aussi bénéficier d'un Pass Navigo à 22,50 € au lieu de 70 euros. Ce ne sera plus le cas à compter du 1^{er} mars pour toutes les nouvelles demandes ou les renouvellements. Plusieurs syndicats et associations (CGT 75, CGT 78, Gisti...) envisagent un recours devant le tribunal administratif. La décision du Stif semble en effet contraire à la loi SRU de 2000 qui prévoit une réduction d'au moins 50 % du prix des titres de transport pour les personnes dont les ressources sont égales ou inférieures au plafond de la CMU complémentaire, soit 720 euros par mois, et ce quel que soit leur statut. ■ C. M.

GRAND PROJET INUTILE

EuropaCity contesté

Une piste de ski indoor, 230 000 m² de commerces, 20 000 m² de parcs aquatiques, 50 000 m² de parcs d'attractions..., rien de tel pour le développement économique du triangle de Gonesse, une zone de terres agricoles fertiles située à proximité de l'aéroport de Roissy. C'est du moins l'argumentaire du groupe Auchan, qui porte ce projet censé voir le jour entre 2021 et 2024. Le tout pour la modique somme de deux milliards d'euros, auxquels la puissance publique devrait ajouter un milliard. Pourquoi lésiner lorsqu'on table sur une fréquentation de 30 millions de visiteurs par an (le double de Disneyland) et la création de 17 000 emplois ? La consultation publique sur ce projet annoncé en 2011 doit avoir lieu du 15 mars au 30 juin prochains. Le Collectif pour le Triangle de Gonesse, qui rassemble une quinzaine d'associations, entend bien participer au débat et montrer que d'autres solutions peuvent être proposées. ■ C. M.

> En savoir plus : <http://nonaeuropacity.com> et <https://europacity.debatpublic.fr>

DÉFORESTATION

Bolloré interpellé

Dentifrice, biscottes, shampoing : l'huile de palme est partout. Sa production détruit pourtant des hectares entiers de forêts, en Asie du Sud-Est mais aussi désormais en Afrique. Dans un nouveau rapport, « Menaces sur les forêts africaines », l'ONG Greenpeace interpelle en particulier la Socfin, une société de plantations dont le groupe Bolloré détient près de 40 %. Greenpeace appelle la société et le groupe Bolloré à mettre en place une politique « zéro déforestation » en s'appuyant sur la méthodologie dite *high carbon stock* (HCS). Adoptée par plusieurs entreprises produisant de l'huile de palme, celle-ci impose d'identifier et de préserver les zones à forte valeur biologique, écologique ou sociale. ■ C. M.

> En savoir plus : www.greenpeace.org/france/fr/

L'alternance,
une façon plus dynamique
d'apprendre un métier !

ACE, Centre de formation en alternance

LES FORMATIONS EN COMPTABILITÉ

- ▶ BTS CG ▶ DCG (Grade Licence)
- ▶ DSCG (Grade Master)

LES FORMATIONS EN MANAGEMENT GESTION ET ASSISTANTAT

- ▶ BTS AG PME/PMI ▶ BTS AM
- ▶ BTS COM ▶ BTS SIO (SLAM)
- ▶ BAC Pro GA

LES PARCOURS UNIVERSITAIRES ET GRANDES ÉCOLES

Diplômes délivrés par nos universités partenaires et Grandes Ecoles

- ▶ DUT GACo
- ▶ LP PRO SPÉCIALISATION MÉTIERS :
RH, GESTION DE PROJET ET PAIE
- ▶ MASTERS PRO 1&2
- ▶ PROGRAMME GRANDE ÉCOLE
(Grade Master)

Renseignements, horaires et inscriptions :

58, rue du Professeur Gosset 75018 Paris
Téléphone : 01 49 21 43 40

Vous êtes une entreprise et vous souhaitez en
savoir + sur les nouveautés de l'alternance
Inscrivez-vous à une matinale de l'alternance

LE CFA de l'ACE
soutenu par



JOURNÉE PORTES
OUVERTES
#CFA_ACE
Samedi 23 avril
de 9h30 à 17h30



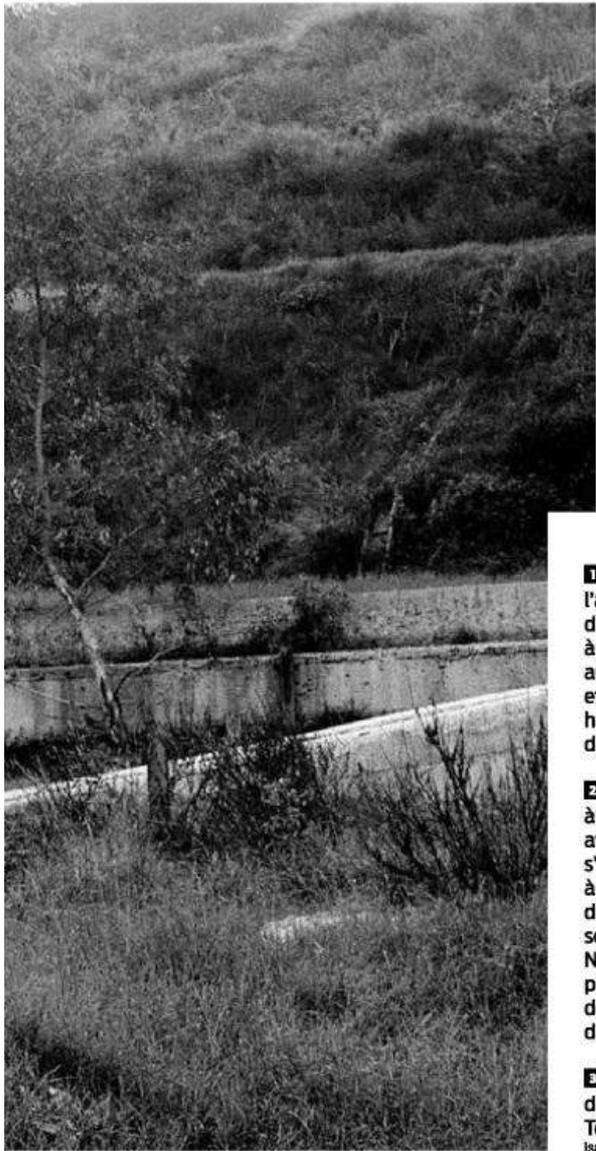
www.ace-expert.com



La terre des feux

Il y a quelques décennies, c'était la partie la plus fertile de la Campanie, au sud de l'Italie. Mais aujourd'hui, le territoire entre Naples et Caserta est baptisé « la terre des feux » par ses habitants, en raison des fumerolles qui s'échappent du sol à cause des déchets toxiques qui y sont entreposés. Le 30 décembre dernier, l'Institut supérieur italien de la santé (ISS) a démontré le lien entre la pollution due à l'enfouissement et à la combustion des déchets et le nombre élevé de décès ou de maladies graves dans la région. Dans son rapport – passé quasi inaperçu –, l'ISS pointe l'augmentation du nombre de cancers dans les 55 communes qu'elle a expertisées. Les enfants et les bébés sont particulièrement touchés: le taux de cancer des moins de 14 ans y est sensiblement supérieur à la moyenne nationale.





DÉCHETS Depuis la fin des années 1980, des déchets toxiques industriels en provenance d'Italie du Nord et de toute l'Europe sont déversés dans la région. Selon la police, environ 28 millions de tonnes de déchets ont ainsi été ensevelis sous des champs agricoles ou laissés à l'air libre pour être brûlés, dans des carrières ou sur des terrains à ciel ouvert. Ces déchets ont aussi été mélangés avec du ciment ou du béton pour être utilisés dans la construction de bâtiments, de routes et même des lignes de chemin de fer.

Des entreprises européennes se sont ainsi tournées vers la Camorra (la mafia napolitaine) qui proposait des prix défiant toute concurrence pour l'élimination de leurs déchets industriels. Ces déchets, hautement toxiques, contiennent de la dioxine, de l'arsenic et même de l'uranium. Selon une

étude réalisée par l'ISS en 2014, la région ne sera plus habitable pendant cinquante ans du fait de la contamination des eaux souterraines.

MOBILISATIONS Les habitants n'avaient pas attendu le dernier rapport de l'ISS – qui succède à bien d'autres études – pour se mobiliser. En juillet 2012, plusieurs associations locales s'étaient rassemblées dans le Comité de la terre des feux, autour du prêtre de la paroisse de Caivano, Don Maurizio Patriciello. Une grande manifestation avait eu lieu à Naples en novembre 2013.

Jusqu'à présent, les pouvoirs publics se sont contentés cependant de déclarer incultivables certains terrains et d'alourdir les peines pour trafics de déchets. Mais les liens entre politiques et mafia freinent les actions d'envergure. Et les déchets continuent d'arriver, même si cela se passe désormais la nuit et avec plus de précautions, du fait de la médiatisation du sujet.

■ Isabell Zipfel et Claire Alet

1 Des fumées s'échappent sur l'ancien site de traitement de déchets de « Resit », à Giugliano, à une dizaine de kilomètres au nord de Naples, où des eaux et des boues industrielles hautement toxiques ont été déversées.

2 Antonio est mort d'un cancer à l'âge de 9 ans. Ses parents avaient quitté Naples pour s'installer à Casalnuovo di Napoli à 15 km, afin de fuir la pollution de l'air urbain. Aujourd'hui, ils sont membres de l'association *Noi genitori di tutti* (Nous les parents de tous) qui rassemble des parents d'enfants de la région décédés de cancer.

3 Enzo, 57 ans, est un des porte-parole du mouvement *Terra dei fuochi* (Terre des feux).

Isabell Zipfel



Et si le Royaume-Uni quittait l'Union...

L'impact économique : choc majeur et incertitude prolongée

Proposé par David Cameron en 2013 pour des raisons de politique intérieure, le référendum sur le maintien du Royaume-Uni dans l'Union européenne qui se tiendra le 23 juin prochain risque de se retourner contre son initiateur en faisant du Royaume-Uni le premier Etat à quitter l'Union. Selon la plupart des simulations effectuées, les conséquences économiques pourraient être sévères outre-Manche : jusqu'à 3 % du produit intérieur brut (PIB) sur la période 2016-2019. Surtout si le Brexit ramène le Royaume-Uni au rang de simple pays tiers vis-à-vis de l'Union (au même titre que les Etats-Unis ou la Chine), mais aussi dans le cas où il conduirait à un accord de libre-échange ou même d'union douanière avec l'Union.

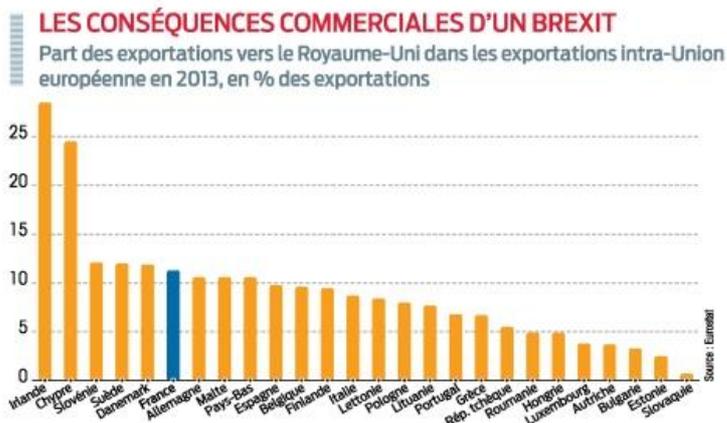
Une adhésion à l'Espace économique européen (auquel appartiennent la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein) maintiendrait son accès au grand marché européen et à ses quatre libertés (libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes). Elle obligerait toutefois le Royaume-Uni à mettre en œuvre les directives et les normes européennes sans pouvoir participer à leur élaboration tout en continuant à payer une contribution, certes plus modeste, au budget européen. Une façon de sortir sans sortir, mais en perdant toute influence sur les décisions européennes.

Dans tous les cas, l'incertitude prolongée (sortie formelle en 2019, suivie de longues négociations sur la redéfinition des relations avec l'Union) et la divergence cumulative des réglementations pourraient susciter des effets importants de délocalisation vers l'Union des activités des firmes multinationales, mais aussi des banques étrangères installées à Londres. Une telle évolution, envisagée par un tiers des firmes allemandes opérant outre-Manche, selon un sondage récent, pèserait sur la productivité et la croissance à long terme du Royaume-Uni. Elle pourrait aussi déstabiliser à court terme sa balance des paiements. Celle-ci enregistre en effet déjà un déficit courant important (4 % du PIB en 2015), financé jusqu'ici sans problème grâce à des flux massifs d'investissements directs (56 milliards de dollars par an en moyenne dans les années 2010,

soit autant que la France et l'Allemagne réunies). De quoi faire plonger la livre sterling, qui pourrait perdre, selon Goldman Sachs, jusqu'à 20 % de sa valeur en moyenne, pénalisant les exportateurs de l'Union vers un marché qui représente 10 % de leurs exportations intra-Union. Les pays qui entretiennent les relations (commerciales, financières) les plus étroites avec le Royaume-Uni seraient logiquement les plus touchés, à commencer par l'Irlande et les Pays-Bas, mais aussi le Luxembourg, la Belgique, la Suède ainsi que Malte et Chypre.

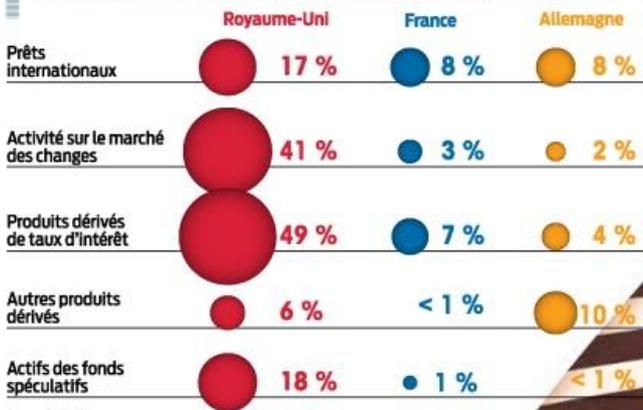
Un impact déstabilisant sur la gouvernance européenne

De la monnaie unique à l'espace Schengen, en passant par la Charte des droits fondamentaux de l'Union et le pacte budgétaire européen, le Royaume-Uni a multiplié depuis vingt-cinq ans les *opt-outs* (les options de retrait) sur des pans entiers de la construction européenne. Au point que pour beaucoup, sa sortie de l'Union lèverait un obstacle permanent sur la longue route de l'intégration. C'est particulièrement vrai dans le domaine des droits sociaux, où le Royaume-Uni s'oppose de longue date aux normes en matière de durée du travail. Ainsi, il a demandé, dans les négociations récentes, le gel pour quatre ans des droits sociaux et des allocations familiales pour les 2 millions de ressortissants de l'Union travaillant sur son territoire. C'est



LE ROYAUME-UNI, POIDS LOURD DES SERVICES FINANCIERS

Parts de marché des services financiers sur le marché mondial en 2013, en %



Source : TheCityUK



vrai également de la régulation financière et bancaire, deux domaines dans lesquels il s'emploie à bloquer des avancées importantes, telle la taxe sur les transactions financières soutenue notamment par la France et l'Allemagne. Il refuse aussi de participer à l'union bancaire, qui donnerait un droit de supervision à la Banque centrale européenne (BCE) sur son secteur bancaire.

Cependant, un Brexit bouleverserait également les fragiles équilibres qui caractérisent les institutions européennes. Il est redouté par l'Allemagne, qui y perdrait un allié dans les joutes sur la libéralisation du marché européen à laquelle elle est favorable, et Berlin s'inquiète déjà d'un basculement des équilibres géopolitiques vers le sud de l'Europe. Il est craint aussi par la Suède, la République tchèque, la Pologne et les autres pays d'Europe centrale qui refusent la monnaie unique et redoutent que la dynamique d'intégration européenne ne se focalise davantage sur la gestion de la zone euro.

Un retrait britannique exigerait une redistribution délicate des voix au sein du Conseil européen, ce qui reposerait la question explosive de la parité entre l'Allemagne et la France, ainsi qu'une redéfinition du seuil de la majorité qualifiée. Il aurait aussi des implications budgétaires significatives puisque le Royaume-Uni demeure, en dépit du rabais qui lui est consenti depuis 1984, le second contributeur après l'Allemagne, assumant 12 % des ressources communautaires. Pour les autres pays, cela signifierait une augmentation des contributions annuelles qui pourrait s'élever pour la France à 2 milliards d'euros.

Un risque de contagion politique et de déliquescence de l'Union

Cinquante ans durant, le pouvoir d'attraction de la construction européenne, souligné par ses élargissements successifs, a été la marque la plus éclatante de son succès. Un retrait britannique, le premier du genre, signalerait l'inversion de cette dynamique. Déjà fortement affaiblie (crise de la zone

euro, crise ukrainienne, crise migratoire), l'Union européenne verrait son influence diminuée par la perte d'une économie dynamique (16 % du PIB de l'Union) et d'un acteur de poids, tant sur la scène financière globale (La City est la première place financière mondiale, à égalité avec New York) que sur la scène diplomatique (le Royaume-Uni occupe un siège permanent au conseil de sécurité de l'ONU) et militaire (il est au cinquième rang mondial pour les dépenses militaires, devant la France).

La tentation du retrait pourrait donc s'étendre à d'autres pays, en particulier en Europe du Nord (Pays-Bas, Suède, Finlande) et centrale (République tchèque, Hongrie), surtout si un accord satisfaisant est trouvé par le Royaume-Uni sur le maintien de son accès au grand marché européen. Plus généralement, la renégociation britannique pourrait servir de modèle à des politiciens désireux d'exploiter le malaise des populations face à la vague migratoire et à l'insécurité qui lui est associée.

Par ailleurs, un Brexit susciterait vraisemblablement un appel à un second référendum sur l'indépendance de l'Ecosse, région qui bénéficie largement des aides structurelles de l'Union et où l'opinion est fortement proeuropéenne. Avec des chances de succès beaucoup plus prononcées pour les indépendantistes du Parti national écossais, ce qui pourrait relancer des processus similaires en Espagne, voire en Italie. Exposée à des forces centrifuges puissantes, l'Union européenne tendrait alors à se recentrer sur la zone euro et son noyau dur franco-allemand, une perspective angoissante tant pour la France, qui redoute d'être confrontée à une hégémonie allemande renforcée, que pour l'Allemagne, qui se retrouverait seule face à une Europe latine frondeuse et tentée de faire bloc pour imposer ses vues sur la gestion de la monnaie unique.

■ Jacques Adda

en savoir plus <

> « **Brexit or Britin : Is it Really Colder Outside ?** », par Jean-Claude Piris, Fondation Robert Schuman, *European Issues* n° 369, 26 octobre 2015, accessible sur www.robert-schuman.eu/en/doc/questions-d-europe/qa-355-bis-en.pdf

> « **Brexit : the Impact on the UK and the EU** », Global Counsel, juin 2015, accessible sur www.global-counsel.co.uk/system/files/publications/Global_Counsel_Impact_of_Brexit_June_2015.pdf

> « **The British Problem and what it Means for Europe** », par Mark Leonard, European Council on Foreign Relations, mars 2015, accessible sur www.ecfr.eu/page/-/ECFR_12B_BREXIT_%2BMarch_-_final%29.pdf



France

Forum pour l'emploi à Lyon. L'assurance chômage est réputée généreuse en France. A tort.

Laurent Cerro - Rik

La nouvelle bataille de l'assurance chômage

UNÉDIC Les partenaires sociaux ont entamé des négociations sensibles pour réformer l'indemnisation du chômage. Avec de fortes pressions pour réduire les allocations.

Comment rééquilibrer les comptes de l'assurance chômage sans mécontenter tout le monde ? C'est cette équation difficile que doivent résoudre les partenaires sociaux sous la surveillance étroite du gouvernement. Ils ont entamé, le 22 février dernier, un nouveau *round* de négociations sur la convention d'assurance chômage, qui doit entrer en vigueur le 1^{er} juillet 2016. Avec un déficit de 4,4 milliards d'euros prévus cette année et une dette cumulée qui a déjà

atteint 26 milliards d'euros en 2015 (34 milliards prévus en 2018), tous les clignotants de l'Unédic sont au rouge. Même si la situation actuelle du chômage explique cette dégradation et si l'Hexagone continue d'emprunter à des taux d'intérêt très bas, un assainissement paraît nécessaire avant une éventuelle remontée des taux.

Mais pour y parvenir, encore faut-il établir un diagnostic correct. L'économiste Bruno Coquet ^[1] s'est penché sur les comptes de l'Unédic et explique que l'activité d'assurance est

excédentaire, y compris depuis 2008 malgré les années noires du chômage : « Les 33 milliards de cotisations correspondent en effet peu ou prou aux prestations versées, ce qui est proche de l'équilibre », confirme Franck Mikula, administrateur CFE-CGC de l'Unédic.

« Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de problèmes, notamment avec les régimes spécifiques des intermittents et des intérimaires, qui sont déficitaires, précise Bruno Coquet, mais si on veut vraiment résorber la dette en jouant sur les règles d'indemnisation, il faudrait diminuer par deux tous les droits potentiels des assurés : passer par exemple de vingt-quatre mois d'indemnisation maximum à douze mois, de quatre mois de durée nécessaire pour s'affilier à deux mois, baisser de 57 % le taux de remplacement à 47 %... C'est socialement inacceptable. » Il souligne également le

poids d'autres charges : l'Unédic doit ainsi verser 10 % de ses recettes pour alimenter le budget de fonctionnement de Pôle emploi (c'était 6 % dans les années 1990), ce qui a représenté 3,2 milliards d'euros en 2015.

Par ailleurs, le régime français est souvent critiqué pour sa « générosité ». Il n'est en réalité pas plus favorable que chez nos voisins, si l'on tient compte de l'ensemble des financements. En France, la part à proprement parler assurantielle est en effet prédominante : salariés et employeurs français cotisent beaucoup (6,4 % du salaire brut au total, dont 4 % à la charge des employeurs et 2,4 % pour les salariés), alors que ce taux de cotisation spécifique ne s'élève qu'à 3 % en Allemagne ou à 1,6 % en Italie [2]. Mais dans ces pays, l'Etat verse davantage de subventions publiques aux demandeurs d'emploi (voir graphique page 36). Et « au final, le taux de remplacement, ce que touchent les demandeurs d'emploi rapporté à leur ancien salaire, est sensiblement le même qu'ailleurs en Europe », souligne Stéphane Lardy, secrétaire confédéral de Force ouvrière.

La dégressivité des droits

Malgré cela, les appels à remettre en cause le niveau des allocations se multiplient. Bien que ce soit en théorie l'affaire des partenaires sociaux, le chef de l'Etat a lui-même relancé le débat en janvier dernier : « la durée d'indemnisation est la plus longue d'Europe », a-t-il déclaré devant le Conseil économique, social et environnemental (Cése). Dans la foulée, la Cour des comptes a tiré elle aussi la sonnette d'alarme.

C'est ainsi que le débat sur la dégressivité des droits à l'assurance chômage est reparti. Un tel système, abandonné en France en 2001, prévoit que le montant des allocations baisse par palier au bout d'un certain temps, afin de pousser les chômeurs à retrouver un job au plus vite. Une étude de l'Insee [3] sur les

années 1990 avait toutefois montré que cette dégressivité, loin d'accélérer le retour à l'emploi, pouvait au contraire le ralentir. « Quand il n'y a pas d'offres sur le marché et que le chômage de longue durée s'installe, l'incitation ne sert pas à grand-chose, pointe Stéphane Lardy. Cette dégressivité n'aboutirait qu'à précipiter les chômeurs plus vite vers la pauvreté. »

Certes, l'Italie et l'Espagne s'y sont récemment converties. Les chômeurs

qui est aujourd'hui le cas en Espagne », explique Juan Dolado [4], professeur d'économie à l'European University Institute de Florence.

Les seniors mis à contribution

Autre mesure sur la table : un raccourcissement de la durée d'indemnisation des seniors. Aujourd'hui, un salarié de plus de 50 ans bénéficie de trente-six mois d'allocations. Selon un rapport gouvernemental [5],

repusher ce droit à 55 ans ferait économiser 450 millions par an au régime. Cette option avait déjà été soutenue par le Medef en 2014, lors de la précédente négociation, pour disparaître de l'accord final.

« Nous ne sommes pas opposés à l'idée

de retarder l'âge auquel on est éligible à cette mesure, explique Véronique Descacq, négociatrice pour la CFDT. Il faudrait en effet arrêter d'envoyer ce signal aux entreprises qu'à partir de 50 ans, on a droit à trois ans de chômage. Car ensuite, retrouver un emploi à 53 ans est loin d'être facile. Je crois aux effets de comportement. Les employeurs tiennent compte de ces seuils. »

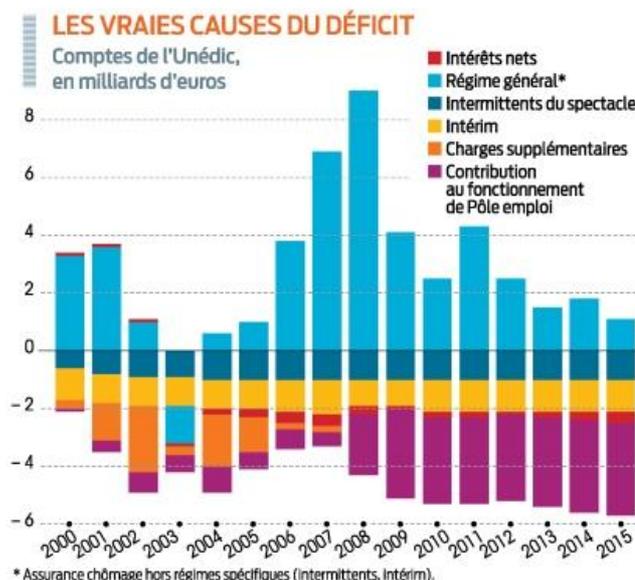
FO ne partage pas ce point de vue. « Les entreprises vont-elles arrêter de se séparer des quinquas ? Que se passera-t-il si on réduit à vingt-quatre

mois la durée d'allocation pour les moins de 55 ans ? On pourra toujours arguer qu'il n'y a que 6 % de taux de chômage des 50-54 ans [ce qui représente 233 000 personnes, NDLR]. Mais ceux qui sont inscrits à Pôle emploi y restent aussi plus

« Si on veut vraiment résorber la dette en jouant sur les règles d'indemnisation, il faudrait diminuer par deux tous les droits potentiels des assurés »

BRUNO COQUET
Economiste

italiens voient ainsi leurs allocations diminuer de 70 % de leur ancien salaire brut à 65 % au bout de six mois, puis à 45 % au bout d'un an. Quant aux Espagnols, leurs indemnités baissent de 60 % à 50 % de leur ancien salaire au bout de six mois. Mais ces décisions sont trop récentes pour qu'on puisse évaluer leurs effets et sont en outre noyées dans une batterie de mesures visant à flexibiliser le marché du travail. « Raccourcir les droits ne sert pas à grand-chose, surtout lorsque les contrats courts explosent, ce



[1] « La nouvelle assurance chômage », accessible sur <https://lc.cx/4gPr>

[2] Les modalités de calcul de l'allocation chômage en Europe, accessible sur <https://lc.cx/4MmH>

[3] « L'effet de l'allocation unique dégressive sur la reprise d'emploi », par Brigitte Dormont, Denis Fougère et Ana Prieto, 2001, accessible sur <https://lc.cx/4gWs>

[4] Chaire de sécurisation des parcours professionnels : <https://lc.cx/4gWP>

[5] « Rapport sur la situation financière de l'assurance chômage », accessible sur <https://lc.cx/4gWU>



> Experience rating : méthode qui consiste à faire supporter à chaque employeur les coûts générés par ses licenciements.

► *longtemps. En fin de droits, ils basculeront vers l'ASS* », relève Stéphane Lardy. Et du coup, les économies pour les finances publiques dans leur ensemble seraient bien moindres que les 450 millions estimés pour la seule assurance chômage. Les seniors pourraient également être visés via une taxation accrue des ruptures conventionnelles, dont le nombre a explosé depuis leur création en 2008. Une façon de faire des économies mais aussi de dissuader les entreprises de transformer ces transactions en préretraites déguisées, explique la CGT. « Pourquoi pas ? », s'interroge également Véronique Descacq, de la CFDT. *Mais il faudra veiller à éviter les effets pervers de l'ex-contribution Delalande qui a conduit certains employeurs à licencier les seniors avant leurs 50 ans pour éviter d'avoir à payer une taxe par la suite. On pourrait imaginer une sorte de taxation progressive avec l'âge.* »

Les contrats courts accusés

Du côté des syndicats de salariés, le consensus domine en revanche sur une plus forte taxation des contrats courts. Très faible et peu génératrice de rentrées financières, une première taxation avait été négociée en 2014 en contrepartie de la création d'un CDI intérimaire. Les contrats d'intérim et les CDD de remplacement en étaient exclus. « Ce qui a poussé certains em-

ployeurs à jouer sur les motifs du CDD, constate Véronique Descacq. *Nous serions favorables à une cotisation universelle dégressive. Plus l'entreprise a recours à des contrats longs, quelle que soit la nature du contrat, plus ses cotisations baissent.* » Un modèle que préconise aussi Bruno Coquet. « Dans le régime de l'Unédic, les CDI dégagent 10 milliards d'euros d'excédents alors qu'on perd 5 milliards rien

« Il faut augmenter les cotisations sur les contrats courts »

FRANCK MIKULA
Secrétaire national de la CFE-CGC

que sur les CDD, renchérit Franck Mikula. *Il faut donc augmenter les cotisations sur les contrats courts.* » Sans distinguer la nature des contrats, FO plaide pour un modèle de bonus-malus proche de celui prôné par l'économiste Pierre Cahuc, calqué sur l'*experience rating** pratiqué aux Etats-Unis. « Les entreprises de moins de onze salariés auraient par exemple le droit d'utiliser un quota de 20 % de contrats courts. Au-delà, leurs cotisations augmentent, et en dessous, elles baissent », propose Stéphane Lardy.

Mais ces évolutions supposent des hausses de cotisations pour les entreprises. Inacceptable a priori pour le Medef.

Parmi les propositions du camp patronal, le fait de conditionner les allocations chômage à l'acceptation d'une formation fera sans doute partie des débats. Ainsi que la remise en cause du montant maximum des allocations, souvent critiqué pour être le plus élevé d'Europe

avec 238 euros par jour. Une baisse n'aurait pourtant qu'un effet symbolique. « Il n'y a que 0,03 % des allocataires, soit moins de 1 000 personnes en France qui perçoivent ce montant maximum », rappelle Véronique Descacq. Vent debout contre le plafonnement des allocations, la CFE-CGC y voit en outre une absurdité économique. « Les cadres contribuent pour 40 % au régime, mais ne représentent que 15 % des dépenses. Si on veut baisser les allocations, il faudrait aussi en toute logique diminuer le plafond des cotisations qui est aujourd'hui de quatre fois le plafond de la Sécurité sociale. Cela voudrait donc dire au final des pertes pour l'Unédic. C'est stupide », explique Franck Mikula.

Enfin, les partenaires sociaux pourraient caler les règles d'indemnisation sur le salaire moyen lissé sur le mois et non sur le salaire journalier de base. Les règles actuelles entraînent en effet des aberrations, notent Bruno Coquet mais aussi Pierre Cahuc et Corinne Prost dans une note du CAE [6]. Ainsi aujourd'hui, un salarié qui travaille quinze jours dans le mois (un jour sur deux par exemple) touche des indemnités plus élevées que le même salarié qui a travaillé – pour le même salaire – tout le mois mais à mi-temps. Cela pousse les employeurs à fractionner les contrats et à favoriser une sorte d'intermittence généralisée.

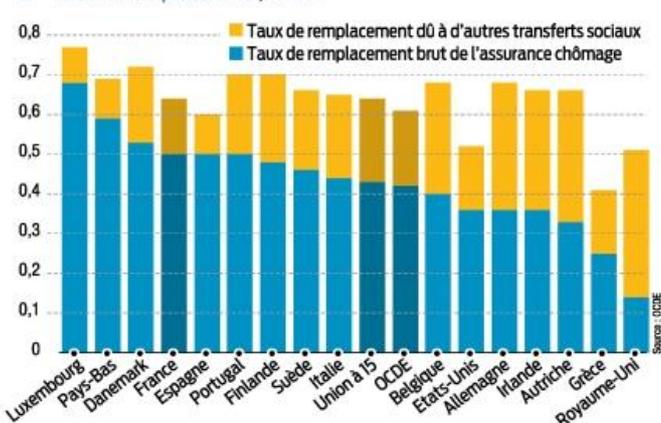
Les nouveaux droits rechargeables, qui peuvent être positifs pour les allocataires (plus aucun jour travaillé n'est perdu pour le salarié, qui n'a plus peur de reprendre un emploi), ont aussi des effets pervers. Certains employeurs prennent la mauvaise habitude d'organiser la rotation des salariés en CDD en fonction des allocations chômage qu'ils touchent. Un nouveau mode de calcul en fonction d'un revenu moyen lissé ferait certes des gagnants et des perdants, mais il pourrait dissuader les employeurs d'abuser de l'activité réduite, qui permet de cumuler petits boulots et allocations, et qui coûte, selon l'étude du CAE, 4,8 milliards d'euros par an à l'assurance chômage.

■ Sandrine Foulon

[6] www.cae-eco.fr/Ameliorer-l-assurance-chomage-pour-limiter-l-instabilite-de-l-emploi.html

LA FRANCE DANS LA MOYENNE DE L'OCDE

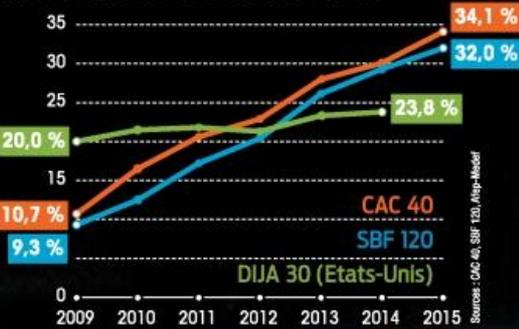
Taux de remplacement, en %



Lecture : le taux de remplacement assuré par l'assurance chômage en France est de 50 % du salaire brut ancien en moyenne, auxquels s'ajoutent 14 % par le biais d'autres transferts sociaux. Ce taux n'est que de 36 % en Allemagne, mais les transferts sociaux y représentent 32 % du salaire brut de référence : le total y est donc supérieur à la situation française.

LA LOI A MONTRÉ UNE CERTAINE EFFICACITÉ

Evolution de la part des femmes au sein des conseils des entreprises du CAC 40, du SBF 120 et du DIJA 30, en %



Catherine Olivier, secrétaire du conseil d'administration de BNP Paribas.

mixtes. L'Insee recense ainsi plus de 9 600 Epic. Mais la liste n'est pas exhaustive.

Pour améliorer le pilotage, le rapport préconise la mise en place d'un indicateur et la désignation d'instances chargées de vérifier la mise en œuvre de la loi, l'une pour le secteur privé, l'autre pour les entreprises publiques. En

plus du constat, ces structures pourraient aussi accompagner les entreprises, alerter et affiner les sanctions prévues à compter de 2017, dont la mise en œuvre reste pour l'heure pleine de zones d'ombre. Mais ces préconisations impliquent des moyens supplémentaires.

PARITÉ A un an de l'échéance prévue pour atteindre 40 % de femmes dans les conseils d'administration des entreprises, les dysfonctionnements persistent.

40 % de femmes dans les CA ? Encore un effort !

40 % de femmes^[1] dans les conseils d'administration (CA) des grandes entreprises en 2017, tel était l'engagement pris dans la loi Copé-Zimmermann adoptée en 2011. Ce texte, inspiré de la loi de 2000 sur la parité en politique, concernait les grandes entreprises privées cotées comme celles du CAC 40 et du SBF 120 (les 120 plus grosses entreprises cotées sur Euronext, dont celles du CAC 40), mais aussi les entreprises, cotées ou non, faisant plus de 50 millions de chiffre d'affaires et comptant au moins 500 salariés. Soit en tout un peu plus de 900 entreprises. En 2012, la loi Sauvadet avait soumis certains établissements publics aux mêmes obligations. Cinq ans plus tard et à un an de l'échéance, le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCEfh) et le Conseil supérieur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (CSEP) dressent un constat nuancé.

Certes, pour les plus grosses entreprises, les résultats sont encourageants : il y a 34 % d'admi-

nistratrices dans les entreprises du CAC 40 et 32 % dans celles du SBF 120. Cette avancée, qui a propulsé la France au premier rang de l'Union européenne, n'aurait pas été possible sans la contrainte législative. En la matière, les évolutions ne sont pas linéaires. Mais les chiffres ne reflètent que la partie visible de l'iceberg. Si on prend le reste des entreprises cotées (500), la part des femmes dans les conseils n'atteint plus que 28 %. Un pourcentage qui tombe encore plus bas, à 14 %, pour les entreprises non cotées.

Un manque de pilotage

En outre, ces résultats sont difficiles à établir et restent le fruit d'enquêtes partielles : impossible de dire en réalité quel est le périmètre exact des entreprises concernées par la loi. Une difficulté prégnante pour les entreprises de taille intermédiaire et pour les établissements publics à caractère industriel et commercial (Epic) ou

97 % des PDG restent... des hommes !

De plus, l'entrée des femmes dans les CA ne signifie pas pour autant leur arrivée à des postes décisionnaires. Les présidences de conseil leur restent largement fermées : dans les entreprises cotées, elles sont à peine plus de 4 % à occuper ce poste, et 3 % pour les postes de PDG. Et si les femmes parviennent un peu plus souvent à obtenir un poste de présidente

du conseil de surveillance, ce n'est pas par hasard. « Les présidentes de conseil de surveillance n'ont pas la mission opérationnelle des PDG, et donc, par conséquent, pas le même pouvoir au sein de l'entreprise », rappelle

le rapport. La mise en œuvre de la loi a pourtant fait ressortir l'existence d'un vivier d'administratrices compétentes, qu'il faut certes encore élargir. Surtout, elle a incité, au moins pour les grosses entreprises, à une professionnalisation des choix de nominations, là où auparavant une cooptation informelle prévalait très largement.

■ Céline Mouzon

[1] Lorsque le conseil d'administration ou de surveillance compte moins de huit membres, la loi prévoit que l'écart entre le nombre de membres de chaque sexe n'excède pas deux.

en savoir plus <

> <https://lc.cx/4goW> : pour retrouver l'intégralité de l'article.

PRESTATION Destinée aux travailleurs les plus modestes, la nouvelle prime d'activité touche globalement sa cible. Mais les couples y perdent souvent.

Gagnants et perdants de la prime d'activité

Le 5 février dernier, près de 1,6 million de Français ont touché pour la première fois la prime d'activité. Cette aide financière, versée par les Caisses d'allocations familiales (CAF) ou la Mutualité sociale agricole (MSA), vise à soutenir le pouvoir d'achat des travailleurs les moins payés afin de les inciter à prendre quand même ce type d'emplois plutôt que de rester au chômage. Salariés et travailleurs indépendants qui gagnent moins de 1 500 euros net chaque mois sont éligibles à cette nouvelle aide, qui remplace et fusionne l'an-

cienne prime pour l'emploi (PPE) et le RSA activité. Une dualité complexe et illisible qui se traduisait notamment par un taux de non-recours très élevé au RSA activité. Le budget de 4 milliards d'euros prévu pour la prime d'activité est équivalent à celui consacré jusqu'ici à la PPE et au RSA activité. Comme ses prédécesseurs, la nouvelle prime tient compte des revenus du travailleur, de ceux de son ou sa conjoint(e), ainsi que du nombre d'enfants du ménage. Mais en accentuant le poids de cette dimension familiale, la nouvelle prime fait des gagnants... et des perdants.

5,9 millions de Français bénéficiaient de la PPE mais seuls 40 % d'entre eux devraient percevoir la nouvelle prime d'activité, selon la CAF. En revanche, le million de personnes qui touchaient le RSA activité est automatiquement basculé vers la prime d'activité.

Ciblée sur les travailleurs les plus pauvres

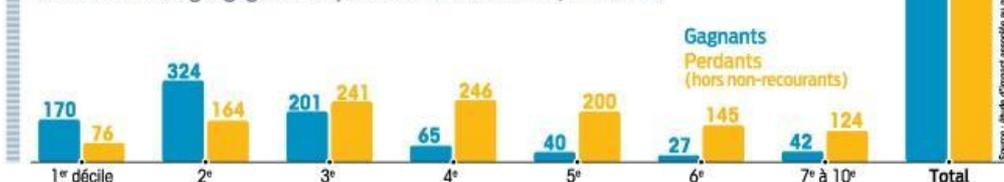
Globalement, les travailleurs situés parmi les 20 % des ménages aux revenus les plus bas devraient figurer plutôt parmi les gagnants de cette nouvelle donne, selon l'étude d'impact réalisée l'an dernier. Mais il y aura aussi dans ces tranches de revenus un nombre non négligeable de perdants du fait de la familialisation accrue de la prime. En revanche, les travailleurs qui appartiennent aux ménages des déciles 3 à 5 (entre les 20 % des ménages les plus pauvres et les 50 % les plus riches) sont nombreux à y laisser des plumes.

Les foyers monoparentaux seront les principaux bénéficiaires de ce changement des règles du jeu. Ce n'est pas illogique : 32 % des familles monoparentales sont pauvres, contre 13 % des personnes en couple avec enfant (chiffres 2011).

Il n'en reste pas moins que, de fait, la logique globale de cette réforme « consiste, à budget constant, à enlever un peu aux travailleurs modestes pour donner plus aux travailleurs très mo-

LA PRIME D'ACTIVITÉ PROFITE AUX MÉNAGES LES PLUS PAUVRES

Nombre de ménages gagnants et perdants avec la réforme, en milliers



Source: étude d'impact associée au projet de loi « prime d'activité »



Les salariés qui gagnent moins de 1 500 euros net chaque mois sont éligibles à la prime d'activité.

Pierre Bassard - Rte

LES COUPLES BIACTIFS PÉNALISÉS PAR LA RÉFORME

Montant annuel perçu avant et après la réforme, en euros



Source : Marc Wolf, données estimations CAF

destes. Notamment parce qu'avec cette prime, un travailleur pauvre en couple avec un autre ne compte que pour 1,5 au lieu de 2 auparavant », explique Marc Wolf, ancien haut fonctionnaire du ministère des Finances. Un argument que nuance cependant Guillaume Allègre, économiste à l'OFCE : « Les perdants de la prime d'activité se situent plutôt en haut de l'échelle des travailleurs pauvres. Et c'est précisément ceux-là qui ont profité de la suppression de la première tranche de l'impôt sur le revenu » intervenue en septembre 2014. Si on combine les effets de ces deux réformes, les gagnants sont en effet plus nombreux que les perdants (voir graphique ci-dessous).

Enfin, les jeunes tirent a priori profit de cette nouvelle prime : elle est en effet ouverte dès 18 ans, contrairement à l'ancien RSA activité. Les moins de 25 ans étaient cependant éligibles à la PPE, une aide qu'ils n'avaient pas besoin de demander.

Vers la fin du non-recours ?

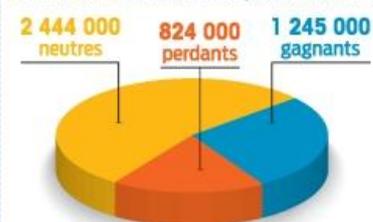
La grande inconnue de la prime d'activité concerne la question du « non-recours » : la Dares estime que 68 % des personnes qui avaient droit au RSA activité ne le demandaient pas. Or, le nouveau dispositif supprime la PPE, une prestation versée automatiquement dès lors que la déclaration de revenus est remplie, pour la remplacer par une prestation analogue au RSA activité : il faut en effet remplir un dossier pour demander la prestation, donc en connaître l'existence, réunir de la documentation... Des démarches qui, en particulier chez les travailleurs pauvres, sont susceptibles de freiner les demandes pour des raisons à la fois de difficulté pratique et de crainte de stigmatisation [1].

En charge de la gestion de cette prestation, la CAF est très consciente de cette difficulté et se mobilise pour limiter le non-recours. La CAF et la MSA ont ainsi introduit des simulateurs gratuits sur leurs sites Internet, d'utilisation simple et rapide. Depuis leur mise en place, le 22 décembre dernier, 8,8 millions de simulations ont déjà été effectuées sur www.caf.fr « Des points d'accueil numériques ont également été créés pour ne pas laisser les personnes éligibles se débrouiller devant un ordinateur, mais les accompagner dans leur démarche », précise Daniel Lenoir, le directeur général de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf). Enfin, les caisses vont prochainement contacter par courriel les anciens bénéficiaires de la prime pour l'emploi éligibles à la prime d'activité.

Début février, la ministre des Affaires sociales, Marisol Touraine, s'est félicitée d'un taux de recours « d'emblée proche de 50 % », avec 1,6 million de ménages qui ont touché la nouvelle prime, soit « presque l'objectif fixé pour 2016 ». Dans le budget 2016, le gouvernement avait ta-

LA RÉFORME DE L'IMPÔT SUR LE REVENU LIMITE LES PERDANTS

Répartition des ménages qui touchaient la PPE ou le RSA activité après les réformes



Source : étude d'impact associée au projet de loi « prime d'activité »

Lecture : parmi les ménages qui touchaient la PPE ou le RSA activité, 1 245 000 ménages ressortent gagnants après la mise en place de la prime d'activité et la suppression de la première tranche de l'impôt sur le revenu.

CONTROVERSE

CSG dégressive : le rendez-vous manqué

Après l'échec du RSA activité, la prime d'activité était-elle la meilleure solution ? Du fait de son caractère non automatique il y a lieu d'en douter. C'est une des raisons qui avaient poussé les députés socialistes Pierre-Alain Muet et Jean-Marc Ayrault (désormais ministre des Affaires étrangères) à proposer un amendement à la loi de finances 2016, visant à mettre en place une contribution sociale généralisée (CSG) dégressive en remplacement de la prime d'activité.

Dans ce schéma, la CSG, payée par tous les salariés, aurait été moins élevée pour les personnes gagnant moins de 1,3 Smic, soit *grossa modo* celles qui sont éligibles à la nouvelle prime d'activité. « Au lieu de prélever puis de rembourser, on peut prélever un peu moins », expliquait ainsi Pierre-Alain Muet. Une proposition qui n'a cependant pas franchi l'obstacle du Conseil constitutionnel, au nom de la rupture d'égalité que cela introduirait vis-à-vis des travailleurs indépendants.

blé en effet sur un taux de recours de 50 % cette année sur les 5,6 millions de personnes éligibles, ce qui correspond à deux millions de ménages.

Avec 1,6 million de foyers déjà concernés, cet objectif est-il sur le point d'être atteint ? Rien n'est moins sûr. La prime d'activité est en effet calculée sur les revenus des trois mois précédents, et versée ensuite pendant trois mois. Cela implique que, sur une année, des allocataires entrent et sortent du dispositif. « Pour atteindre le budget de 4 milliards d'euros prévu, il faudrait que deux millions de ménages touchent chaque mois la prime d'activité, et pas seulement deux millions en tout et pour tout sur l'année », explique Marc Wolf. Il n'y a donc pas lieu de pavoiser à ce stade : le pari des 50 % n'est pas encore gagné. Et quand bien même d'ailleurs : ce taux resterait très éloigné des 100 % qu'il faudrait vraiment atteindre pour que cette prestation atteigne son objectif de lutte contre la pauvreté laborieuse.

■ Céline Mouzon et Vincent Grimaud

[1] Voir « L'accès aux soins des plus démunis. 40 propositions pour un choc de solidarité », par Aline Archimbaud, septembre 2013, disponible sur http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_Acces_aux_soins_des_plus_demunis_Archimbaud_2013.pdf

RSA Etranglés par le revenu de solidarité active, les départements négocient avec l'Etat une renationalisation du dispositif.

Un financement douloureux

Conditionner le versement du RSA socle à la réalisation de sept heures d'activité hebdomadaires gratuites (appelées « bénévolat »), telle a été la proposition adoptée le 5 février dernier par le conseil départemental du Haut-Rhin. Une mesure censée placer les bénéficiaires du RSA dans une démarche de retour à l'emploi. « L'idée de bénévolat obligatoire est une contradiction dans les termes », pointe Véronique Fayet, présidente du Secours catholique. Surtout, le RSA est destiné à assurer un minimum vital à des personnes sans emploi, une fois épuisé leur droit aux allocations chômage puis à l'allocation de solidarité spécifique pour les chômeurs de longue durée. « On ne peut pas confondre allocataires du RSA et chômeurs », rappelle l'économiste Anne Eydoux.

Ces propositions provocatrices sont formulées dans un contexte où les départements sont confrontés à des difficultés financières croissantes. Elles tiennent notamment à la croissance des dépenses pour le RSA socle, dont l'Etat leur a confié la charge depuis 2004 – le RSA activité, destiné aux travailleurs pauvres et remplacé désormais par la prime d'activité (voir

page 38) restait lui financé par l'Etat.

« Dès le départ, les choix de financement du RMI puis du RSA ont été incohérents, analyse Anne Eydoux. En compensation de ce transfert, les départements ont obtenu une fraction de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE). Mais cette taxe évolue de façon procyclique (dans le même sens que le PIB), alors que les dépenses sociales évoluent de façon contracyclique (elles augmentent quand le PIB diminue ou stagne). Avec la récession, les dépenses liées au RSA socle se sont accrues tandis que les recettes liées à la TICPE stagnaient. » Et ce, sans mécanisme de correction.

Un reste à charge de 3 milliards

Le nombre de foyers allocataires du RSA est en effet passé de 1,3 million en 2009 à 1,7 million en 2015 [1]. Si bien que le RSA socle a représenté une dépense de 8,6 milliards d'euros en 2014, contre 5 en 2008. Dans le même temps, la compensation versée par l'Etat aux départements, qui couvrait 95 % des dépenses du RSA en 2008, n'en représentait plus que 66 % en 2014. Sur la période, la charge pour les départements métropolitains a donc bondi de 240 millions d'euros à près de 3 milliards, selon l'Observatoire national de l'action sociale.

Si on veut que le RSA reste une prestation uniforme sur le territoire national, il va falloir d'urgence repenser le système. Depuis octobre dernier, l'idée d'une renationalisation du RSA est sur la table. Avec en ligne de mire le budget des départements, qui doit être voté avant le 15 avril.

■ Céline Mouzon

[1] France métropolitaine, hors RSA activité.



Le nombre de foyers allocataires du RSA est passé de 1,3 million en 2009 à 1,9 million en 2015.

[En bref]

MASTERS Sélection illégale

La sélection d'étudiants à l'entrée en master 1, ainsi qu'entre les deux années du diplôme, est illégale, a jugé le Conseil d'Etat. L'avis, rendu le 10 février, rappelle que l'admission à une formation ne peut donner lieu à une sélection que si la dite formation figure sur une « liste limitative établie par décret », liste qui n'a jamais été établie. Thierry Mandon, secrétaire d'Etat à l'Enseignement supérieur, a cependant promis un décret en ce sens pour le mois d'avril.

ÉTUDES MÉDICALES Primauté du concours

Nouveau revers judiciaire pour le Clesi (ex-université Pessoa), qui forme des kinés et des dentistes à Toulon et à Béziers, tout en contournant la voie classique du concours et le *numerus clausus*. La question prioritaire de constitutionnalité déposée par le Clesi portant sur la conformité de la loi Fioraso (nécessité d'un agrément pour dispenser des cours) a été rejetée par la cour d'appel d'Aix. La justice doit encore se prononcer sur le fond en juin sur l'appel du Clesi de la condamnation à la fermeture prononcée à l'automne 2014. A. M.

REPRÉSENTATIVITÉ Le patronat divisé

Le Conseil constitutionnel a rejeté le recours du Medef et validé le critère retenu par décret pour mesurer l'audience des organisations patronales (une entreprise = une voix). Ce critère favorise notamment l'Union professionnelle artisanale, qui compte de très nombreuses petites entreprises. De leur côté, le Medef et la CGPME s'étaient accordés sur un panachage en fonction du nombre de salariés (80 %) et de celui des entreprises adhérentes (20 %). La future loi sur le code du travail devrait cependant leur donner raison.



Hamilton - B&B

LES LICENCIEMENTS FACILITÉS

Déplacement de la ministre du Travail. Tous les cas de figure ou presque pourront être avancés pour justifier des licenciements, selon l'avant-projet de loi El Khomri.

[En bref]

GARANTIE JEUNES Nouvelle extension

Dix-neuf départements supplémentaires vont expérimenter la garantie jeunes. Ce dispositif, mis en place il y a trois ans, offre à des jeunes de 18 à 25 ans sans formation ni emploi un accompagnement personnalisé pendant un an par une mission locale et une allocation de 461 euros par mois. Le gouvernement mise beaucoup sur cette mesure déjà testée dans 72 départements au profit de 46 000 jeunes. En attendant un bilan rigoureux, de nombreux acteurs associatifs appellent à accélérer son déploiement au vu des premiers retours positifs.

AFFICHAGE PUBLICITAIRE Marche arrière

Les communes de moins de 10 000 habitants restent finalement protégées des panneaux publicitaires « 4 par 3 ». A l'issue de la mobilisation de 60 000 citoyens, le projet de décret préparé suite à la loi Macron doit être modifié en ce sens. En revanche, des panneaux de 50 m² pourront être installés aux abords des stades de 15 000 places ou plus. Cela au prétexte de l'Euro 2016. 53 stades sont ainsi concernés, alors que seuls dix accueilleront réellement des matchs.

■ Rien ne sert de vouloir préserver le CDI si on peut y mettre fin le plus aisément du monde.

C'est pourtant ce que prévoit l'avant-projet de loi El Khomri sur la réforme du travail, tel qu'il a « fuité » avant sa présentation en Conseil des ministres le 9 mars. L'employeur pourra en effet justifier des licenciements dans quasiment tous les cas de figure : cessation d'activité, mutations technologiques, sauvegarde de la compétitivité, baisse des commandes ou du chiffre d'affaires...

Cette baisse du chiffre d'affaires devra quand même intervenir pendant plusieurs trimestres consécutifs. Le nombre

de ces trimestres, qui pourra être fixé par accord de branche, ne pourra pas être inférieur à deux. En l'absence d'accord, ce seuil sera de quatre trimestres.

Autre verrou qui saute : les groupes internationaux qui se portent bien mais dont les filiales françaises sont déficitaires pourront désormais licencier sans risque juridique.

Le ministère du Travail argue que toutes les dispositions du texte ne font que « sécuriser » une jurisprudence existante. Ce qui est vrai. Mais en inscrivant tous les motifs de licenciement dans la loi, le pouvoir d'appréciation du juge sera for-

tement limité à l'avenir. Les salariés n'avaient déjà la possibilité de contester la justification économique d'un plan social qu'a posteriori. Ils auront encore moins de latitude demain pour s'opposer aux décisions de leur employeur.

Le texte prévoit en outre des conditions beaucoup moins restrictives qu'aujourd'hui pour la conclusion d'« accords de maintien dans l'emploi ». Et si un salarié refuse les termes d'un tel accord (gel des salaires, hausse du temps de travail...), il sera licencié *sui generis* (pour cause réelle et sérieuse), ce qui le prive de toutes les mesures de reclassement. ■ S.F.

L'IMBROGLIO DE CALAIS

■ Le gouvernement a annoncé fin février sa volonté de raser la « jungle » de Calais.

A l'heure où nous écrivons, cette décision concerne la zone sud de la jungle, et touche entre 1 000 et 2 000 personnes. En novembre dernier, l'Etat avait été condamné à aménager la jungle de Calais et à recenser les mineurs isolés. Mi-février, il a de nouveau été condamné pour manquement à ses obligations de protection de mineurs isolés désireux de rejoindre leur famille au Royaume-Uni.

Plusieurs associations humanitaires se sont cependant mobilisées pour indiquer que, en l'absence de solutions

alternatives suffisantes, cette opération risquait d'exposer à la violence et à l'indignité des personnes dont les situations de vie sont déjà inacceptables.

Des places d'hébergement en « centres de répit » (un dispositif d'accueil de migrants dans des communes partout en France) et à Calais en conteneurs préfabriqués ont certes été proposées. Mais il s'agit de solutions ponctuelles, sans réel pilotage et dans des conditions qui restent souvent très sommaires. Les accords du Touquet, qui externalisent sur le sol français la gestion sécuritaire de la politique migratoire britannique, restent en vigueur. ■ C.M.



Au Danemark, les autorités confisquent aux demandeurs d'asile leurs valeurs supérieures à 1 340 euros

Mads Nissen - Fotopix

Les réfugiés bousculent le modèle nordique

POPULISME Les partis d'extrême droite surfent sur les inquiétudes que suscite l'afflux de demandeurs d'asile. Avec succès.

Ils ont voté comme un seul homme, ou quasiment. De la droite à la gauche, le 26 janvier, les principaux partis danois ont adopté ensemble la loi qui autorise les autorités à confisquer les valeurs supérieures à 1 340 euros par personne que détiennent les demandeurs d'asile lorsqu'ils entrent sur le territoire du pays. Motif : ces demandeurs doivent participer au financement de leur accueil par le

Danemark. Le Parti du peuple danois (Dansk Folkeparti, DF) était au premier rang des partisans du texte. Rien d'étonnant : depuis longtemps, cette formation de droite populiste a fait de la lutte contre l'immigration son cheval de bataille. Au fil des années, grâce à sa popularité croissante, le DF est devenu en juin 2015 le deuxième parti du pays et il a réussi à entraîner le reste de la classe politique dans son sillage, en

contraignant les autres formations, plus ambivalentes, à se définir par rapport à sa position tranchée.

Chauvinisme social

Entré au Parlement dès 1998, membre depuis lors de plusieurs coalitions gouvernementales (mais sans participation) avec la droite classique, le Parti du peuple danois n'est donc pas un nouveau venu sur la scène politique de son pays. Contrairement aux Démocrates suédois, une formation de droite radicale en ascension rapide ces dernières années (voir graphique). Si le rythme et l'ancienneté de leur émergence politique distinguent ces deux mouvements, ils

partagent un slogan commun dans lequel se retrouvent également deux autres partis populistes, le Parti du progrès norvégien (16,4 % de voix en 2013) et les Vrais Finlandais (17,6 % en 2015). Autant de formations politiques désormais bien implantées dans des pays nordiques auxquels était associée jusque-là l'idée de prestations sociales élevées, de services publics de qualité et de lutte contre les inégalités. Bref, d'Etat-providence.

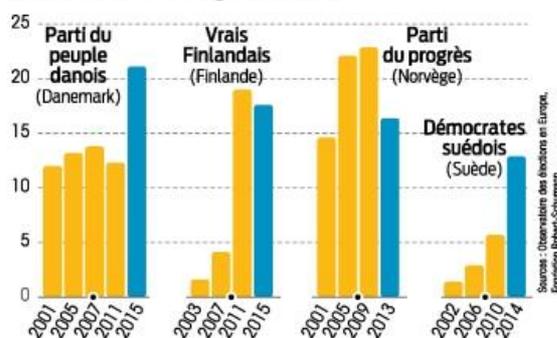
Cet Etat-providence, surtout incarné dans le passé par les partis sociaux-démocrates (mais pas exclusivement dans un pays comme la Finlande), les formations populistes ne le remettent pas en cause. Ou plus totalement pour certaines d'entre elles. En revanche, elles veulent toutes le réserver aux autochtones, aux seuls citoyens de souche.

Ce chauvinisme de la protection sociale est invoqué par les partis populistes dans des pays comme la Suède qui ont pourtant une forte tradition d'accueil des réfugiés. Et qui la conservent, en dépit des contestations populistes auxquelles font aujourd'hui écho des contre-mobilisations dans la société civile. En 2015, la Suède a accueilli 163 000 demandeurs d'asile, soit davantage que l'Allemagne par rapport à sa population (9,5 millions d'habitants). Quant au Danemark, 21 000 demandes d'asile y ont été déposées pour une population de 5,6 millions d'habitants l'an dernier (contre 79 000 demandes pour 66 millions d'habitants en France).

Plus éloignées de la principale route d'immigration, la Norvège (31 000 demandeurs en 2015 pour 5 millions d'habitants) et la Finlande (32 500 pour 5,5 millions d'habitants) ont été comparative-ment moins affectées que la Suède par l'afflux des réfugiés. Pour autant, en janvier dernier, Oslo n'a pas hésité à renvoyer vers la Russie des demandeurs d'asile qui avaient bravé le froid arctique pour entrer en Norvège à vélo. Devant le tollé que ce geste a provoqué, le gouvernement a suspendu la mesure.

UN POPULISME PLUS OU MOINS RÉCENT

Sièges obtenus par les partis populistes nordiques lors des élections législatives, en %



Si les partis populistes nordiques peuvent espérer profiter des inquiétudes que suscite dans leurs opinions l'afflux de demandeurs d'asile, c'est notamment parce que la gestion de cet afflux met en évidence les carences de l'autre bête noire de ces formations politiques : l'Union européenne. « Face à l'arrivée de nombreux demandeurs d'asile en Europe, une concurrence malsaine oppose les pays européens, analyse le politologue Anders Hellström, auteur d'un récent ouvrage sur les partis populistes nordiques. *Chaque Etat membre de l'Union tente de se rendre le moins attractif possible pour les candidats au statut de réfugié. Du coup, certains Suédois estiment que faute d'entente au sein de*

l'époque où des migrants fuyaient les guerres des Balkans, puis d'Irak ou de la Corne de l'Afrique. C'était une thématique relativement nouvelle pour ces deux formations. « En effet, à l'origine, les deux partis étaient plutôt axés sur la lutte contre la trop grande puissance de l'Etat à leurs yeux. Et surtout contre l'impôt,

explique Yohann Aucante, maître de conférences à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS). *S'ils conservent une tonalité libérale, ils l'ont progressivement infléchi au fil des années en mettant en avant la nécessité de conserver le socle de l'Etat-providence pour faire face à une mondialisation effrénée.* »

Défenseurs de l'homme ordinaire

Les partis populistes font ainsi écho aux sentiments d'insécurité des travailleurs les moins qualifiés dans une société où, tertiarisation de l'économie oblige, la figure de l'ouvrier de l'industrie, qui était au cœur de la social-démocratie et de la fondation de l'Etat-providence négociée entre les partenaires sociaux et l'Etat, n'est plus centrale. Les Démocrates suédois n'ont pas eu à faire ce virage vers des thèses plus proches de la gauche. Au contraire, ils se présentent comme les authentiques défenseurs de la social-démocratie d'hier ! Un paradoxe puisqu'ils viennent des antipodes de l'échiquier politique, l'extrême droite, et qu'ils s'opposent à l'immigration de façon plus virulente encore que les partis norvégiens et danois.

Au cours des années 1990 cependant, les Démocrates suédois ont chassé les militants les plus extrémistes de leurs rangs et adopté un discours plus mesuré. Et social. A leurs yeux, « les dirigeants sociaux-démocrates du passé, ceux des années 1950, sont des héros. A l'inverse, ceux d'aujourd'hui ont trahi l'homme ordinaire », explique Anders Hellström. L'archétype de « l'homme ordinaire » est central dans le discours ▶

“Face à l'arrivée de nombreux demandeurs d'asile en Europe, une concurrence malsaine oppose les pays européens”

ANDERS HELLSTRÖM

Politologue

l'Union, il n'y a pas de raison que leur pays endosse une part disproportionnée de l'accueil de ces migrants. »

Les quatre partis populistes n'ont cependant pas attendu l'afflux actuel de demandeurs d'asile pour invoquer les dangers que l'immigration ferait courir à leurs sociétés. Le Parti du peuple danois et le Parti du progrès norvégien ont entonné cette rhétorique dès les années 1990, à

► des partis populistes. Timo Soini, leader des Vrais Finlandais, a une définition très imagée (et masculine) de ses électeurs censés incarner cet homme ordinaire : des « conservateurs, des hommes du bon vieux temps qui aiment les saucisses et les sports mécaniques ».

Ce « bon vieux temps » mythifié, c'est celui d'une société présumée homogène et égalitaire, où les fonctions sociales et familiales de chacun étaient plus figées. « Le soutien des partis populistes traduit une inquiétude, dans les milieux populaires surtout, face à la perte de repères sur les rôles professionnels, sociaux, de genre... Des définitions plus mouvantes que par le passé », analyse Ander Hellström.

La figure de l'homme ordinaire s'oppose à celle des élites qui ne s'intéresseraient plus à lui, modeste citoyen. Les élites en question sont, surtout dans un pays comme la Suède, les dirigeants sociaux-démocrates. « De fait, observe Yohann Aucante, depuis la fin des années 1970, la base électorale des sociaux-démocrates, autrefois bien implantés chez les ouvriers du Nord, s'est déplacée vers les classes moyennes des villes du Sud et vers les employés du secteur public, qui sont aujourd'hui le cœur des troupes de LO, la grande centrale syndicale traditionnellement liée à ce parti. S'y ajoute l'impact des réformes – comme celle des retraites

en 1998^[1] votée par tous les grands partis – qui sont venues réduire des bénéfiques jusque-là associés à l'Etat-providence. Une partie des ouvriers s'est dirigée vers les Démocrates suédois. Mais c'est un phénomène auquel

L'archétype de « l'homme ordinaire » est central dans le discours des partis populistes

est confronté l'ensemble de la gauche européenne, dans des sociétés où la volatilité des électeurs est désormais beaucoup plus grande. »

En Finlande, le clivage villes-campagnes est davantage prégnant sans doute que dans les autres pays. Les Vrais Finlandais sont en effet les héritiers du vieux Parti rural. Par ailleurs, comparée aux pays voisins, la Finlande traverse aujourd'hui une crise économique sévère, marquée par la débâcle de Nokia, ancien géant de la téléphonie mobile, et les difficultés de l'industrie papetière.

Des stratégies différentes

Face aux partis populistes et à leurs revendications, le reste de la classe politique a adopté des stratégies très diverses dans les différents pays nordiques. Ces pays ont cependant tous des systèmes d'élection à la proportionnelle, lesquels permettent aux formations radicales de traduire directement en sièges leur succès en voix. Contrairement à ce qui se passe en France, où le Front national se heurte à la barrière du scrutin uninominal majoritaire. En Finlande et en Norvège, les partis populistes ont tout récemment accepté d'entrer au gouvernement pour la première fois. Timo Soini, chef des Vrais Finlandais, a endossé l'habit de ministre des Affaires étrangères, un rôle imprévu pour un responsable poli-

tique qui n'a eu de cesse de fustiger les plans d'aide européens à la Grèce. Il est trop tôt pour savoir si le passage aux affaires va amener les formations populistes à modérer leur discours.

Mais en Norvège, le Parti du progrès se révèle un allié compliqué pour la Première ministre conservatrice. Alors que le gouvernement avait annoncé en décembre une réforme très radicale de l'immigration, les propos outranciers de la ministre en charge du dossier, membre du Parti du progrès, ont amené les libéraux, jusque-là bien disposés à l'égard du texte, à menacer de ne pas le voter.

A l'inverse des partis de droite norvégiens et finlandais, ceux de Suède ont jusqu'à présent tenu les virulents Démocrates suédois à l'écart de toutes les coalitions gouvernementales. Mais ce cordon sanitaire peut-il tenir longtemps si, comme semble l'indiquer leur récent bond dans les sondages, les populistes améliorent leur score lors du prochain scrutin ?

Enfin, c'est le Parti du peuple danois lui-même qui a refusé jusqu'à présent de participer au gouvernement, tout en soutenant à plusieurs reprises, comme c'est encore le cas aujourd'hui, des coalitions de droite. Dans un pays où les gouvernements minoritaires sont monnaie courante, cette position lui permet d'exercer un chantage permanent sur les formations au pouvoir, toujours menacées d'être renversées si elles ne cèdent pas aux exigences du Parti du peuple danois, pour restreindre l'immigration notamment. Une position tranchée face à laquelle les autres partis ont été amenés à se positionner. Y compris ceux de gauche, tels les sociaux-démocrates qui, sans s'allier au parti populiste, ont adopté au fil des années les lois restreignant le regroupement familial. Et qui ont eux aussi voté le texte du 26 janvier permettant de priver les demandeurs d'asile de leurs économies... ■ Yann Mens

[1] « Retraites : le modèle suédois et ses limites », par Philippe Frémeaux et Wojtek Kalinowski, *Alternatives Économiques* n° 283, septembre 2009.

en savoir plus <

> *Les démocraties scandinaves. Des systèmes politiques exceptionnels ?*, par Yohann Aucante, coll. U, Armand Colin, 2013.

> *Trust Us. Reproducing the Nation and the Scandinavian Nationalist Populist Parties*, par Anders Hellström, Berghahn Books, 2016.



Pro et anti-immigrés à Tornio (Finlande). En dépit des contestations populistes, les pays nordiques conservent une forte tradition d'accueil des réfugiés.

SOCIAL Le travail non déclaré déséquilibre les sociétés européennes. Face à des abus de plus en plus transfrontaliers, des réponses communes se mettent en place. Lentement.

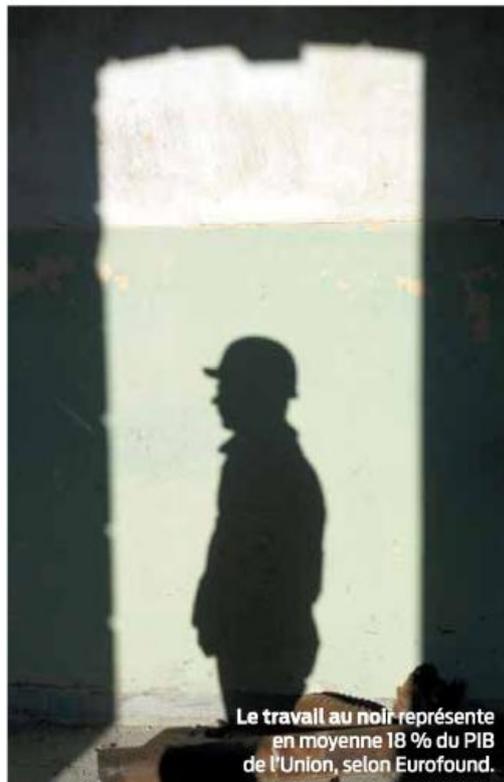
Europe : comment lutter contre le travail au noir ?

Le travail non déclaré est un problème majeur en Europe. Selon Eurofound, l'agence européenne spécialisée dans les politiques sociales liées au travail, il pèse en moyenne 18 % du produit intérieur brut (PIB) de l'Union. Avec de fortes disparités entre Etats membres. En Bulgarie, le chiffre monte à 32 % du PIB, contre 8 % en Autriche. En France, le poids du travail « non déclaré » représenterait 11 % de la richesse nationale.

Renforcer la coopération

Si les contrôles et les sanctions restent des compétences nationales, les réalités de terrain du travail non déclaré sont devenues souvent transfrontalières, notamment par le biais de ce qu'on appelle le détachement de travailleurs. Celui-ci permet à une entreprise installée dans un pays européen d'envoyer ses employés temporairement dans un autre pays de l'Union. Les travailleurs sont censés toucher leur salaire au taux horaire du pays accueillant, mais ils dépendent du régime de sécurité sociale du pays d'origine. En pratique, le détachement est souvent détourné pour diminuer le coût du travail. Les montages juridiques des entreprises (parfois fictives), jonglant entre les législations nationales et imbriquées dans des chaînes transfrontalières de sous-traitants, rendent complexe l'application de sanctions lorsque des infractions sont constatées.

En 2014, une directive d'exécution avait précisé les modalités de contrôle du détachement des tra-



Le travail au noir représente en moyenne 18 % du PIB de l'Union, selon Eurofound.

et syndicales. Objectif : faciliter l'échange d'informations et de bonnes pratiques, tant au niveau national que transfrontalier.

Les syndicats réservés

Côté syndical, Esther Lynch, dirigeante de la Confédération européenne des syndicats, estime certes « qu'échanger des informations, poser des principes communs est un premier pas. Cela envoie un message à certains employeurs : on s'attaque à ce problème. Mais le travail de ce groupe devra se focaliser sur les sanctions contre les employeurs qui abusent ». Cet enthousiasme modéré est partagé par l'une des fédérations patronales les plus concernées par la question du travail non déclaré, la Fédération de l'industrie européenne de la construction (Fiec). Selon Domenico Campogrande, son directeur des affaires sociales, « la plate-forme pourrait être le lieu où des contrôles multilatéraux s'imaginent. Mais cela dépendra de l'implication de chaque Etat membre. Le travail non déclaré se déplace en fonction des contrôles. Tant que les Etats membres ne feront pas tous le même effort, on ne fera que repousser le problème ».

A la Fédération européenne des travailleurs du bâtiment et du bois, on se montre encore plus méfiant. Pour Werner Buelen, son secrétaire politique, « cette plate-forme risque d'être faite de beaucoup de "bla-bla" et de peu d'actions. On est loin de l'Europol social que nous appelions de nos vœux. Il faudrait une agence européenne qui pourrait agir vite, mener des enquêtes. » Affaire à suivre de près en tout cas.

■ Cédric Vallet (à Bruxelles)

vailleurs pour essayer de combler les trous béants laissés par celle de 1996 qui avait ouvert cette possibilité de détachement au sein de l'Union européenne sans prévoir pour autant des moyens de contrôles efficaces.

Dans la suite de cette démarche d'encadrement au niveau de l'Union, le Parlement européen a approuvé, début février, un texte établissant une « plate-forme pour renforcer la coopération visant à prévenir et à décourager le travail non déclaré ». Une décision que les Etats devraient confirmer dans de brefs délais.

Chaque Etat membre devra nommer un émissaire pour siéger dans la nouvelle plate-forme, aux côtés de représentants de fédérations patronales

CORÉE DU NORD L'économie se redresse un peu depuis l'effondrement meurtrier des années 1990. Et se transforme : le marché noir explose et l'émergence d'un secteur privé est tolérée par les autorités.

Un capitalisme qui ne dit pas son nom

La capitale nord-coréenne, Pyongyang, est la vitrine d'un régime obsédé par son image. Une vitrine qui donne actuellement des signes de redressement économique. Réduction des coupures d'électricité la nuit, construction de complexes résidentiels de plusieurs dizaines d'étages, éclosion de restaurants bondés et de magasins de luxe, intensification du trafic routier..., Pyongyang se transforme.

Ses rares résidents étrangers racontent, étonnés, les gamins en *rollers*, les vêtements plus colorés, l'omniprésence des téléphones portables, l'apparition de panneaux individuels aux balcons. Les attitudes aussi changent : agiter ses dollars pour payer son taxi ou acheter un parfum de luxe ne pose plus problème. Les marchés officiels regorgent de produits électroniques et textiles *made in China*. « Mais on voit aussi des magasins remplis de produits de consommation, cosmétiques par exemple, fabriqués localement. C'est la conséquence d'une politique de développement de l'industrie légère initiée peu avant l'arrivée au pouvoir de Kim Jong-un en 2011 », confie Andray Abrahamian, représentant de l'ONG singapourienne Choson Exchange, visiteur régulier de la capitale.

Rompus à la débrouille

Dans les marchés illégaux – mais tolérés – qui s'étendent, plus discrets, derrière les barres d'immeuble, c'est le royaume de la débrouille et de la récup : étals de vêtements et livres

d'occasion, réparateurs de vélos, femmes accroupies qui vendent des tofus et des soupes... Les marchés privés ont émergé durant l'épouvantable famine qui a tué environ 500 000 Nord-Coréens dans les années 1990, et peut-être bien plus selon certains experts. Après la chute du mur de Berlin en 1989, la fin de l'assistance chinoise et russe a en effet précipité l'effondrement de l'économie collectiviste et de son système de distribution publique

“ L'Etat ne commande plus l'économie. Les citoyens sont de plus en plus entrepreneuriaux ”

MOON CHUNG-IN ET ILDO HWANG

de nourriture. Pour survivre durant la famine, les Nord-Coréens ont eu recours aux marchés, en théorie illégaux. Selon une étude sud-coréenne, 80 % des revenus d'une famille proviennent désormais de cette économie « grise »^[1].

« La taille du secteur informel est considérée à présent comme plus importante que celle du secteur formel. (...) L'Etat ne commande plus l'économie. Les citoyens sont de plus en plus entrepreneuriaux », écrivent à Séoul les spécialistes Moon Chung-in et Ildo Hwang^[2]. La Corée du Nord a ainsi pu traverser sans contestation les difficultés de 2015 – une mauvaise récolte et la chute des prix des matières premières qui constituent la moitié de ses exportations. Les deux experts notent aussi l'appa-

rition dans le langage populaire de nouvelles catégories sociales liées au marché noir, tels les « donju » (*possesseurs d'argent*), qui sont des agents d'accumulation du capital et des sources de précieuses devises ».

Ma petite entreprise...

De nombreuses entreprises *de facto* privées ont émergé : restaurants, bus, pêche, mines, immobilier... Elles s'adossent, parfois via des liens familiaux, à des entités publiques (armée, Parti ou entreprises d'Etat) qui leur donnent une existence légale en échange d'une partie des profits. Ces entrepreneurs offrent des rémunérations bien plus élevées que le maigre salaire officiel.

Les autorités ont bien tenté de reprendre le contrôle sur les marchés. En 2009, une réforme monétaire a consisté en pratique à confisquer toutes les économies des petits commerçants. Un fiasco : retour provisoire des pénuries, inflation, gronde populaire... Le régime a fait machine arrière, fusillant un responsable du Parti qui a servi de bouc émissaire. Depuis, il tente de timides réformes, à la mise en œuvre incertaine. Des mesures décidées en juin 2012 autorisent ainsi les agriculteurs à former des unités de travail familiales et à garder une part plus grande de la récolte. Andrei Lankov, professeur de l'université Kookmin à Séoul, révèle aussi qu'« une minorité d'entreprises industrielles » de l'Etat sont officiellement libres d'acheter leurs intrants, de fixer leurs prix, de recruter et de décider des salaires^[3].

Cette montée en puissance d'une économie de marché s'accompagne de la volonté de mieux en

comprendre les mécanismes. L'ONG Choson Exchange [4] organise ainsi à Pyongyang et à Singapour des formations destinées à ces nouveaux entrepreneurs. « J'observe une véritable soif de connaissances, témoigne Andray Abrahamian. Nos programmes couvrent un large éventail de sujets, tous liés à la gestion des entreprises : comptabilité, investissement, taxation... Les besoins sont vastes. Les professeurs sont des spécialistes étrangers, qui interviennent bénévolement pour de courts séminaires. »

L'apprentissage de l'économie de marché

Les autorités ont créé depuis 2013 une vingtaine de nouvelles zones économiques spéciales, afin d'attirer des capitaux étrangers. Sans grand succès. Les déboires de l'entreprise télécom égyptienne Orascom (qui ne parvient pas à rapatrier ses profits) ou du sidérurgiste chinois Xiyang (qui a vu confisquer ses investissements), ainsi que les sanctions internationales sur le programme nucléaire militaire du pays découragent les investisseurs.

C'est du commerce avec la Chine que le régime tire l'essentiel de ses devises. Le volume total des échanges commerciaux de la Corée du Nord a bondi depuis 2009 (en dépit de sanctions en réalité limitées). Il a atteint le montant record de 7,6 milliards de dollars en 2014. « C'est le signe d'une augmentation de l'activité économique. Et donc de plus d'échanges interpersonnels, plus d'apprentissage sur le tas, peut-être plus de corruption et certainement d'un plus grand pouvoir d'achat sur les marchés », souligne Frank Rüdiger, économiste à l'université de Vienne [5].

La Corée du Nord exporte notamment du charbon, du minerai et



Déjeuner à la terrasse d'un des restaurants qui fleurissent dans la capitale nord-coréenne.

des terres rares, exploités par des entreprises chinoises. Elle fait de la sous-traitance pour des entreprises textiles chinoises. Selon l'ONU, 50 000 ouvriers nord-coréens travaillent à l'étranger (Chine, Russie, Qatar, Pologne...) et rapporteraient des centaines de millions de dollars par an. Dans la zone industrielle intercoréenne de Kaesong, 124 entreprises du Sud emploient 54 000 travailleurs du Nord ; la zone a rapporté à Pyongyang 120 millions de dollars en 2015, selon le gouvernement sud-coréen – qui vient de décider de sa fermeture en représailles au dernier essai nucléaire nord-coréen.

La Corée du Nord ne publie aucune statistique officielle. Evaluer son taux de croissance est donc une gageure. La banque centrale de Corée du Sud l'estime à environ 1 % par an (pour un PIB de 25 milliards d'euros en 2014). D'autres analystes, comme Andrei Lankov, le situent entre 1,5 % et 5 % par an.

Pour les 25 millions de Nord-Coréens, cet essor d'un capitalisme de moins en moins souterrain est synonyme de disparités croissantes, mais aussi d'un mieux-être économique et d'un accès sans précédent aux informations extérieures. Sur les marchés, on vend des DVD et des clés USB contenant des films et des feuillets venus de Corée du Sud ou des Etats-Unis. Ces échanges ne semblent cependant pas menacer pour le moment la stabilité interne du régime de Kim Jong-un, qui veille à maintenir un contrôle politique très étroit sur sa population.

■ Frédéric Ojardias (à Séoul)

80 %

des revenus d'une famille proviennent de l'économie informelle, selon une étude sud-coréenne.

[1] « The Participation of North Korean Households in the Informal Economy : Size, Determinants and Effects », par Kim Byung-Yeon et Song Dongho, *Seoul Journal of Economics*, vol. 21, n° 2, 2008.

[2] « North Korea Still Stable Despite External Vulnerabilities », par Chung-in Moon et Ildo Hwang, *East Asia Forum*, 28 décembre 2015, disponible sur www.eastasiaforum.org/2015/12/28/north-korea-still-stable-despite-external-vulnerabilities/

[3] « The Resurgence of a Market Economy in North Korea », par Andrei Lankov, *Carnegie Moscow Center*, janvier 2016, accessible sur http://carnegieendowment.org/files/CP_Lankov_Eng_web_final.pdf

[4] www.chosonexchange.org

[5] Frank Rüdiger, « North Korea's Foreign Trade », 22 octobre 2015, disponible sur <http://38north.org/2015/10/rfrank102215/>



Benâ Tchikri/Moraa - Euronews

PÉTROLE Plusieurs pays producteurs ont annoncé leur volonté de stabiliser la production d'or noir pour limiter la chute des prix. Un accord aux effets incertains.

Et à la fin, c'est l'Arabie Saoudite qui gagne

La rumeur courait depuis plusieurs semaines. L'Arabie Saoudite, le Qatar, le Venezuela, trois poids lourds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep), et la Russie, qui n'en est pas membre, ont annoncé le 16 février la signature d'un accord pour geler leur production de pétrole brut. L'objectif est de stabiliser le prix du baril, qui a chuté de près de 70 % en quelques mois. Il y a pourtant peu de chances pour que cela suffise à faire remonter les cours.

Une offre surabondante

D'abord, parce que l'accord ne sera effectif que « si les autres grands producteurs font de même », a pris soin de préciser le ministre qatari de l'Énergie, Mohammed bin Saleh al-Sada. Dans le viseur : l'Iran, qui a manifesté son intention d'accroître sa production d'un million de barils par jour d'ici à la fin 2016. Libéré de l'embargo sur ses exportations suite à l'accord sur son programme nucléaire suspecté d'avoir des visées militaires, l'Iran veut profiter de ses faibles coûts d'extraction pour regagner des parts de marché au détriment des pays mis en difficulté par les prix bas, comme les États-Unis, producteurs de pétrole de schiste. L'Iran a déclaré soutenir tout accord visant la stabilisation des prix, sans toutefois renoncer explicitement à accroître sa propre production.

Ensuite, avec ou sans l'Iran, l'accord ne règle pas la question de l'excédent de 2 millions de barils par jour déversés sur le monde. Les pays les plus touchés par la chute des prix, comme le Venezuela et le Nigeria, réclament en chœur une réduction conjointe de la production. Mais la Russie, dont les installations en Sibérie sont peu flexibles, et dont la production est en partie assurée par le secteur privé, sur lequel Moscou dit ne pas avoir la main, refuse. Or, tant que le surplus de production ne sera pas résorbé, il n'y a pas de raison pour que le prix du baril remonte de manière significative. C'est ce que souligne l'Agence internationale de l'énergie (AIE) dans un rapport publié le 22 février : la croissance de la production de brut dans le monde devrait ralentir l'an prochain, mais les stocks accumulés restent très importants. Verdict ? Les prix ne vont pas remonter de sitôt.

En fait, outre l'Iran, ces pérégrinations diplomatiques font surtout le jeu de l'Arabie Saoudite. Non pas que le royaume wahhabite se complaise dans une guerre des prix où il laisse lui aussi des plumes. Mais parce qu'avec les coûts d'extraction les plus faibles au monde et des réserves financières conséquentes, une simple stabilisation de la production et des prix lui suffit pour maintenir ses parts de marché et la rentabilité de ses forages. ■ R. R.

Raffinerie de Jeddah. Une stabilisation de la production et des prix suffirait à l'Arabie Saoudite pour maintenir ses parts de marché et la rentabilité de ses forages.

[En bref]

AMÉRIQUE Les effets de Zika

Le plus souvent sans conséquence majeure, le virus Zika, qui se propage rapidement en Amérique latine et dans les Caraïbes, pourrait toutefois être responsable de cas de microcéphalie de nourrissons, mais le lien n'est pas prouvé. La Banque mondiale a livré une estimation des effets économiques possibles de l'épidémie à court terme. Ils devraient surtout affecter les pays très dépendants du tourisme, tels que Belize (1,22 % du PIB), Cuba (0,86 %), la Jamaïque (0,81 %), la Dominique (0,77 %) et la République dominicaine (0,50 %).

RUSSIE Le prix de Sochi

Pour Mikhaïl Zadornov, dirigeant de la grande banque russe VTB 24, la facture a bien gonflé : « Ce n'est pas un secret, les Jeux olympiques (d'hiver) de Sochi (en 2014) n'ont pas coûté ce que disent les autorités, à savoir 230 milliards de roubles (2,9 milliards de dollars). Leur véritable coût a été de 1 500 milliards (19 milliards de dollars). » La Fondation anti-corruption, dirigée par l'opposant Alexeï Navalny, avait déjà indiqué un montant similaire.

JUSTE PART ÉLASTIQUE

■ **Le 4 février dernier à Londres, les pays donateurs se sont engagés à verser 10 milliards de dollars d'aide en faveur des victimes du conflit syrien.** Un engagement sans précédent. Encore faut-il qu'il soit tenu. Oxfam a comparé le revenu national brut des principaux pays donateurs et leur niveau de réponse aux appels de fonds lancés en 2015 par les Nations unies et par la Croix-Rouge. L'ONG calcule ainsi la « juste part » que devraient payer ces Etats en réponse. Ils répondent en moyenne à hauteur de 56,5 % des appels, mais les pays nordiques (Danemark, Norvège, Suède...) font souvent deux à trois fois plus que leur « juste part », tandis que la Russie n'en fait que... 1 %. En 2015, la France a atteint 45 % de ce qu'aurait dû être, selon Oxfam, sa contribution légitime. ■

► **En savoir plus :** www.oxfam.org/fr/rapports/crise-syrienne-analyse-des-contributions-equitables-2016

CALCULS POLITIQUES EN ESPAGNE

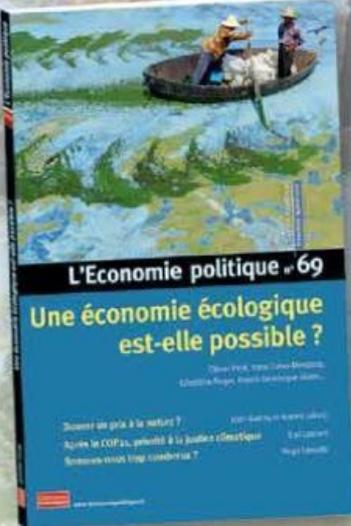
■ **Quel sera l'effet des longues tractations entre partis politiques sur les anticipations des acteurs économiques ?** Les législatives du 20 décembre dernier ont produit une assemblée éclatée. Au point que le Parti populaire, arrivé en tête, a renoncé à présenter un gouvernement, faute de pouvoir boucler une majorité. En espérant que son rival socialiste n'y parvienne pas non plus, coincé qu'il est entre les nouveaux venus, Podemos, à sa gauche, et Ciudadanos, au centre droit, mais aussi par les partis régionaux ? Pendant que certains spéculent sur la tenue d'un nouveau scrutin, le taux de chômage s'élève à 20,9 %. ■

L'ASIE EN TÊTE POUR LES ACHATS D'ARMES

■ **Le volume des transferts d'armement dans le monde a augmenté de 14,6 % pendant la période 2011-2015, comparé aux années 2006-2010.** Côté acheteurs, c'est toujours l'Asie qui fait la course en tête avec 46 % du total, indique le Stockholm International Peace Research Institute (Sipri). En revanche, c'est au Moyen-Orient que la foulée s'est le plus accélérée (+ 61 %). Côté vendeurs, les Etats-Unis mènent le bal (33 % des exportations), suivis par la Russie (25 %), puis par la Chine, dont les ventes ont explosé : + 88 % entre les deux périodes. Ce qui la place au 3^e rang des fournisseurs mondiaux, avec 5,9 % des ventes, supplantant la France (5,6 %), mais surtout l'Allemagne passée de 11 % à 4,7 % des transferts internationaux. ■

► **En savoir plus :** <http://books.sipri.org/files/FS/SIPRIFS1602.pdf>

L'Economie politique



N° 69 – 1^{er} trimestre 2016

Sommaire détaillé et commande en ligne sur www.leconomiepolitique.fr

A retourner accompagné de votre règlement à
L'Economie politique 12, rue du Cap-Vert, 21800 Quétigny

Oui, je m'abonne à *L'Economie politique* pour 1 an, soit 4 numéros, au tarif de 38 € au lieu de 48 €.

Avec mon abonnement, je bénéficie de l'accès illimité aux ressources en ligne de la revue.

(Offre valable jusqu'au 31/08/2016 et réservée aux particuliers France métropolitaine. Tarif étudiant : 33 €. Nous consulter pour les Dom-Tom, l'étranger et les Institutions)

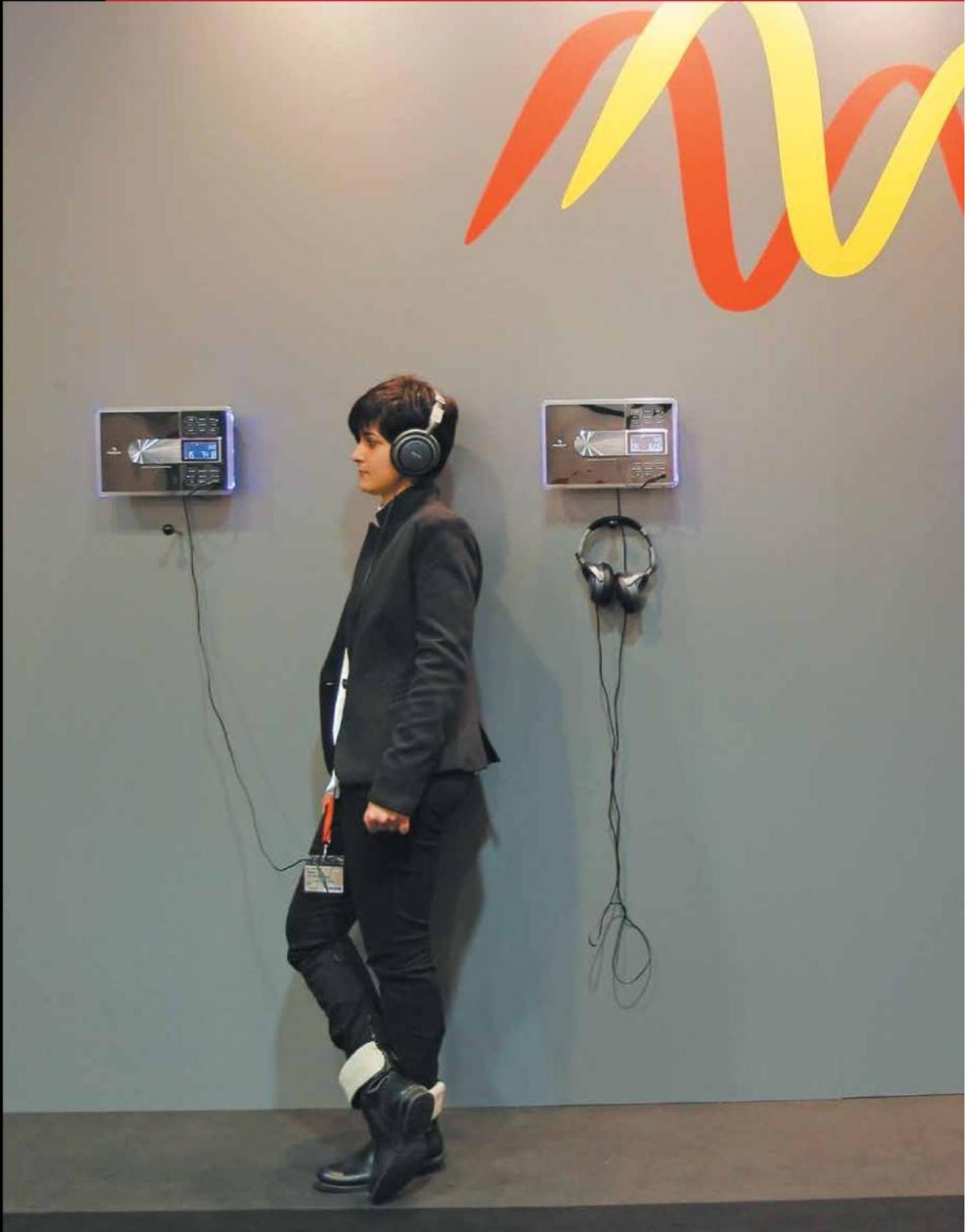
Je commande *L'Economie politique* n° 69 au tarif de 12,00 € (frais d'expédition inclus)

Ci-joint mon règlement par chèque à l'ordre d'*Alternatives Economiques*

Nom :
 Prénom :
 Organisme, société :
 Courriel :
 Adresse :

 Code postal : Ville :

Abonnements et commandes en ligne sur www.leconomiepolitique.fr
 ou par téléphone au 03 80 48 10 40 (règlement par carte bancaire)



Depuis l'avènement du numérique, écouter ses artistes préférés ne coûte presque plus rien au mélomane. Mais les créateurs risquent de faire les frais de cette gratuité, dans un secteur où majors du disque et géants du Net se disputent les gains tirés, directement ou indirectement, de l'activité musicale.

LA MUSIQUE PEUT-ELLE ÊTRE GRATUITE ?

QUI PAIE LA NOTE ?	p. 52
UNE INDUSTRIE TOUJOURS EN MODE MAJORS	p. 54
CONCERTS : LE TEMPS DES GÉANTS	p. 57
L'ÈRE DE L'AUTOPRODUCTION	p. 59

Qui paie la note ?

Le numérique modifie le circuit de financement de la filière musicale, au profit des géants du Net et des plates-formes d'écoute en ligne. Mais au détriment des artistes.

C'est un titre parmi des milliers d'autres accessibles sur un écran de téléphone ou d'ordinateur. Il suffit de cliquer. Dans le casque, s'élèvent la voix d'Adèle pour certains, le piano de Lang Lang ou les machines d'un groupe électro pour d'autres... Que doit-on donner en échange ? Presque rien si l'on veut. Juste subir une publicité de temps à autre, pour peu que la mélodie soit disponible sur YouTube ou sur certaines plates-formes de téléchargement. Il n'en a pas toujours été ainsi. Longtemps, la musique capturée dans des disques depuis l'invention du phonographe, au XIX^e siècle, ne pouvait être libérée que contre espèces sonnantes et trébuchantes. On payait son album chez le disquaire, comme on règle son billet pour un concert. Avec le numérique, tout a changé. A partir d'un simple fichier, il est possible d'en copier des millions d'autres sans perdre en qualité sonore. Pourquoi, dès lors, continuer à payer des CD ? Et même, pourquoi payer tout court ?

Un produit d'appel

Pour les CD, l'affaire n'est pas tout à fait entendue, mais elle est mal partie. En quinze ans, le chiffre d'affaires des labels et des maisons de disques a chuté de 46 %^[1]. *A contrario*, la scène se porte bien, et même de mieux en mieux. Au niveau mondial, elle représentait en 2013 un chiffre d'affaires de 25 milliards de dollars, contre 15 milliards de dollars pour le secteur du disque (voir graphique). Du coup, les *majors* de la musique enregistrée (Universal Music, Sony Music Entertainment et Warner Music), qui jouent auprès des auteurs (compositeurs, paroliers...) le rôle d'éditeur et de producteur en permettant que leurs œuvres se transforment en leurs albums, diversifient leurs activités (lire page 57). Elles s'engagent dans le secteur des concerts et concentrent leurs investissements sur les stars (lire page 54). A l'inverse, les musiciens pas encore réputés produisent leurs albums eux-mêmes dans l'espoir de se faire repérer par un grand label (lire page 59).

Grâce à leur diversification et à la puissance de leurs catalogues, les *majors* demeurent au centre du jeu. Mais le bras de fer est engagé avec d'autres acteurs pour la répartition de la valeur créée dans

l'économie numérique à partir de la musique. Avec des plates-formes spécialisées dans l'écoute de musique en ligne, telles que Spotify ou Deezer. Mais aussi avec des acteurs extérieurs au secteur, tels les géants du Net comme Google, propriétaire de YouTube, ou Apple, avec son iPhone et ses services (iTunes, Apple Music). Pour

ces derniers, la musique n'est souvent qu'un produit d'appel gratuit qui leur permet de capter des recettes publicitaires et des données sur les utilisateurs, ou de vendre du matériel et des services en ligne.

Les droits d'auteur bousculés

Tout ceci a des conséquences directes sur les droits d'auteur, c'est-à-dire la rémunération que perçoivent ceux qui sont à l'origine de la musique. Ces droits concernent les auteurs proprement dits, mais aussi les producteurs et les interprètes à travers la catégorie dite des « droits voisins ». Dans le cas de la musique enregistrée sur CD ou sur fichier numérique, les droits d'auteur sont qualifiés de droits de reproduction mécanique (DRM). Lorsqu'une *major* ou un label indépendant signe un contrat avec un artiste pour produire et/ou diffuser son album, ils conviennent d'un

pourcentage de ces droits que le musicien touchera sur les ventes. Ce pourcentage n'est pas public et il est très variable. Une star pourra exiger un pourcentage élevé. Un débutant se verra imposer un taux plus faible.

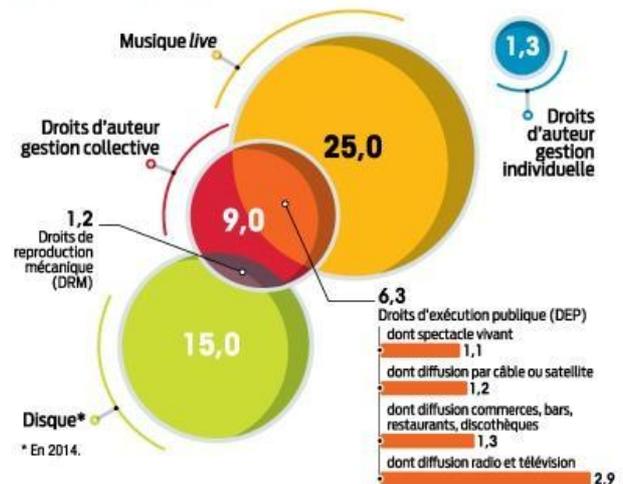
En France, ces droits d'auteur sont versés par la maison de disques à des sociétés de gestion collective

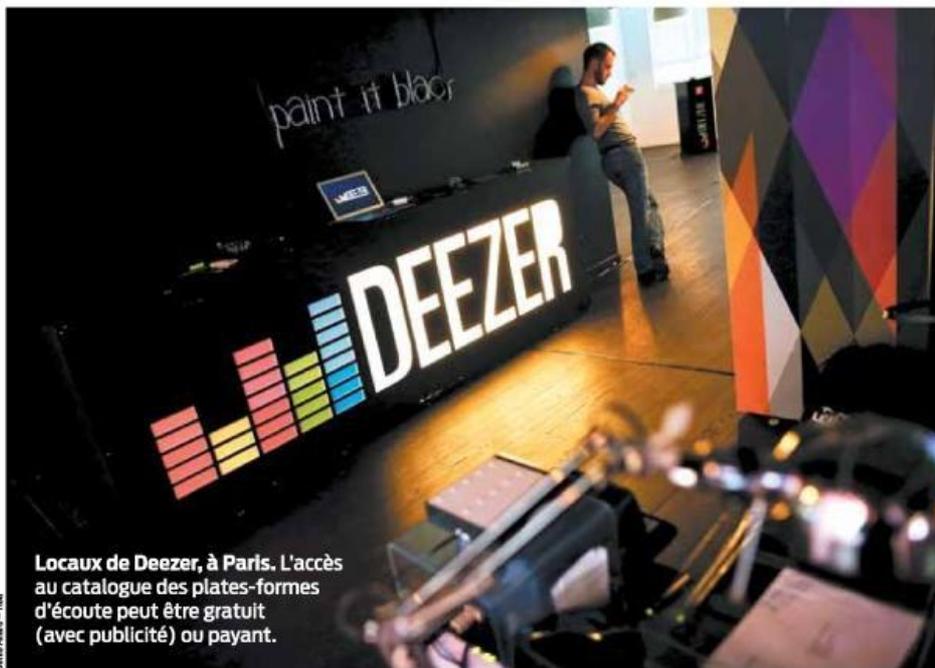
0,00175

C'est, en dollar, le montant que YouTube reverserait par *stream* aux ayants droit concernés, contre 0,00521 \$ pour Spotify et 0,00754 \$ pour Deezer

DISQUE, LIVE ET DROITS D'AUTEUR

Chiffre d'affaires du secteur de la musique dans le monde en 2013, en milliards de dollars





Locaux de Deezer, à Paris. L'accès au catalogue des plates-formes d'écoute peut être gratuit (avec publicité) ou payant.

de ces droits comme la Sacem (Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique), qui les reversent à l'artiste. Or, avec la dégringolade du disque, c'est sur des fichiers numériques que la musique est écoutée désormais. Au départ, les *majors* ont essayé d'empêcher la libre circulation de leurs productions lorsqu'elle est devenue possible à la fin des années 1990 avec l'apparition du format MP3. Mais les plates-formes (illégales) d'échange « *peer to peer* » (de pair à pair) se sont développées. A ces plates-formes combattues par les pouvoirs publics ont succédé des offres légales et de meilleure qualité technique qui ont donné le la en matière de prix. Certaines sont gratuites (avec publicité), d'autres payantes (abonnement pour un accès illimité à un catalogue), les mêmes acteurs proposant parfois les deux formules à leurs clients. Si les plates-formes ont longtemps servi à télécharger des fichiers, aujourd'hui, c'est l'écoute en *streaming* (diffusion en ligne en mode continu) qui se développe.

Récupérer son dû

Problème pour les maisons de disques : comment récupérer ce qui leur est dû et, à travers elles, ce qui est dû aussi aux différents auteurs ? Fortes de leur poids, les *majors* ont adopté deux méthodes. La première consiste à conclure des contrats par lesquels les plates-formes de téléchargement leur versent une avance sur l'utilisation de leurs catalogues, puis régularisent en fonction des titres consultés. Mais ces contrats, et notamment le montant des avances, ne sont pas connus. Ni par le grand public ni par les auteurs et les

interprètes des musiques qui se trouvent sur les catalogues des *majors* et auxquels celles-ci reversent des droits en fonction de la consultation de leurs œuvres sur la plate-forme.

Deuxième méthode utilisée par les *majors* : prendre des parts dans le capital des plates-formes de téléchargement, se constituant ainsi un patrimoine lié à la production musicale mais dont les auteurs ne tirent aucun profit direct. Il s'agit pour les *majors* d'un investissement de long terme, car en dépit de leur volume flatteur de clientèle, les plates-formes ne sont pas encore rentables. Dans un

monde numérique où ce sont souvent un ou deux géants qui, à l'instar de Facebook, finissent par acquérir une position dominante sur leur marché, il vaut mieux cependant être actionnaire d'une plate-forme qui sera peut-être le numéro un demain que de risquer de passer à côté.

Un pari hasardeux

Il n'y a pas que les plates-formes, en outre, qui diffusent de la musique en masse. Il y a aussi les géants du Net comme YouTube. Ceux-là, du haut de leur puissance et au nom de leur gratuité habituelle, semblent beaucoup plus radins à l'heure de partager leurs gains gigantesques. Aujourd'hui, YouTube reverserait 0,00175 \$ par *stream* aux ayants droit concernés, contre 0,00521 \$ pour Spotify et 0,00754 \$ pour Deezer [2]. Pas de quoi nourrir les artistes de demain, sauf à ce que nombre d'utilisateurs finissent par migrer des offres gratuites vers les offres payantes. Un pari hasardeux dans un univers, technique et commercial, aussi mouvant et concurrentiel que le numérique.

Dans un tel panorama, les *majors* s'en tirent aujourd'hui grâce à l'étendue de leurs catalogues, dont les différents diffuseurs sur Internet ont besoin. Mais les labels indépendants sont à la peine. Quant aux artistes, si la musique enregistrée devient gratuite, ils pourraient bien revenir au passé... Avant l'invention de l'enregistrement, lorsqu'ils devaient se contenter de la scène pour vivre.

■ Yann Mens

[1] Voir « Une économie multicanal », *Les dossiers d'Alternatives Economiques* n° 5, disponible dans nos archives en ligne.

[2] Selon les tarifs communiqués par un label indépendant à un blog américain : <http://lc.cx/bTM>

Si les **plates-formes** ont longtemps servi à télécharger des fichiers, aujourd'hui, c'est **l'écoute en streaming** qui se développe

Une industrie toujours en mode *majors*

Malgré la montée en puissance du numérique, le secteur du disque reste dominé par de grandes majors et ses ventes sont concentrées sur un petit nombre de titres.



Beyoncé et Chris Martin en concert aux États-Unis. Le *star-system*, basé sur une promotion massive d'un faible nombre d'artistes, reste le modèle de référence.

Lucy Nicholson - Reuters

En dix ans, l'industrie de la musique enregistrée en France a vu simultanément son chiffre d'affaires fondre de moitié et la part de marché du numérique croître, pour atteindre aujourd'hui près d'un tiers. Pour l'instant, ces deux phénomènes n'ont pas vraiment modifié l'organisation traditionnelle de la filière, ni le modèle d'affaires dominant. Trois entreprises, les fameuses *majors* (Universal Music, Sony Music Entertainment et Warner Music ^[1]), se partagent les trois quarts des ventes mondiales, laissant le solde à des milliers de labels indépendants pourtant à l'origine de 80 % des nouveautés produites chaque année ^[2].

Le *star system*, fondé sur une promotion massive d'une faible part de la production musicale annuelle, reste le modèle d'affaires de référence de l'industrie. Cette persistance s'explique sans doute par le fait que cette organisation industrielle, tout comme ce modèle d'affaires, sont les fruits de spécificités économiques que le numérique n'a pas remises en cause, voire qu'il a parfois renforcées.

C'est surtout le premier CD qui coûte

Première spécificité : la structure des coûts. Les frais d'enregistrement, de mixage, de fabrication de la bande mère (le *master*), mais également de marketing et de promotion, et, dans une moindre mesure, de distribution sont autant de dépenses peu ou pas dépendantes du niveau des ventes. Même si ces coûts fixes* peuvent aller de quelques milliers d'euros (pour un album autoproduit qui ne fera l'objet d'aucune campagne de marketing) à plusieurs centaines de milliers d'euros (par exemple pour un artiste français confirmé produit par une des trois *majors*), cette prédominance des coûts fixes sur les coûts marginaux* reste la règle. Le coût de revient du premier exemplaire du CD ou du fichier numérique est très élevé, car il inclut les frais fixes. En revanche, les autres exemplaires ne reviennent quasiment à rien :

le coût de pressage d'un CD supplémentaire, et *a fortiori* de duplication d'un fichier numérique, est négligeable ^[3].

Le fait que la musique enregistrée soit coûteuse à produire mais pas à reproduire explique historiquement l'importance des droits de propriété intellectuelle dans ce domaine. Ils sont censés éviter que des acteurs au comportement dit de « passagers clandestins » se contentent de dupliquer et vendre les œuvres à succès sans contribuer au financement des coûts de production. Toutefois, depuis un siècle, la durée du droit d'auteur, et plus récemment des droits voisins*, ne cesse de s'allonger sans qu'il soit

toujours aisé de distinguer les raisons objectives (allongement de la durée de vie des auteurs et des artistes, par exemple) de la volonté des industries culturelles d'accroître la valeur de leur catalogue.

Une diffusion gratuite pour faire connaître

Autre spécificité essentielle de la musique enregistrée, la satisfaction que l'on peut en tirer n'est connue qu'une fois le produit consommé. Comment pallier ce déficit d'information ? Tout d'abord en testant le produit. Cela a longtemps été le rôle privilégié de la diffusion musicale à la radio. Aujourd'hui encore, 85 % des consommateurs français de musique enregistrée déclarent faire souvent ou très souvent leurs découvertes grâce à elle [4]. Toutefois, en la matière, les sites de partage de vidéos, comme YouTube, prennent une importance croissante. Aux Etats-Unis, 61 % des consommateurs qui souhaitent se tenir au courant de l'actualité musicale considèrent YouTube comme un moyen essentiel pour y parvenir (83 % pour les 12-24 ans) [5].

Un défi important pour les producteurs consiste donc à trouver le bon équilibre entre la diffusion gratuite (afin de faire connaître le produit) et la diffusion payante. De ce point de vue, si la diffusion radio peut difficilement se substituer aux ventes, il n'en est peut-être pas de même pour YouTube où, contrairement à la première, l'auditeur peut écouter ce qu'il veut quand il le souhaite.

En outre, seule une très faible part des nouveautés produites chaque année fait l'objet d'une diffusion radio et a donc une chance d'être connue d'un large public. D'autant que la concentration des diffusions est particulièrement forte au sein des titres passant sur les ondes.



> **Coût fixe** : coût dont le montant ne dépend pas, ou pas directement, du niveau d'activité.
 > **Coût marginal** : coût supplémentaire effectivement dépensé pour assurer la production de la dernière unité vendue.
 > **Droits voisins du droit d'auteur** : droits concernant les interprètes et les producteurs.
 > **Oligopole** : situation de marché dans laquelle l'offre d'un produit ou d'un ensemble de produits est le fait d'un petit nombre de producteurs.

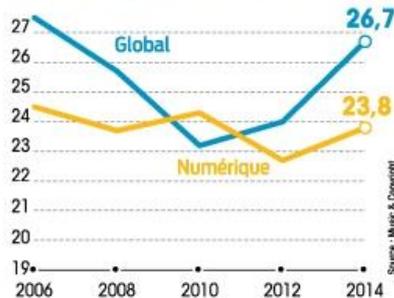
Dans l'industrie musicale, la rareté n'est pas dans les biens disponibles, mais dans la capacité des consommateurs à prendre connaissance de l'offre

Les uns découvrent, les autres exploitent

Première conséquence découlant de ces caractéristiques économiques : la structure de marché. L'industrie de la musique enregistrée présente les caractéristiques d'un oligopole* à frange : une poignée de grandes entreprises (les *majors*, dans le cas présent) contrôle l'essentiel du marché face à des concurrents plus petits (les labels indépendants). Au sein de ces indé-

LES LABELS INDÉPENDANTS NE DÉCOLLENT PAS

Evolution de la part de marché mondial des labels indépendants au niveau global et sur le segment numérique, en %



pendants se côtoient cependant des entreprises importantes, comme Naïve ou Wagram en France, qui ont une organisation et des objectifs proches de ceux des *majors* sans en avoir toujours les moyens, et des microentreprises ou des structures associatives ne produisant parfois qu'un titre par an.

Cette asymétrie de taille et de moyens se traduit dans le positionnement stratégique des différents acteurs. Les *majors* sont particulièrement dominantes sur le principal marché constitué de la « variété » (française ou internationale). A l'inverse, leur part de marché est plus faible sur les marchés de niche que sont le classique ou le jazz. La répartition des rôles en matière d'innovation est également assez nette. Les labels indépendants sont des découvreurs de talents dont les plus prometteurs ont vocation à être « signés » par une *major*, seule capable de leur assurer des moyens importants de promotion, une présence à l'exportation, etc. Il existe évidemment de nombreuses exceptions à cette règle.

D'où provient l'avantage des *majors* ? Principalement des économies d'échelle réalisées aux deux maillons clés que sont la distribution et la promotion. Dans la distribution de disques, qui permet d'alimenter les réseaux de détaillants, une grande taille procure un avantage non négligeable (pouvoir de négociation, possibilité de distribuer d'autres maisons de disques en réalisant de confortables marges, etc.). Pour la musique dématérialisée, l'ampleur des économies d'échelle est encore plus manifeste. Le contrôle d'un large catalogue de droits permet à une maison de disques de négocier sa présence sur les plateformes en ligne, en téléchargement comme en *streaming*. Ainsi, Universal recevrait un milliard de dollars de Spotify en échange de la commercialisation de son catalogue jusqu'en 2017. Un montant que les deux entreprises ne rendent pas public.

[1] Elles étaient encore cinq en 2003, mais, depuis, BMG a été absorbée par Sony et EMI par Universal.
 [2] En 2014, les labels indépendants représentent 26,7 % du marché mondial, contre 28,3 % dix ans plus tôt, selon le Music & Copyright's Blog (<https://musicandcopyright.wordpress.com>).
 [3] Certes, chaque copie supplémentaire engendre le paiement de droits d'auteur et de *royalties* pour les interprètes. Toutefois, ce ne sont pas à proprement parler des coûts de production, mais le simple reversement d'une partie des recettes par la maison de disques.
 [4] Source : « L'économie de la production musicale. Edition 2015 », Syndicat national de l'édition phonographique.
 [5] Voir sur www.edisonresearch.com/the-infinite-dial-2015

La promotion, pour l'accès aux radios notamment, est également un domaine où la taille est un avantage indéniable. Entre 2012 et 2014, la part des indépendants dans les diffusions de musique à la radio a encore baissé de 5 points [6]. Quant à leur part dans les montants investis dans la publicité pour la production musicale à la radio ou à la télévision, elle est en dessous des 5 %, cinq fois moins que leur part dans les ventes de musique enregistrée [7].

La radio ne permet pas de s'informer

Seconde conséquence, le modèle économique dominant : le *star system*. Dans l'industrie musicale, la rareté n'est pas dans les biens disponibles (plus de 200 000 références différentes d'albums se vendent en France chaque année, selon l'institut GFK), mais dans la capacité des consommateurs à prendre connaissance de cette offre pléthorique. Or, la principale source d'information, la radio, ne permet de s'informer que sur une toute petite partie des œuvres musicales. De plus, les autres sources d'information – bouche à oreille, liste des meilleures ventes, critiques dans la presse généraliste ou spécialisée... – constituent souvent un facteur d'uniformisation des choix : en se conformant aux choix de leurs proches, d'autres consommateurs ou d'« experts » ayant en commun d'avoir déjà testé le produit, les consommateurs tendent à adopter un comportement mimétique [8]. Ce comportement est assez rationnel compte tenu du déficit d'information, mais il est à l'origine de phénomènes de *winner takes all* (le gagnant remporte tout) ou de *superstardom* (« superstarisation »).

Cette tendance de la demande à se concentrer sur un petit nombre de titres est renforcée par les choix stratégiques des grandes maisons de disques. Il est particulièrement intéressant pour elles de vendre

3

entreprises, Universal Music, Sony Music Entertainment et Warner Music, se partagent les trois quarts des ventes mondiales de musique enregistrée.

un grand nombre d'exemplaires du même album : les coûts fixes sont d'autant mieux amortis et la rentabilité d'autant plus forte. Cette incitation à réduire la quantité de nouveautés pour profiter à plein des économies d'échelle est cependant contrecarrée par l'incertitude qui entoure toujours les déterminants du succès.

Comme les coûts fixes de production d'un album restent somme toute mesurés (au regard d'un film ou d'un jeu vidéo), les *majors* tendent à en produire chaque année un nombre élevé et à concentrer leur effort de promotion sur ceux qui envoient rapidement des signes de succès (entrée dans les *playlists* des radios, bouche à oreille positif sur les réseaux sociaux...). Ainsi, entre 2002 et 2014, les investissements marketing des *majors* sur les nouveaux albums d'artistes francophones ont baissé moins vite que le nombre d'albums produits, si bien que l'investissement promotionnel moyen par album a augmenté de près de 25 % sur la période malgré l'effondrement des ventes.

Pas d'indépendant dans le Top 10

La dynamique de la demande comme celle de l'offre convergent donc pour rendre les achats de musique enregistrée naturellement concentrés sur un nombre réduit de titres. En 2013, les 200 albums les plus vendus en France, soit moins d'un millième de l'offre disponible, ont cumulé 35 % des ventes totales d'albums, selon le Syndicat national de l'édition phonographique (Snep). Le *star system* s'illustre également par la difficulté que rencontrent les labels indépendants à se placer dans les meilleures ventes : alors qu'ils comptent pour environ un quart des ventes de musique enregistrée, aucun album indépendant ne se place dans le top 10 français pour l'année 2014, un seul dans le top 20 et à peine plus d'une dizaine dans le top 100.

Le numérique peut-il remettre en cause cette hégémonie des *majors* et cette tendance à la concentration des ventes ? C'est l'hypothèse de la longue traîne, formulée par Chris Anderson, selon laquelle le numérique rend plus disponibles les produits de niche jusque-là peu accessibles. Une hypothèse qui reste à vérifier. L'évolution depuis 2006 de la part de marché des labels indépendants au niveau mondial – tant sur le marché global que numérique (voir graphique) – ne révèle pour l'instant pas de tendance très marquée.

■ François Moreau*

* Professeur d'économie à l'université Paris XIII.

[6] « Indicateurs de la diversité musicale dans le paysage radiophonique. Rapport 2014 », Observatoire de la musique.

[7] « Baromètre des investissements publicitaires du secteur des éditions phonographiques en radio et télévision. Année 2014 », Observatoire de la musique.

[8] « A Theory of Fads, Fashion, Custom, and Cultural Change as Informational Cascades », par Sushil Bikhchandani, David Hirshleifer et Ivo Welch, *Journal of Political Economy*, vol. 100, n° 5, pp. 992-1026, octobre 1992.



Le chanteur Eek-A-Mouse en studio à Kingston (Jamaïque). Un album de musique coûte cher à produire, mais pas grand-chose à reproduire.



Les Rolling Stones au Stade de France en 2014. La croissance du marché des concerts profite d'abord aux plus grandes stars.

Concerts : le temps des géants

La scène est de nouveau la principale source de revenus de la filière musicale. De quoi aiguïser l'appétit des grands groupes.

C'est un fait vérifié : plus on écoute de la musique, plus on va à des concerts. Et ceci à tous les âges. Or, depuis le début des années 2000, les nouvelles formes d'accès à la musique liées au numérique ont favorisé l'essor de la fréquentation des concerts : les budgets, jusqu'alors orientés vers l'achat de CD, se sont reportés pour une large part sur celui de billets. Longtemps ravalée au rang d'activité annexe destinée à promouvoir les nouveaux albums, la scène est redevenue la principale source de revenus des artistes.

De plus en plus cher

Aux Etats-Unis, le marché des concerts croît depuis quinze ans de 10 % chaque année : ses recettes (billetterie et autres revenus, dont le *sponsoring*) sont passées de 1,7 milliard de dollars en 2000 à 6,2 milliards en 2014 ^[1].

Avec 38 millions de billets vendus, la fréquentation des 100 premières tournées a certes reculé en 2014 (- 5 %), mais cette baisse a été compensée par une hausse du prix des entrées. De 1997 à 2012, le prix moyen des billets a augmenté de 150 %, soit nettement plus que l'indice des prix (+ 100 %). Une

Traditionnellement artisanal et émietté, **le secteur des concerts se transforme à grande vitesse**

de travailleur indépendant a augmenté à un rythme encore plus rapide : + 45 % entre 2001 et 2014.

Live Nation, multinationale des salles

Cet essor de la scène est tiré par la rénovation des salles de concerts, le renouveau des festivals et, surtout, l'industrialisation de l'organisation des concerts. Traditionnellement artisanal et émietté, le secteur se transforme à grande vitesse. En quelques années, des groupes géants sont apparus, comme Live Nation et AEG Live aux Etats-Unis. Ou CTS Eventim, DEAG

et Stage Entertainment en Europe. Ils détiennent des salles et produisent des spectacles tout en contrôlant des billetteries. Leader mondial de l'industrie des concerts, Live Nation Entertainment a produit plus de 22 800 spectacles en 2014, avec 2 300 artistes différents, parmi lesquels

One Direction, Jay-Z & Beyoncé, Justin Timberlake et Lady Gaga. Cette activité représente plus des deux tiers de son chiffre d'affaires, qui a atteint 6,9 milliards de dollars en 2014, contre 3,6 milliards en 2006.

Live Nation poursuit une ambitieuse stratégie d'intégration verticale. La société investit tous azimuts ▶

► dans des clubs, des stades, des arènes, des festivals, des théâtres, etc., mettant la main sur de prestigieux lieux de concerts tels le Heineken Music Hall à Amsterdam. En France, il a pris le contrôle d'un organisateur de concerts, mais aussi d'un festival, le Main Square, à Arras.

A tous les bouts de la chaîne

Live Nation a par ailleurs acquis Front Line Management, la plus grosse agence de management d'artistes. Et gère ainsi totalement la carrière de 250 artistes, dont Madonna, Jay-Z et Shakira : disques, image, concerts, produits dérivés et gestion des droits.

Les *majors* de la musique enregistrée (Warner Music, Universal Music, Sony BMG) se sont à leur tour lancées dans une stratégie d'intégration verticale : elles prennent le contrôle de producteurs de spectacles et de sociétés de management d'artistes. Elles s'impliquent aussi dans la coproduction de tournées. Ce phénomène concerne également les circuits indépendants, avec par exemple le rapprochement entre le label Because et le producteur de spectacles Corrida.

Aux rapprochements entre producteurs de disques et de spectacles répondent ceux qui ont lieu entre producteurs de spectacles et propriétaires de salles. Cumuler ces deux atouts permet de garantir des dates et de tester le public potentiel d'un artiste. De nouveaux entrants comme Fimalac, la holding de Marc Ladreit de Lacharrière, Lagardère ou Vente-Privée rachètent des salles, des billetteries et entrent au capital des producteurs. Lagardère Unlimited Live Entertainment possède ainsi les Folies Bergère, Le Casino de Paris, 20 % du Zénith et le Bataclan depuis septembre 2015.

LES TOURNÉES SONT DE VRAIES MINES D'OR

Les 20 tournées mondiales les plus importantes depuis 1994 en termes de recettes (en millions de dollars) et d'audience (en millions de spectateurs)

Artiste	Nom de la tournée	Année	Recettes, en millions de dollars	Nombre de spectacles	Audience totale, en millions de spectateurs
U2	U2 360° Tour	2009-2011	736	110	7,3
The Rolling Stones	A Bigger Bang Tour	2005-2007	558	144	4,7
Roger Waters	The Wall Live	2010-2013	458	219	4,1
AC/DC	Black Ice Tour	2008-2010	441	167	4,8
Madonna	Sticky & Sweet Tour	2008-2009	408	85	3,5
U2	Vertigo Tour	2005-2006	389	131	4,6
The Police	The Police Reunion Tour	2007-2008	362	156	3,3
Bruce Springsteen	Wrecking Ball Tour	2012-2013	355	127	3,6
The Rolling Stones	Voodoo Lounge Tour	1994-1995	320	124	6,3
The Rolling Stones	Licks Tour	2002-2003	311	115	3,5
Madonna	The MDNA Tour	2012	305	88	2,2
One Direction	Where We Are Tour	2014	290	71	3,4
Céline Dion	Taking Chances World Tour	2008-2009	279	132	2,6
The Rolling Stones	Bridges to Babylon Tour	1997-1998	274	108	n. c.
Bon Jovi	Because We Can	2013	259	97	2,7
Eagles	Long Road out of Eden Tour	2008-2011	251	155	2,0
Pink Floyd	The Division Bell Tour	1994	250	120	6,0
Cher	Living Proof : The Farewell Tour	2002-2005	250	325	3,5
Bruce Springsteen	Magic Tour	2007-2008	235	100	2,2
Justin Timberlake	The 20/20 Experience World Tour	2013-2015	231	134	2,0

Source : Wikipedia

La billetterie se concentre

Les grandes manœuvres sont également à l'œuvre dans la billetterie. L'acquisition du numéro un mondial Ticketmaster (23 milliards de dollars de billets vendus en 2014) par Live Nation dès 2009 a donné le coup d'envoi d'une concentration dans ce secteur stratégique. Outre le produit de la vente des places, la billetterie permet d'exploiter les métadonnées (données personnelles, lieu et canal d'achat...).

Vivendi Ticketing (40 millions de billets vendus par an) regroupe désormais les activités de Digitick Group en France et de See Tickets au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, tout en étant prestataire d'Universal Music, autre filiale de Vivendi. Quant à la radio interactive américaine Pandora qui, en analysant les goûts musicaux de ses 80 millions d'auditeurs mensuels, fournit déjà des services aux artistes pour les aider à optimiser la programmation de leurs tournées, elle pourra désormais, grâce au rachat de TicketFly, agréger les données relatives aux 1 200 concerts que ce dernier commercialise.

Le marché français, pour sa part, est dominé par France Billet. Mais cette filiale de la Fnac qui détient plus de 50 % des parts du marché (12 millions de billets par an) doit aujourd'hui faire face à Ticketnet, filiale de Ticketmaster (7 millions de billets), et Digitick, filiale de Vivendi (1,5 million de billets).

Des robots aspirent les places

Mais la billetterie officielle est désormais concurrencée par la multiplication de sites commerciaux de revente de billets et par la création de plates-formes d'échange proposant une revente à caractère occasionnel. S'il est interdit en France, ce marché secondaire est admis aux Etats-Unis et au Royaume-Uni. Dès l'ouverture de la réservation officielle, grâce à des robots sophistiqués, ces sites peuvent aspirer jusqu'à 60 % des places pour les revendre. StubHub (eBay) a conquis 50 % de ce marché secondaire, estimé à 5 milliards de dollars par an.

La concentration, l'intégration verticale et la prépondérance de logiques financières entraînent la disparition de nombreux acteurs de la filière des concerts, une standardisation de l'offre, une éviction des artistes de moindre réputation, une marginalisation des salles de petite taille. Le marché mondial des festivals est proche de la saturation, leurs organisateurs se disputant les mêmes artistes sur un éventail croissant d'événements. On peut à bon droit s'interroger sur la soutenabilité d'une croissance tirée par un petit nombre de grosses productions dont les tarifs ne cessent d'augmenter.

■ Maurice Ronai*

* Chercheur à l'Ecole des hautes études en sciences sociales.

[1] Données issues de www.pollstar.com/news_article.aspx?ID=815827



Le groupe Jabberwocky a connu un succès éclair avec la simple mise en ligne en 2013 du titre *Photomaton*, repéré par Radio Nova.

L'ère de l'autoproduction

L'autoproduction est devenue une norme pour les jeunes artistes, qui peuvent se passer des labels pour diffuser leur musique. Cependant, il leur est plus difficile de percer.

Le grand chamboulement ! Jusqu'à la fin des années 1990, l'autoproduction était un phénomène marginal et la plupart des artistes avaient besoin des labels pour émerger, en raison du coût élevé de l'enregistrement en studio, de l'édition et de la promotion par les radios et les chaînes de télévision, les principaux prescripteurs à l'époque. La révolution numérique, entamée au début des années 2000, a fait éclater ce modèle.

Frappés de plein fouet par la crise du disque, « *les labels n'ont plus les moyens ni le temps de développer les artistes, et très peu de signatures se font sur une simple maquette guitare-voix, comme cela pouvait se faire auparavant* », explique Julien Soulié, directeur du Fair, le dispositif de détection et d'accompagnement des nouveaux talents mis en place par le ministère de la Culture en 1989. Désormais, ce sont les artistes qui portent la charge de leur propre développement. Les labels n'interviennent dans la majorité des cas qu'au moment de la commercialisation et de la promotion de l'œuvre, par le biais de contrats de licence.

A cela, les artistes ont trouvé la parade en s'appuyant sur les nouvelles technologies. Avec la démocratisation des *home-studios*, les coûts d'enregistrement ont fortement chuté. Quant aux plus exigeants, ils peuvent désormais payer leur passage en studio grâce au financement participatif. Résultat :

« *En quinze ans, la progression de la qualité, technique et artistique, de la musique autoproduite est flagrante* », constate Sébastien Chevrier, directeur du Temps Machine, labellisé Scène de musiques actuelles (Smac) [1], dans l'agglomération de Tours. Le développement des plates-formes de téléchargement et de *streaming* a par ailleurs fait chuter les coûts de distribution. Et la promotion peut être assurée pour un budget très modique via les réseaux sociaux, mais aussi par l'intermédiaire des blogs prescripteurs qui ont peu à peu conquis de l'audience en ligne au détriment de la presse musicale.

Des albums pas chers et faits maison

Grâce à la suppression de ces différentes barrières à l'entrée du marché de la musique enregistrée, les artistes peuvent désormais se passer des labels pour produire et diffuser leur musique. Cette forme de ▶

[1] Les Smac ont pour missions la diffusion des musiques actuelles, l'accompagnement des pratiques, notamment par la répétition, la formation, la création et l'action culturelle. Dans leur grande majorité, ces scènes sont gérées sous statut associatif, souvent dans le cadre d'une gestion déléguée (DSP) par la collectivité locale propriétaire des murs.

production leur permet également de conserver l'ensemble des droits sur leurs créations. L'autoproduction est ainsi devenue une norme pour les jeunes artistes. Selon les dernières estimations disponibles, 63 % des musiciens disposaient déjà d'un *home-studio* en 2008. Parfois, le succès est éclair, à l'image du groupe Jabbawocky, dont la simple mise en ligne en 2013 du titre *Photomaton* lui a valu d'être repéré par Radio Nova. Son titre a ensuite été synchronisé* dans une publicité pour Peugeot. Et, à la clé, plus de 100 000 exemplaires du *single* ont été écoulés.

Si la numérisation de la production et de la diffusion est une bonne nouvelle pour la diversité, en rendant pléthorique l'offre de musique autoproduite en ligne, elle intensifie aussi la concurrence entre les artistes. Il devient bien plus compliqué de sortir du lot et de faire carrière. « *Les exigences sont très élevées, car il y a de moins en moins de structures (labels, tourneurs*, managers...) pour tout absorber* », note Julien Soulié.

Passage obligé par la scène

Ce qui pousse de nombreux artistes à développer leur propre structure. D'une industrie très concentrée, dans laquelle la création, le développement, la production, l'édition et la distribution étaient des métiers distincts, on progresse donc peu à peu vers une économie plus éclatée. « *La frontière entre chaque métier devient de plus en plus fine, il y a de plus en plus de microstructures indépendantes présentes à toutes les étapes* », observe Julien Soulié. Ces microstructures ont pour vocation, pour des jeunes artistes poussés à jouer les entrepreneurs, à réunir autour de leur projet un écosystème visant à les développer.

Souvent, cela part d'un trio formé par l'artiste, un manager pour les parties administrative et commerciale, et un designer en charge de l'image de l'artiste. Charge ensuite à l'artiste et à cet entourage de faire vivre la structure, sans pouvoir miser désormais sur la vente de musique enregistrée. Certes, des efforts sur la rémunération tirée du *streaming* sont espérés après la médiation commandée par l'ancienne ministre de la Culture, Fleur Pellerin, et menée par Marc Schwartz : dans ce cadre, les professionnels du secteur et les plates-formes se sont engagés à mieux répartir la valeur produite par la musique en ligne. A voir si ces vœux pieux se réaliseront. Pour l'heure, l'album n'est plus qu'un produit d'appel, qui doit permettre aux artistes de vendre autre chose, par exemple un morceau servant

“ En quinze ans, la progression de la qualité, technique et artistique, de la musique autoproduite est flagrante ”

SÉBASTIEN CHEVRIER,
directeur du Temps Machine,
labellisé Scène de musiques actuelles

de bande-son à une publicité. La scène, surtout, reste le véritable vecteur de développement des artistes de musiques actuelles. C'est aujourd'hui ce qui leur permet de vivre, du moins lorsque la tournée est rentable et que le nombre de prestations est suffisamment élevé pour leur garantir le statut d'intermittent. Là encore, le niveau d'exigence est très haut. « *Les technologies disponibles permettent de réaliser de très bons albums, mais les artistes ne sont pas toujours prêts pour la scène. Or, les chances de se faire repérer ne sont pas nombreuses* », avertit Julien Soulié. Tout le travail de préparation doit aujourd'hui être fait avant de se lancer, alors qu'auparavant, les artistes écumaient les cafés-concerts pour faire leurs armes.

Il est conseillé de venir accompagné

Dans ce méli-mélo généralisé des compétences, de nombreux dispositifs de formation extramusicales ont vu le jour, afin de répondre à la demande de ces artistes entrepreneurs, qui ont besoin de comprendre le secteur dans lequel ils évoluent. « *Nous choisissons d'accompagner les artistes au coup de cœur, sur une proposition artistique et une feuille de route déjà bien fixée* », explique Sébastien Chevrier, dont c'est une des missions en tant que directeur d'une Smac.

Ces dernières années ont aussi vu pulluler les tremplins, organisés par des marques comme Ricard SA Live ou de grands festivals comme le Printemps de Bourges. A l'image du Fair, financé quant à lui pour moitié par de l'argent public, ils offrent un accompagnement personnalisé à des artistes qui ont réussi leur phase d'amorçage. C'est souvent à ce moment-là qu'intervient la signature par les labels, qui se servent de ce filtre fourni par les dispositifs d'accompagnement pour repérer les artistes montants.

Certains d'entre eux font cependant le pari de s'en passer. « *Le groupe Kid Wise a refusé des propositions en or et préféré poursuivre avec sa propre structure. Sans aller jusque-là, d'autres ont réussi à imposer à leur label un rapport de force qui leur est plus favorable* », raconte Julien Soulié. Tous les artistes n'ont toutefois pas l'âme d'un entrepreneur et les labels ont encore leur rôle à jouer pour assurer la promotion et la commercialisation. La production, en revanche, paraît de plus en plus leur échapper. Même si les artistes peu à l'aise avec l'informatique musicale semblent encore y être attachés. Bref, il n'y a plus de règle.

■ Romain Renier



* **Synchronisation** : dans l'industrie musicale, désigne le fait d'utiliser un morceau de musique comme bande-son d'une publicité.
* **Tourneur** : personne qui imagine, propose et gère une série de concerts d'un artiste auprès de lieux de diffusion sur un territoire et sur une période donnée. Il administre une tournée, y compris les aspects logistiques, techniques et financiers.



Un passionnant panorama du monde musical et de son modèle économique, voilà ce que vous propose le nouveau numéro des Dossiers d'Alternatives Economiques (n° 5). L'écoute au quotidien, le temps des mégaconcerts, les nouveaux codes du star system, combien rapporte une chanson, la création à l'heure d'Internet... Disponible en kiosque et sur www.alternatives-economiques.fr/dossiers-altereco



Active Records



@activerecords1



active.records

ACTIVE RECORDS

LE NOUVEAU LABEL INDEPENDANT
www.activerecords.org



La facture de Fukushima

NUCLÉAIRE Au-delà des souffrances humaines, combien a coûté cette terrible catastrophe ? Cinq ans après, le Japon n'a pas fini de faire les comptes.

Le 11 mars 2011, un tsunami ravageait la centrale japonaise de Fukushima-Daiichi, entraînant la fusion du cœur de trois des quatre réacteurs. Le plus grave accident nucléaire de l'histoire, avec celui de Tchernobyl en 1986. Mais à la différence de l'Ukraine, le Japon a décidé de démanteler l'installation, de décontaminer la zone touchée et d'indemniser les dizaines de milliers de personnes évacuées. A combien se chiffre un tel accident dans un Etat démocratique ? Cinq ans après, le bilan se précise. Et s'alourdit.

87 milliards

d'euros. C'est l'estimation « au minimum » du coût de la catastrophe de Fukushima établie par deux universitaires japonais. Soit 2,3 % du PIB du Japon.

Fin 2011, les autorités japonaises évaluaient les conséquences du sinistre à 5 800 milliards de yens (45 milliards d'euros). Une étude publiée en août 2015 et dirigée par Kenichi Oshima, professeur d'économie environnementale à l'université Ritsumeikan, et Masafumi Yokemoto, professeur de politique environnementale à l'université d'Osaka, arrive au chiffre de 11 082 milliards de yens (87 milliards d'euros) « au minimum ». Cet écart avec l'évaluation de 2011 provient de la grande difficulté, à l'époque, à estimer les conséquences d'un accident totale-

ment inédit. Aujourd'hui on connaît mieux les coûts réels : 87 milliards d'euros, c'est 2,3 % du produit intérieur brut (PIB) du Japon et 11 % du budget de l'Etat. De quoi accroître encore un peu plus une dette publique qui atteint déjà 250 % du PIB.

Le casse-tête du démantèlement

Le démantèlement de la centrale est l'un des chantiers nucléaires les plus ambitieux du siècle. Les travaux, d'une grande complexité, vont s'étaler sur trente à quarante ans. Le combustible nucléaire usagé du réacteur 4 a fini d'être retiré de sa piscine de stockage en décembre 2014. Il faudra ensuite vider les trois autres réacteurs. Mais le plus dur est à venir : extraire le combustible nucléaire fondu (ou corium), qui a percé les cuves des réacteurs 1, 2 et 3. Une opération extrêmement délicate qui ne commencera pas avant 2020.

Les défis sont innombrables. Comme les cuves sont percées et que le corium s'est répandu, il est impossible de les immerger pour en extraire le combustible sous l'eau,



Un fermier revenu chez lui mesure les radiations. 28 milliards d'euros ont été dépensés pour décontaminer les zones évacuées. Mais les compteurs Geiger crépitent toujours.

A. Sasaki - The New York Times/Reuters/Agf

s'alourdit

comme cela se fait d'habitude pour se protéger des radiations. Deux robots de Hitachi, surnommé les « Serpents », ont pénétré dans l'enceinte de confinement du réacteur 1 en avril dernier afin de localiser les écoulements de corium. Un autre robot, le « Scorpion » de Toshiba, doit se rendre sous la cuve du réacteur 2 cette année pour faire le même travail.

Malgré les aléas et les difficultés techniques, le démantèlement de la centrale n'est pourtant pas ce qui coûtera le plus cher dans la longue *to-do list* post-accident : 17 milliards d'euros, selon l'étude des professeurs Oshima et Yokemoto. La décontamination s'annonce plus onéreuse encore.

Racler la couche supérieure des champs et des cours de récréation, couper les herbes et les branches du bord des routes, laver les toitures à grande eau..., alors que les

Soviétiques ont laissé les environs de Tchernobyl en l'état, les Japonais décontaminent à tour de bras. Le gouvernement s'est en effet engagé à nettoyer les lieux où la radioactivité dépasse 1 millisievert/an (mSv/an), le seuil recommandé par la Commission internationale de protection radiologique (CIPR).

C'est un travail de titan : ces zones sont dispersées sur quelque 13 000 km² (presque la superficie de l'Île-de-France), bien au-delà donc de la zone interdite de 1 000 km² autour de la centrale d'où 80 000 personnes ont été évacuées sur décision du gouvernement. Déjà, à l'intérieur de ce périmètre, certaines villes ont

été « libérées », comme Tamura et surtout Naraha (plus de 7 000 habitants). La partie évacuée de la ville de Minamisoma doit rouvrir au cours de l'année 2016.

Il est en réalité impossible de dépolluer intégralement une zone si vaste. Les actions sont ciblées sur les habitations, les champs, les routes et laissent de côté la forêt, très étendue dans la région. De plus, il est devenu très difficile de trouver des lieux

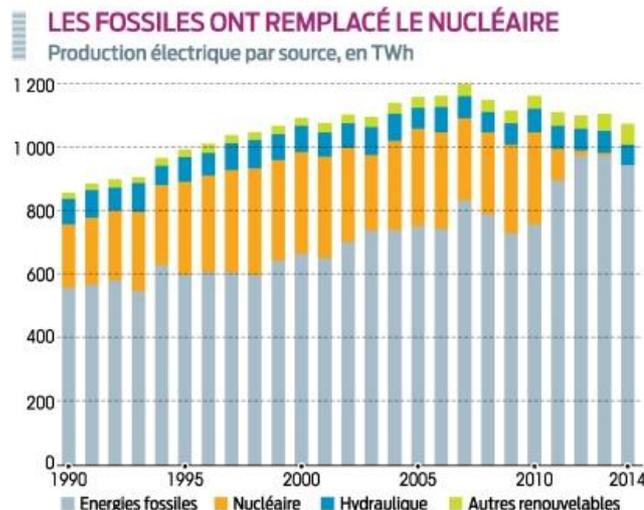
où entreposer les déchets issus de la décontamination. Des centaines de sacs noirs s'accumulent au bord des routes ou dans des lieux de stockage « provisoires ».

Ce nettoyage partiel va coûter 28 milliards d'euros. Cela n'empêche même pas les compteurs Geiger de crépiter à nouveau, le ruissellement pouvant apporter des particules radioactives depuis des zones non traitées. Pour Cécile Asanuma-Brice, directrice adjointe du bureau de représentation du CNRS Asie du Nord à Tokyo, « l'efficacité de la décontamination est limitée. C'est un pansement sur une jambe de bois, destiné à rassurer les habitants et à encourager leur retour ».

Les milliards de l'indemnisation

Ce retour est d'autant plus souhaité que la prise en charge des personnes évacuées coûte cher. Chacune perçoit 100 000 yens par mois (environ 800 euros), jusqu'à un an après la réouverture de leur commune d'origine. Ainsi, une majorité des réfugiés ne devrait plus être indemnisée à partir de mars 2018. Mais à ces indemnités s'en ajoutent d'autres, notamment pour perte d'emploi et d'actifs (logements, exploitations agricoles, bâtiments industriels et commerciaux...). Le tout est estimé à 39 milliards d'euros, le principal poste de dépenses.

Comme les charges de démantèlement et de décontamination, ces indemnisations sont payées par l'exploitant de la centrale, Tokyo Electric Power Company (Tepco), grâce à un fonds spécial auquel contribuent l'Etat et les autres compagnies d'électricité du pays. La dotation de ce fonds doit régulièrement être révisée à la hausse, comme cela a été le cas encore l'été dernier, parce que la période d'évacuation a duré plus longtemps que prévu et que les poursuites judiciaires de résidents de Fukushima à l'encontre de Tepco se sont multipliées. Une mauvaise nouvelle de plus pour les 45 millions de clients de Tepco, qui incluent les





A Tomioka, à 9 km de la centrale Daiichi. Des millions de tonnes de déchets radioactifs s'accumulent au bord des routes ou dans des zones de stockage.

BILAN

Un coût humain élevé

Plus de 160 000 personnes ont fui les environs de la centrale. Cinq ans après, 100 000 d'entre elles ne sont toujours pas revenues. 1 867 personnes sont décédées des suites des évacuations, notamment parmi les personnes âgées, et les cas de suicides, de stress et d'anxiété sont en hausse dans la région. Selon une étude de 2014 publiée dans le journal britannique *The Lancet*, l'évacuation, la séparation des familles, la peur de la radioactivité, mais aussi des erreurs dans la gestion de la crise par les autorités sont en cause. Contraints de rester davantage en intérieur pour éviter de s'exposer à la radioactivité, les enfants de Fukushima souffrent également plus d'obésité que les autres petits Japonais.

Les conséquences des retombées radioactives sur la santé des habitants font l'objet de vifs débats entre experts. L'Organisation mondiale de la santé assure que l'augmentation des cas de cancer sera extrêmement limitée. Mais les 137 cas confirmés ou soupçonnés de cancers de la thyroïde chez les 370 000 enfants de la préfecture de Fukushima font planer le spectre de Tchernobyl, où 6 000 cas avaient été recensés.

► Tokyoïtes, dont la facture d'électricité risque encore d'augmenter quand l'exploitant de Fukushima devra rembourser le fonds spécial.

L'électricité plus chère

Suite à la catastrophe de mars 2011, les 43 réacteurs nucléaires japonais – qui représentaient 27 % de la production d'électricité du pays – ont été arrêtés les uns après les autres. Le Japon a alors augmenté massivement ses importations de pétrole, de gaz naturel et de charbon, désormais à l'origine de 87 % de la consommation d'électricité des Japonais, contre 60 % avant Fukushima. Résultat : les émissions nationales de CO₂, qui étaient déjà sur une pente ascendante avant l'accident, ont encore progressé. Par ailleurs, la facture d'électricité a gonflé de 30 % pour les industriels et de 20 % pour les ménages.

Dès le lendemain de la catastrophe, le gouvernement conservateur a poussé à la relance du nucléaire. En février dernier, un troisième réacteur a été remis en service et l'objectif des autori-

tés est d'atteindre de nouveau 20 % à 22 % d'électricité nucléaire d'ici à 2030 (contre 22 % à 24 % de renouvelables et le reste en hydrocarbures).

En dépit de l'accent mis sur les renouvelables, Fukushima n'aura donc pas fondamentalement infléchi la politique énergétique du Japon. Pour le gouvernement de Shinzo Abe, le nucléaire est la solution pour faire

baisser la facture d'électricité et limiter les émissions de CO₂. Mais les Japonais – traumatisés par cette catastrophe – ne sont pas de cet avis. Selon des sondages des journaux *Mainichi* et *Asahi Shimbun*, près de 60 % des personnes interrogées restent aujourd'hui opposées au redémarrage des réacteurs.

Pour les rassurer et tenter d'éviter un deuxième Fukushima, l'Autorité de régulation nucléaire a considérablement durci ses critères avant d'autoriser la relance d'un réacteur. Les compagnies électriques nippones ont donc dû renforcer la sûreté de leurs installations, notamment contre les catastrophes naturelles. Coût de l'investissement : 17 milliards d'euros, selon l'étude des professeurs Oshima

En dépit de Fukushima, le gouvernement continue de **considérer le nucléaire comme la solution** pour assurer l'avenir et réduire les émissions de CO₂

et Yokemoto. Mais il s'agit là de coûts indirects qui ne rentrent pas dans le cadre de leur étude.

Fukushima a relancé le débat sur le vrai prix de l'énergie nucléaire, dont les coûts de démantèlement, de gestion des déchets et de possibles accidents sont mal pris en compte. En France, selon le dernier rapport annuel de la Cour des comptes, le

coût du mégawattheure (MWh) était estimé à 49,6 € en 2010. En raison de la hausse des investissements de

maintenance et de sécurité depuis Fukushima, ce coût était passé à 62,6 € en 2014. Au Japon, le gouvernement a réestimé le prix du nucléaire de 70 euros/MWh avant l'accident à 80 euros depuis. Un chiffre qui risque fort d'être revu

à la hausse avec les coûts réels de Fukushima, tandis que le coût des énergies renouvelables, lui, ne cesse de diminuer.

■ Marie Linton

(correspondante à Tokyo)

en savoir plus <

> Dossier Fukushima de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) : <http://bit.ly/1WfO9sZ>

> Interview de la chercheuse Cécile Asanuma-Brice dans « CNRS Le Journal », sur la situation des réfugiés du nucléaire : <http://bit.ly/1AjbhKw>

ACTION Les associations multiplient les plaintes contre les Etats pour négligence climatique. Non sans succès.

Le climat, affaire de justice

Un citoyen peut-il traîner son gouvernement devant les tribunaux au motif qu'il n'en fait pas assez contre le réchauffement de la planète et donc qu'il met en danger autrui ? De plus en plus nombreuses sont les associations à vouloir dans le monde actionner ainsi leur machine judiciaire nationale pour faire avancer la cause climatique. En France, Notre affaire à tous (notreaffaireatous.org), qui défend le respect des normes environnementales et le droit à un environnement sain, s'apprete ainsi à déposer un recours devant le tribunal administratif de Paris pour « carence fautive de l'Etat », face à nombre de ses obligations, par exemple en matière de mise en œuvre de l'objectif de 23 % de sources renouvelables dans la consommation finale d'énergie. Cette initiative ne vient pas de nulle part. « L'affaire Urgenda a été le déclencheur », reconnaît Ingrid Metton, la juriste de Notre affaire à tous. L'affaire Urgenda ? Le 24 juin 2015, la justice des Pays-Bas a tranché en faveur de cette association qui avait attaqué l'Etat néerlandais pour son manque d'ambition climatique.

Des efforts insuffisants

Mais comment la plainte a-t-elle seulement pu être jugée recevable ? Le tribunal s'est appuyé sur le fait que l'Etat néerlandais a entériné l'objectif international de contenir le réchauffement climatique dans la limite des 2 °C et qu'il a approuvé le rapport du Giec, lequel considère que cet objectif passe par une ré-

duction des émissions de gaz à effet de serre de 25 % à 40 % en 2020 par rapport à 1990. Or, a reconnu le juge, les Pays-Bas se situent en dessous de leur objectif européen de - 20 % en 2020, leur trajectoire les situant plutôt à - 17 % à cet horizon. Non seulement Urgenda n'a pas été déboutée, mais le tribunal a condamné en première instance l'Etat néerlandais à réaliser une baisse de - 25 %, suivant en cela les préconisations du Giec.

« C'est un peu comme dans les scandales du tabac ou de l'amiante. Cela peut prendre beaucoup de temps, mais à la fin on gagne », sourit Marjan

« C'est un peu comme dans les scandales du tabac ou de l'amiante. Cela peut prendre beaucoup de temps, mais à la fin on gagne »

MARJAN MINNESMA

Directrice d'Urgenda



La victoire d'Urgenda contre l'Etat néerlandais est une première.

JUSTICE CLIMATIQUE

Au Pakistan aussi, un fermier contre l'Etat

Entre inondations et sécheresses, le Pakistan subit depuis trois ans de graves accidents climatiques. Les pertes de récolte plongent de ce fait une grande partie de la population rurale dans la misère. Dénonçant la passivité des autorités face au dérèglement climatique, un agriculteur a saisi la Haute Cour de justice de Lahore. Contre toute attente, en septembre dernier, celle-ci lui a donné raison : elle a estimé que le gouvernement n'avait pris aucune des mesures annoncées dans son plan d'action climat de 2012. Et elle a demandé la création d'un « Conseil climatique », chargé de veiller au respect des engagements et dans lequel devraient siéger des représentants de la société civile.

Minnesma, la directrice d'Urgenda, un nom qui combine les mots « urgent » et « agenda ». Au départ, poursuivre l'Etat n'était pas sur l'agenda de cette association écologiste, plutôt mobilisée autour de la recherche de solutions concrètes pour décarboner l'économie. Cependant, « l'inaction de notre gouvernement nous y a poussés », explique Roger Cox, avocat d'Urgenda et auteur du livre *La révolution justifiée* (*Revolution Justified*). L'idée d'aller en justice, c'est lui. « Pour la première fois, un tribunal a jugé que la politique climatique d'une nation est inadéquate et illégale et a ordonné à un Etat de l'améliorer », se félicite-t-il.

En septembre dernier, peu avant la COP21, l'Etat néerlandais a, sans surprise, fait appel de cette décision de première instance. Mais l'affaire Urgenda n'en fait pas moins des émules. En Belgique, Klimaatzaak (Action pour le climat) a porté plainte pour politique climatique « défail-lante ». Des opérations similaires ont vu le jour en Australie, en Norvège, au Royaume-Uni. Pour que la vague s'étende, Urgenda est en train de traduire en anglais son argumentaire : « 80 % de ce travail peut servir dans d'autres affaires », affirme Marjan Minnesma. En France notamment.

■ Geneviève De Lacour

ENTRETIEN Notre société a beau être de plus en plus numérique, elle n'a jamais autant consommé de matériaux et d'énergie. Insoutenable, expliquent Ugo Bardi et Philippe Bihoux.

Pourquoi il faut produire plus sobrement



Est-il possible d'avoir une croissance infinie dans un monde fini ?

Ugo Bardi Nous n'avons jamais consommé autant de ressources qu'aujourd'hui. En ce qui concerne l'avenir, croire en une dématérialisation possible de l'économie, c'est donner crédit à la « formule de Solow »*

qui voudrait qu'on puisse croître indéfiniment en substituant un type de capital à un autre. En clair, substituer à des ressources minérales du progrès technique et de la connaissance.

En Italie, un conte traditionnel raconte qu'un homme, pour faire des économies, a appris à son âne à travailler sans manger. L'âne a parfaitement intégré cette nouvelle contrainte, mais il en est mort. On peut appliquer ce conte à l'économie. Pour produire et échanger, nous avons besoin de ressources. On peut être plus efficace, mobiliser une quantité d'énergie ou de matière plus faible pour obtenir un résultat voisin. En revanche, substituer une ressource par une autre et obtenir un résultat identique n'est généralement pas possible. Prenons l'exemple des terres rares : les matériaux qu'elles contiennent permettent de produire des aimants puissants,



Il est possible de produire beaucoup d'énergie sans éléments rares. Mais il faudrait investir bien plus que ce que nous faisons ”



Diane Gilmont

UGO BARDI

Chercheur et professeur de chimie à l'université de Florence



Au lieu de subventionner la voiture électrique, il faut lancer le « pot de yaourt » de 300 kg à vitesse maximale de 70 km/h, qui consommera moins d'un litre au cent ! ”

PHILIPPE BIHOUX

Ingénieur

qu'on retrouve dans les alternateurs des éoliennes. Ces matériaux peuvent être substitués par d'autres plus abondants, mais les champs magnétiques des aimants réalisés sans terres rares sont moins puissants, ce qui rend les alternateurs moins performants.



> **Formule de Solow** : pour Robert Solow et John Hartwick, l'économie fonctionne grâce à du capital physique, du capital humain et du capital naturel. Considérant ces capitaux comme substituables, ils estiment que l'économie est soutenable si la somme de ces trois capitaux est au minimum constante.
> **Economie de la fonctionnalité** : consiste à acheter le service rendu par un bien plutôt que le bien lui-même. Par exemple, louer une auto au lieu d'en posséder une.

Nos sociétés risquent donc, à terme, d'être confrontées à des pénuries ?

U. B. : Le problème n'est pas la raréfaction des minéraux, mais leur dispersion et leur faible concentration. Même les terres rares ne sont pas si rares ! L'enjeu majeur tient plus à l'énergie nécessaire à extraire ces

ressources et à la pollution qu'elle engendre. Ainsi, l'exploitation des terres rares mobilise énormément d'énergie, notamment pour séparer les éléments qui y sont présents, et beaucoup d'acides pour traiter les roches, d'où une forte pollution.

En ce qui concerne les énergies fossiles, même si nous dépensons de plus en plus d'énergie pour exploiter des gisements de moins en moins concentrés, nous ne sommes pas menacés de pénurie. Face à la nécessité de contenir le réchauffement de la planète, nous avons au contraire aujourd'hui « trop » de pétrole, de gaz et de charbon, et si nous épuisons tout ce stock, le climat sera à jamais modifié.

Les technologies numériques n'apportent-elles pas une efficacité et une sobriété plus grandes ?

Philippe Bihoux : Ces technologies ont contribué à optimiser les procédés industriels et les organisations tertiaires. En revanche, la société numérique qui s'affirme aujourd'hui n'a rien de virtuelle. Son im-



Récupération de vieux PC. Un ordinateur contient de nombreux métaux rares, recyclés pour l'instant souvent à moins de 1 %.

Environnement

actuel, prendra un siècle. Concrètement, tricotez des pulls et baissons un peu le chauffage.

Il faut ensuite déployer les énergies renouvelables, mais en choisissant des technologies moins gourmandes en matériaux, comme le solaire thermique, l'éolien de moyenne puissance, la micro-hydraulique. Dans l'automobile, il faut brider la puissance et alléger, en commençant par supprimer les gadgets électroniques. Au lieu de subventionner la voiture électrique, il faut lancer le « pot de yaourt » de 300 kg à vitesse maximale de 70 km/h, qui consommera moins d'un litre au cent ! Tout en développant toutes les alternatives à l'automobile. On pourrait aussi revoir profondément la distribution et la logistique des produits alimentaires et d'hygiène pour générer moins de déchets : vente en vrac, consigne généralisée, production locale...

pact environnemental est majeur, à travers les terminaux (téléphones, ordinateurs) et les infrastructures (antennes-relais, serveurs, câbles transocéaniques). Un ordinateur contient des dizaines de métaux différents. Même si la quantité dans chaque appareil est faible, cela représente au niveau mondial 6 % du cuivre, 10 % de l'or et du palladium, 20 % de l'argent et du lithium, 35 % de l'étain et du cobalt, 60 % du tantale, 80 % de l'indium.

Par ailleurs, ces ressources sont très mal récupérées en fin de vie. La majorité des déchets électriques et électroniques (42 millions de tonnes en 2014) part en incinération ou en décharge ; une autre partie est exportée comme matériel d'occasion et termine dans les circuits « informels » de recyclage au Ghana, en Inde ou en Chine. Enfin, même les déchets traités dans les filières spécifiques ne peuvent être recyclés à 100 % : il y a toujours des pertes de rendement, des limites énergétiques, techniques ou économiques, les métaux sont trop mélangés ou trop dispersés, en quantités infimes dans des produits trop complexes. De nombreux métaux *high-tech* sont recyclés à moins de 1 %.

Côté consommation d'énergie, les sources s'accordent pour dire qu'autour de 10 % de l'électricité mondiale (environ 2 000 TWh) sont indispensables pour faire fonctionner l'ensemble du système. Et ceci n'inclut donc pas l'énergie nécessaire à la fabrication des équipements. Bien

sûr, des progrès techniques sont et vont être faits. Mais tous ces gains sont annihilés par un fabuleux « effet rebond » : le volume des données échangées et stockées explose et l'avènement du *big data* ne va pas arranger les choses.

Disposons-nous d'assez de ressources physiques pour produire demain une énergie abondante et « propre » ?

U. B. : Oui, d'autant que la majorité de l'énergie renouvelable sera demain issue du solaire. Or, le photovoltaïque utilise presque uniquement des matériaux très communs : silicium et aluminium. Il est donc possible de produire beaucoup d'énergie sans éléments rares. Mais pour cela, il faudrait investir bien plus que ce que nous faisons actuellement.

Quelles seraient les technologies à privilégier pour économiser les ressources ?

P. B. : Il faut « éco-concevoir » les objets : les rendre réellement durables donc les penser plus simples, réduire ou supprimer leur contenu électronique, privilégier les matériaux séparables... Bref, le thermomètre à alcool plutôt que digital, la cafetière italienne à la place de la machine à expresso. Il faut ensuite développer les réseaux de récupération, de réparation, de revente, de partage.

En ce qui concerne l'énergie, le premier impératif est la sobriété. C'est bien plus efficace, rapide et économique que, par exemple, la nécessaire rénovation thermique des bâtiments mais qui, au rythme

Quel pourrait être le rôle de l'économie de fonctionnalité* pour réduire nos consommations de ressources ?

P. B. : L'économie de la fonctionnalité se heurte au nombre limité de produits réellement éligibles au-delà de la voiture et de certains équipements électroménagers. En revanche, le recyclage et l'économie circulaire ont un rôle majeur à jouer, hormis pour les produits par nature dispersifs tels que la peinture, la lessive ou le dentifrice. Mais le recyclage ne pourra correctement progresser que si l'on simplifie fortement nos produits : les ressources trop mélangées sont difficilement récupérables et exploitables.

Propos recueillis par Aurore Lalucq et Philippe Frémeaux

en savoir plus <

> **Le grand pillage. Comment nous épuisons les ressources de notre planète**, par Ugo Bardi, Les petits matins-Institut Veblen, 2015. Cet ouvrage, 33^e rapport au Club de Rome, pousse un cri d'alarme : les ressources minières sont limitées non pas par leur rareté, mais par le coût énergétique de leur exploitation et, surtout, par la pollution et les dégâts sociaux qu'elle engendre.

> **L'âge des Low Tech**, par Philippe Bihouix, Le Seuil, 2014. Ce livre explique que la plupart des minéraux stratégiques pour la supposée « croissance verte », sont, d'une part, en voie de raréfaction, d'autre part et surtout, ne sont pas recyclables. Un diagnostic technique solide et passionnant.



LOI ÉNERGIE : ON APPLIQUE ?

■ Six mois après la promulgation de la loi relative à la transition énergétique, près des deux tiers des 90 textes d'application ne sont pas encore publiés. A la date où nous mettons sous presse, outre les 20 textes qui sont d'application immédiate, 14 sont parus depuis le 17 août dernier au *Journal officiel* (portant principalement sur les transports propres et les bâtiments), 25 sont en consultation (au Conseil supérieur de l'énergie, au Conseil d'Etat ou en consultation publique) et 31 sont toujours en phase de rédaction, indique le ministère de l'Environnement. Celui-ci a mis à la disposition du public une page Internet permettant de suivre l'évolution des travaux ^[1]. Mais sur les 25 décrets mis en consultation, seuls les textes de 9 d'entre eux sont accessibles. Impossible notamment de consulter les documents relatifs aux

énergies renouvelables (6 textes) et au nucléaire (3 textes)...

Les textes dont la publication est la plus attendue portent sur la programmation pluriannuelle de l'énergie (dont les deux premières échéances sont 2018 et 2023) et en particulier sur le niveau de la production nucléaire prévu à ces deux dates. Il serait obligatoire de la réduire, sauf à reconnaître comme nul et non avenue l'objectif prévu par la loi de ramener à 50 % la part d'électricité d'origine nucléaire en 2025, au profit des renouvelables (voir page 84). La question est si délicate que la mise en consultation de cette programmation pluriannuelle, initialement annoncée pour fin décembre, a été reportée à fin février. Nul doute que le sujet est... électrique.

■ Antoine de Ravignan

[1] Voir <http://bit.ly/10pinAj>

[En bref]

ÉTATS-UNIS

Revers pour Obama

La Cour suprême a suspendu le 9 février le Clean Power Act. Ce décret du président Obama entré en application le 22 décembre visait une baisse de 32 % des rejets de gaz à effet de serre liés à la production électrique en 2030 (par rapport à 2005). Un texte clé pour concrétiser les engagements américains à la COP21 (baisser de 26-28 % les émissions nationales). Le Clean Power Act a été signé par le Président sans être soumis au Congrès en vertu de la loi sur l'air et des pouvoirs administratifs conférés à l'Agence de protection de l'environnement (EPA). Mais il a été contesté par 29 Etats américains (et, derrière eux, par le lobby du charbon), qui ont saisi la justice. La Cour suprême a décidé qu'en attendant le jugement sur le fond, cette réglementation devait être suspendue. Une cour fédérale devrait statuer le 2 juin – à cinq mois de la présidentielle –, un jugement qui sera très probablement suivi d'un recours devant la Cour suprême. Celle-ci était composée de cinq conservateurs et de quatre progressistes jusqu'au décès, le 13 février, du juge conservateur Antonin Scalia. Le Président Obama essaie de lui trouver un successeur.

ALLEMAGNE

Moins de CO₂

Moins de nucléaire n'implique pas forcément plus de CO₂. Après être remontées de 922 millions de tonnes (Mt) équivalent CO₂ en 2011 à 945 Mt en 2013, les émissions allemandes sont retombées à 902 Mt en 2014, selon les chiffres publiés en février par le ministère de l'Environnement. Ce recul est à mettre sur le compte de l'essor continu des énergies renouvelables. Mais pour atteindre l'objectif 2020 (749 Mt d'équivalent CO₂), des efforts supplémentaires seront également nécessaires du côté de la maîtrise de la demande.

PRIX ALIMENTAIRES : QUI MANGE ET QUI TRINQUE

■ Sur 100 euros de dépenses alimentaires en France, la part qui revient aux agriculteurs est tombée à 8,20 €, indique l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires. De quoi comprendre la colère des producteurs. Ces

calculs utilisent les dernières données disponibles issues de la comptabilité nationale et portent sur l'année 2012. Ils n'en sont pas moins parlants.

Outre la modicité de la part perçue par les producteurs (dont quelques points de hausse n'au-

raient au final qu'un impact marginal sur les prix au niveau du consommateur), cette étude met en lumière le poids des importations : elles pèsent près de 30 euros sur 100, au lieu de 25 il y a quinze ans, réparties à parts égales entre produits de consommation et intrants agricoles (aliments pour le bétail, produits chimiques...). Au détriment de la part des agriculteurs hexagonaux, qui n'a cessé de décliner depuis 2000, malgré une reprise en 2009 liée à la flambée des prix agricoles. La part de l'industrie agroalimentaire française (13,2 %) a également reculé et celle de la distribution est restée stable à 19,8 %.

■ A. R.

> En savoir plus : <http://bit.ly/1R8n0XD>



Déchargement d'engrais au port de Rouen. Le poids des importations dans les dépenses alimentaires continue de progresser.



C'EST
POUR
VOUS

LES CARNETS DE L'ÉCO

DOMINIQUE ROUSSET
DU LUNDI AU JEUDI 17H55-18H

Actualité, débat d'idées, décryptage des grands enjeux contemporains, expérience de terrain : la diversité des analyses et des parti-pris est au cœur de l'Économie.



© Photo: Altra.com

en partenariat avec **Alternatives Economiques**

franceculture.fr / @Franceculture





Acierie de Redcar (Angleterre). Le Royaume-Uni pourrait perdre au moins 5 000 emplois dans ce secteur.

Ngji Roddis - Reuters

L'acier européen en danger

CONCURRENCE L'afflux massif d'acier bon marché chinois menace l'existence de la filière européenne. L'Europe peine à réagir.

Il n'y a aucune raison pour que l'Europe ne se protège pas pour préserver ses capacités de production», expliquait Emmanuel Macron devant l'Assemblée nationale le mois dernier, en réponse à la crise que traverse depuis plusieurs mois la sidérurgie européenne. Cette déclaration sera-t-elle suivie d'effets ? La question est posée. Habitée aux crises à répétition depuis plusieurs dizaines d'années, la métallurgie européenne traverse actuellement une

zone de turbulences qui pourrait cette fois-ci lui être fatale. C'est la conséquence de l'explosion des exportations d'acier chinois à bas coût vers l'Union européenne, qui ont plus que doublé en volume entre 2013 et 2015. Et les industriels comme les dirigeants européens ont le plus grand mal à y faire face.

Encore sous le choc de 2008
« L'acier européen est régulièrement en crise depuis de nombreuses années,

rappelle Edouard Martin, député européen (PS) et ancien fer de lance de la lutte contre la fermeture des hauts fourneaux de Florange, en Lorraine, par le numéro un mondial du secteur, ArcelorMittal. « A chaque fois que la croissance ralentit, la métallurgie, très dépendante de la bonne santé de la production automobile et de la construction, est touchée de plein fouet. » Ce fut le cas notamment après la crise de 2008, qui a impacté de manière durable la demande d'acier en Europe.

Pour y faire face et renouer avec les bénéfices, les industriels européens ont imposé d'importants sacrifices à leurs employés. La suppression de 40 millions de tonnes de capacités de production depuis 2008 s'est en effet soldée par la destruction de plus de 30 000 emplois directs, soit 20 % des effectifs. En 2016, l'espoir d'un retour à la croissance du secteur était permis grâce au redémarrage de l'indus-

trie automobile et à un secteur de la construction qui retrouve peu à peu des couleurs.

Mais les plaies de 2008 ne sont pas encore refermées que les Européens doivent faire face à une crise d'un nouveau genre potentiellement bien plus destructrice. « *Contrairement aux précédentes, la crise actuelle n'est pas liée à un déficit de demande, mais à une guerre des prix particulièrement agressive provoquée par la Chine* », explique Edouard Martin. Pour faire face à la crise que traversaient les économies avancées après 2008, la Chine a dopé son secteur de la construction, gourmand en acier. Et pour répondre à la demande, elle a massivement investi dans des capacités de production d'acier supplémentaires. Mais depuis plusieurs mois, l'immobilier chinois est en crise et le secteur de la construction atone. Du coup, on estime que, sur les 800 millions de tonnes d'acier produites par le pays chaque année, 350 millions de tonnes excèdent les besoins de l'économie chinoise. Soit deux fois la production annuelle de l'Union européenne et près d'un quart de la production mondiale.

Ventes à perte made in China

Mais les autorités chinoises craignent d'importants mouvements sociaux si des emplois sont détruits. Du coup, elles préfèrent écouler cet acier excédentaire à perte à l'export plutôt que de fermer des usines. Pour ce faire, les fabricants chinois sont subventionnés par l'Etat et les régions qui sont majoritaires à leur

capital. Ces subventions leur permettent de proposer des prix si bas que la concurrence européenne ne peut pas suivre. Aujourd'hui, le prix d'une tonne d'acier chinois coûte à peine plus cher que la tonne de minerai de fer qui sert à la produire.

Dans le même temps, les Russes, qui sont eux aussi des gros producteurs

tairement des produits longs, destinés à la construction », explique Paul Cholet, économiste chez Coface. « *Mais si le haut de gamme génère plus de marge par unité, il ne remplit pas pour autant les carnets de commandes* », relève-t-il. Et même si les productions chinoise et russe d'acier plat de qualité ne suffisent pas à couvrir les besoins de l'Union européenne, la pression exercée sur les prix contribue tout de même à réduire les marges des industriels européens.

Cela ne fait que quelques mois que cette crise a démarré, son impact est donc encore peu visible dans les comptes des entreprises du secteur. L'allemand Thyssen-Krupp engrange toujours de solides bénéfices. Quant à la perte record de 8 milliards d'euros du numéro un mondial ArcelorMittal en 2015, elle est essentiellement liée à la dépréciation de la valeur de mines d'approvisionnement en minerais de fer appartenant au géant indien hors d'Europe. Ses activités sur le Vieux Continent sont encore bénéficiaires. « *Mais l'on craint que les conséquences sur l'emploi ne soient à terme désastreuses* », s'inquiète Edouard Martin.

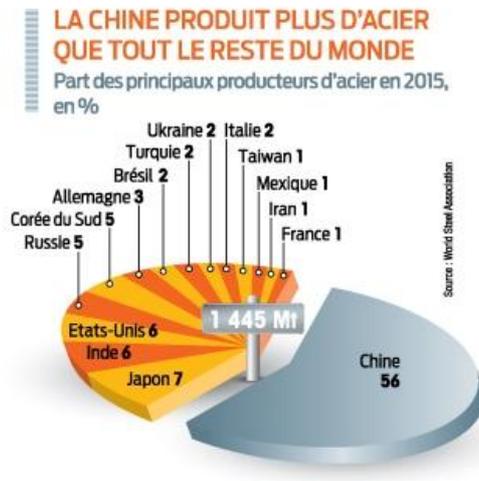
De ce point de vue, le Royaume-Uni est le premier pays à faire les frais de l'offensive chinoise en Europe, du fait d'un appareil productif vétuste. En trois mois, les principaux producteurs présents au Royaume-Uni, dont le géant indien Tata Steel, ont déjà annoncé la suppression de 5 000 emplois. Mais des signaux d'alerte sont aussi perceptibles ailleurs en Europe. ArcelorMittal a en effet annoncé la suspension de l'activité de son usine située à Sestao, en Espagne, tandis que des mesures de chômage partiel pourraient être prises dans l'usine de Fos-sur-Mer, en France. La raison invoquée par l'indien est la baisse des prix, sans que le positionnement

“ La crise actuelle n'est pas liée à un déficit de demande, mais à une guerre des prix particulièrement agressive provoquée par la Chine ”

ÉDOUARD MARTIN
Député européen

d'acier, profitent d'un rouble fortement dévalué, conséquence de la crise économique que le pays traverse, pour exporter leur production à des prix eux aussi très compétitifs.

Jusqu'à présent, les industriels européens étaient parvenus à maintenir leurs marges face à la concurrence de la Chine et des pays à bas coût en se concentrant sur la fabrication de produits haut de gamme, ceux qui dégagent plus de valeur ajoutée, comme l'acier plat à destination de l'industrie automobile. « *La Chine, en moyenne, n'a pas la même intensité capitaliste que les industriels européens. Elle fabrique majori-*



► haut de gamme de ces deux usines ne suffise à les sauver.

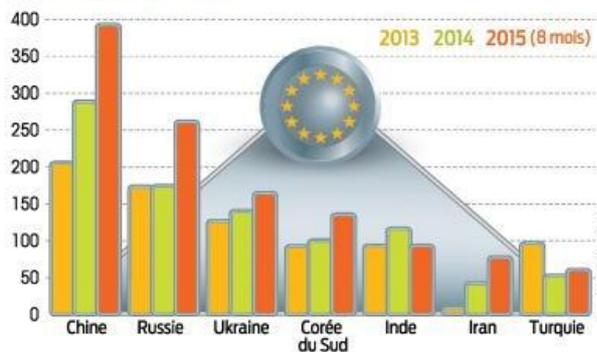
Riposte européenne

Dans ce contexte déprimé, Bruxelles tente de réagir. Mi-février, la Commission européenne a lancé trois nouvelles enquêtes pour dumping de la Chine sur son acier. Dans le viseur, les tubes sans soudure, les tôles lourdes et l'acier plat laminé à chaud. Il a aussi été décidé d'imposer des droits de douane sur les importations de pièces d'acier laminé à froid en provenance de Russie et de Chine. En août déjà, la Commission avait, à l'instar des Etats-Unis, surtaxé les aciers inoxydables chinois. A l'initiative d'Emmanuel Macron, les ministres européens en charge de l'industrie, dont Sigmar Gabriel pour l'Allemagne, ont envoyé début février à Bruxelles une lettre appelant les dirigeants euro-

péens à mobiliser l'arsenal juridique de l'Union contre l'offensive chinoise. Mais cela risque de ne pas suffire. D'abord, parce que selon les industriels, le niveau des droits de douane imposé par la Commission reste trop faible. Ensuite, parce que « *les outils de défense commerciale de l'Union européenne sont aujourd'hui complètement dépassés. Une plainte antidumping ne peut être déposée que pour un*

LES IMPORTATIONS D'ACIER CHINOIS ONT DOUBLÉ EN DEUX ANS

Origine des importations européenne d'acier, en milliers de tonnes



produit bien précis et non pas pour protéger un secteur. Par ailleurs, en moyenne, la Commission européenne met entre dix-huit et vingt-quatre mois pour donner une réponse aux plaintes. Dans la situation actuelle, les Chinois ont de quoi raser toute la sidérurgie européenne avant même que la Commission ne se prononce sur les nouvelles plaintes », s'inquiète Edouard Martin.

Une solution, selon l'eurodéputé, résiderait dans l'accélération des procédures et dans l'instauration temporaire d'un prix plancher correspondant au prix du marché, en dessous duquel les importations seraient surtaxées, le temps d'obtenir des Chinois qu'ils réduisent leurs capacités plus rapidement. Un tel scénario est toutefois peu probable. « Dans les ministères, l'industrie métallurgique est perçue comme une industrie du passé, et l'on est obsédé par la baisse des prix pour le consommateur que permet la chute de la valeur de l'acier », déplore Edouard Martin. Par ailleurs, l'Union européenne doit entrer dans une délicate discussion avec la Chine avant la fin de l'année pour l'obtention par celle-ci, au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), du précieux statut d'économie de marché. Si ce statut lui est accordé,

il serait alors très compliqué de prendre des mesures protectionnistes contre la Chine sans enfreindre les règles de l'OMC. C'en serait sans doute alors fini de l'acier européen. Outre la menace qui pè-

serait sur les plus de 300 000 emplois du secteur, des pans entiers de l'économie européenne se retrouveraient alors dépendants de la production quasi monopolistique des aciéries chinoises. Avec la possibilité pour elles de faire ensuite monter les prix comme elles l'entendent...

■ Romain Renier

GAZ À EFFET DE SERRE

Ecologie ou compétitivité : on n'est pas obligé de choisir

Lors de la COP21 à Paris fin 2015, les Européens ont renouvelé leur engagement de réduire fortement leurs émissions de gaz à effet de serre. C'est le marché européen de quotas d'émission de CO₂ qui est censé inciter les industries polluantes à investir dans un appareil productif plus respectueux de l'environnement. Mais celui-ci, est défaillant.

Concrètement, il consiste à allouer aux grosses installations industrielles des quotas d'émission de CO₂, qu'elles peuvent utiliser ou revendre si elles ne les utilisent pas. Premier problème, la quantité de quotas a été fixée avant la crise de 2008. Depuis l'économie a ralenti et cette quantité est trop importante. Résultat : le prix de la tonne de CO₂ reste très faible et n'est donc pas suffisamment incitatif. Par ailleurs, pour éviter une « fuite carbone », c'est-à-dire que certains industriels soumis à une forte concurrence internationale ne délocalisent leurs activités polluantes dans des pays aux exigences environnementales moindres, les Européens ont choisi de donner aux industriels des quotas gratuitement ouvrant la possibilité pour les industriels déjà installés d'émettre du CO₂ sans avoir à payer.

Conséquence de ces dysfonctionnements, les objectifs environnementaux tardent à être atteints, tandis que le système de quotas gratuits avantage certains secteurs par rapport à d'autres au sein même du marché unique. Si les Européens veulent remplir leurs engagements en matière d'environnement, ils doivent par conséquent réduire le nombre de quotas distribués sur le marché et supprimer les quotas gratuits, afin de faire monter le prix de la tonne de CO₂ à un niveau réellement incitatif.

Pour éviter la « fuite carbone », il apparaît cependant nécessaire d'imposer une taxe carbone aux frontières de l'Union ainsi que le propose l'eurodéputé Edouard Martin, porteur d'une résolution au Parlement européen sur la sauvegarde de la métallurgie en Europe. Il s'agit d'intégrer dans le prix des produits importés, dont l'acier, le prix de chaque tonne de CO₂ émise.

Le prix d'une tonne d'acier chinois coûte à peine plus cher que la tonne de minerai de fer qui sert à la produire

TRIBUNE La diversité et la mixité dans l'entreprise ne doivent pas être un argument de performance, mais un impératif d'égalité.



PAR RÉJANE SÉNAC
Chargée de recherche CNRS au Centre de recherches politiques de Sciences-Po

L'égalité n'a pas à être « performante »

La diversité, c'est bon pour le *business*, « La mixité est une valeur ajoutée », « Plus d'immigrés, ça améliore la croissance ». Ces arguments sont de plus en plus fréquemment utilisés, à gauche comme à droite. La survie de l'Etat-providence et des politiques d'égalité semble ainsi reposer sur un retournement de *credo*: c'est l'égalité et non l'inégalité qui est « meilleure pour tous », pour reprendre le titre de l'ouvrage des Britanniques Kate Pickett et Richard Wilkinson [1].

De nombreux rapports légitiment les politiques d'égalité comme un investissement coûtant moins qu'il ne rapporte, si l'on tient compte de leur « performance » économique et sociale sur le moyen-long terme. Un rapport récent de l'OCDE [2] justifie ainsi les politiques de redistribution et d'égalité femmes-hommes comme un levier pour augmenter la croissance économique, en particulier parce qu'elles permettent que l'éducation soit un investissement rentable pour tous et toutes et pas seulement pour les plus aisés.

Un double risque

Si l'égalité et la performance sont de l'ordre du « gagnant-gagnant », où est le problème ? Il réside dans la naïveté ou le cynisme qui consiste à croire que des arguments de justice et d'utilité peuvent cohabiter, sans

Usine à Vaulx-en-Velin. Face aux inégalités, les arguments de justice et d'utilité ne peuvent cohabiter.

que les premiers soient conditionnés par les seconds. Promouvoir l'égalité entre femmes et hommes, la diversité ou l'immigration, comme une démarche économiquement rationnelle et rentable, c'est les mettre sous conditions de démonstration de leur performance.

Le risque est alors double. Si la performance de l'égalité est prouvée, le premier risque est d'enfermer les inégaux dans une mise en scène de leur « plus-value ». Justifier l'inclusion des femmes ou des « non-Blancs » au nom de la rentabilité de la mixité, c'est attendre d'elles et d'eux qu'ils soient et demeurent des compléments rentables (« management au féminin », « capital féminin ») et non des égaux. Le second risque est que l'égalité de principe devienne une option sous conditions de performance. Les recherches sur les rapports entre mixité et performance montrent que leur lien de causalité est discuté et discutable. Dans cette logique, s'il était prouvé que les inégalités sont performantes, les politiques discriminatoires et d'exclusion en seraient légitimées.



Avec ce type d'argumentation, nous ouvrons la brèche au questionnement sur la « rentabilité » des dépenses publiques de solidarité et de redistribution, en particulier dans les domaines de la santé et de l'éducation. Est-on sûr que les bourses sur critère social « rapportent » plus qu'elles ne coûtent ? Que la gratuité de l'école soit un « plus » pour la croissance ? Qu'il soit économiquement fondé d'héberger des SDF l'hiver ou d'accepter des immigrés ? Finalement, tout se passe aujourd'hui comme si les tenants de l'égalité abandonnaient la bataille idéologique pour s'en remettre aux thèses néolibérales qu'ils contestent.

Une remise en cause

Afin de ne pas être contraints de participer à un arbitrage cynique entre les inégalités coûteuses et les inégalités rentables, les politiques d'égalité « performantes » et celles qui ne le sont pas, il faut politiser le principe d'égalité en le libérant de son conditionnement à la performance. Accepter de passer par la porte étroite d'un principe de justice et d'égalité qui n'a jamais été appliqué pour celles et ceux qui ne font pas partie de la « fraternité républicaine » : les femmes et les « non-Blancs ». C'est remettre en cause un mouvement historique et théorique qui les a exclu(e)s au nom de leur prétendue « moins-value » naturelle et qui les inclut aujourd'hui au nom de leur prétendue « plus-value » culturelle, sociale et économique, comme des complémentaires et non comme des pairs. L'égalité est morte, vive l'égalité ! ■

* Auteure de *L'égalité sous conditions. Genre, parité, diversité*, Les Presses de Sciences-Po, 2015.

[1] *Pourquoi l'égalité est meilleure pour tous*, Les petits matins, 2013.

[2] « Tous concernés. Pourquoi moins d'inégalités profite à tous », OCDE, mai 2015.



photo: Axel - CCI Images

Boutique Swatch à Paris. La stratégie des boutiques monomarque, calquée sur l'industrie de la mode, est pour beaucoup dans la réussite du groupe.

En 2015, Swatch a dévoilé ses premiers modèles de montres connectées, affichant ainsi sa détermination à ne pas laisser le champ libre dans ce domaine aux géants du numérique. Cette façon de marquer son territoire (« *Les montres, c'est nous !* ») n'a rien de surprenant. En effet, si Swatch est pour le grand public une petite montre rigolote, pas chère et de qualité suisse, ce nom désigne également le plus grand groupe horloger du monde, propriétaire d'une vingtaine de marques couvrant la totalité du marché, depuis la Flik Flak pour enfants à 35 euros jusqu'à la Tourbillon diamants de Blancpain à 1,6 million d'euros pièce.

L'histoire du groupe Swatch

STRATÉGIE L'histoire du groupe horloger illustre la capacité d'un secteur à sortir d'une grave crise au travers d'une réorganisation complète et d'innovations, notamment marketing.

Swatch : petite montre, grand groupe

se confond avec celle de l'industrie horlogère suisse des quarante dernières années. En 1975, ce secteur aborde la pire décennie de son existence. La crise a commencé dans les années 1960. Le marché de la montre était alors dominé par deux organisations : la Société suisse pour l'industrie horlogère (SSIH), qui regroupait les plus gros fabricants du pays (Omega, Tissot, Langendorf et quelques autres), et la Société générale de l'industrie horlogère (Asuag^[1]), holding soutenue financièrement par la Confédération helvétique et

détenue par les banques et les fabricants d'ébauches* et de pièces détachées. Toute création d'entreprise, tout changement de spécialité étaient soumis à autorisation et l'Asuag détenait un quasi-monopole sur la fabri-

cation des mouvements, mécaniques à l'époque, dont les exportations étaient strictement contrôlées afin de ne pas alimenter les concurrents étrangers.

La crise des années 1970

Ce cartel se défait en 1962 et le secteur est libéralisé. Les mouvements à quartz se développent à partir de 1967, au bénéfice des Japonais, qui dominent l'électronique grand public. Cette concurrence se révèle dramatique pour les industriels helvétiques, dont les montres d'entrée de gamme constituent à l'époque les trois quarts de leur production.

Résultat : des centaines de petites entreprises disparaissent à la fin des années 1970. La SSIH et l'Asuag ne survivent que grâce au soutien des grandes banques. Pour sortir de cette crise, les banquiers font appel à un consultant, Nicolas Hayek^[2], qui préconise de fusionner l'Asuag et la SSIH. En 1983, les deux sociétés sont réunies dans une nouvelle entité : la Société suisse de microélectronique et d'horlogerie (SMH).

Conseiller auprès du conseil d'administration, Nicolas Hayek organise le nouveau groupe, qui rassemble, outre les fabricants de montres, d'ébauches et de mouvements, des petites sociétés de

[*]
 > **Ebauche** : quasi-totalité des pièces non assemblées du mouvement d'une montre.

LES VENTES ONT DOUBLÉ EN DIX ANS

Chiffre d'affaires brut et résultat opérationnel du groupe Swatch, en milliards de francs suisses



N.B. : le résultat opérationnel est le solde comptable des activités d'une entreprise permettant de juger de sa rentabilité. Il se calcule en retirant du chiffre d'affaires toutes les charges d'exploitation.



> **Mercatique** : ensemble des techniques et méthodes de stratégie commerciale.

MODÈLE

Le coup de génie de la montre Swatch

haute technologie produisant des puces électroniques, du quartz crystal, des batteries, des lasers, etc. Hayek investira dans ces PME pour renforcer l'avance technologique de la SMH. Dans un premier temps, il réorganise la production, puis il acquiert avec des investisseurs suisses (le « pool Hayek ») la majorité du capital de la SMH, dont il devient président en 1986.

La grande réussite du nouveau PDG est sa stratégie marketing. Il opère une segmentation des marques (voir encadré) et repense le réseau de distribution. Il sélectionne soigneusement ses revendeurs et introduit une innovation calquée sur l'industrie de la mode : les boutiques monomarque (*flagship stores*), implantées dans des emplacements stratégiques (centres commerciaux de luxe et rues prestigieuses des grandes villes).

Ces innovations vont remettre sur pied l'industrie horlogère suisse autour de la SMH. Et cela dans un pays qui reste, avec la Norvège, le plus cher au monde en matière de coût du travail. Dernier acte de cette renaissance : en 1998, Nicolas Hayek, surfant sur la notoriété mondiale de la Swatch (qui représente une part minoritaire du chiffre d'affaires, mais est emblématique du renouveau de l'horlogerie suisse) renomme la SMH : elle devient le groupe Swatch.

Entre-temps, Nicolas Hayek avait tenté en 1994 de renouveler l'exploit en utilisant les mêmes leviers sur le marché de l'automobile. Il lance alors la petite voiture urbaine Smart avec le groupe Mercedes. Mais le succès ne sera pas vraiment au rendez-vous et il jettera l'éponge en 2006 en laissant l'affaire aux seules mains de l'industriel de l'automobile.

Un groupe indépendant et familial

De 1985 à 2000, le groupe est passé d'un conglomérat disparate à une entreprise centralisée et globalisée. Contrairement à ses concurrents japonais, qui ont cherché à s'impo-

Le 1^{er} mars 1983 naît la Swatch, une montre révolutionnaire qui va connaître un extraordinaire succès. Tout est parti d'Ernst Tomke, directeur d'une filiale de l'Asuag. Il demande à Elmar Mock et Jacques Müller, deux de ses plus jeunes ingénieurs, de concevoir un mouvement à 5 francs suisses (7 euros de 2016), alors que le moins cher coûte alors 15 francs (21 euros 2016).

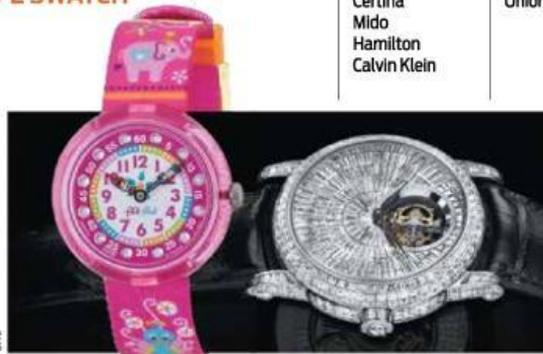
Les deux ingénieurs conçoivent une montre en plastique, dont le mécanisme est très simplifié : 51 composants, contre au moins 91 pour une montre à quartz ordinaire. Elle n'est pas démontable, donc irréparable, donc obligatoirement d'une qualité irréprochable.

Elle peut être produite en grande série sur des équipements très automatisés, mais on peut aussi très facilement différencier les versions au niveau de la couleur du bracelet, du dessin de fond d'écran... Ce qui permet d'en vendre aux vieux et aux jeunes, aux hommes et aux femmes, de s'adapter aux tendances de la mode à chaque saison... La prouesse technique est doublée d'un coup de génie mercatique* : la Swatch n'est pas lancée comme une montre, mais comme un accessoire de mode [1].

[1] Voir « La recette de l'innovation de rupture », *Alternatives Économiques* n° 336, juin 2014, disponible dans nos archives en ligne.

LA SEGMENTATION DES MARQUES DU GROUPE SWATCH

Gamme de base	Milieu de gamme	Haut de gamme	Gamme Prestige et luxe
Swatch Flik Flak	Tissot Balmain Certina Mido Hamilton Calvin Klein	Longines Rado Union Glashütte	Breguet Harry Winston Blancpain Glashütte Original Jaquet Droz Léon Hatot Omega



De la Flik Flak pour enfants à la Tourbillon diamants de Blancpain, le groupe Swatch est propriétaire d'une vingtaine de marques couvrant la totalité du marché de l'horlogerie.

ser par l'innovation technologique, Swatch est devenue la première entreprise horlogère du monde par des innovations managériales et marketing, complétées par une stratégie d'indépendance financière : en 1993, Hayek profite des bons résultats de son groupe pour faire sortir les banquiers de son tour de table. Il écarte également plusieurs de ses associés qui réclament plus de dividendes alors qu'il privilégie le développement et l'autofinancement. Banquiers et financiers font place à la famille : Nick, le fils de Hayek, et Nayla, sa fille, entrent au conseil d'administration en 1995, avant de reprendre les rênes du groupe à la mort de leur père en 2010.

2015 a été plutôt une mauvaise année pour Swatch : les exportations du secteur ont reculé de 3 % par rapport à l'année (record) 2014. Un effet de la concurrence des géants de l'électronique avec leurs montres connectées ? Non,

leurs ventes restent encore très modestes, comme en témoigne le silence d'Apple sur son Apple Watch. Pour l'heure, ce qui menace Swatch, ce sont plutôt le renchérissement du franc suisse, les ratés de la croissance dans les pays émergents ou encore la lutte contre la corruption en Chine, qui impactent sévèrement les ventes de montres de luxe. ■ Marc Mousli

[1] Acronyme du nom allemand : *Allgemeine Schweizerische Uhrindustrie AG*.

[2] Né à Beyrouth en 1928, Nicolas Hayek a créé en 1963 à Zurich un cabinet de conseil spécialisé dans l'industrie.

en savoir plus

- > **Histoire du Swatch Group**, par Pierre-Yves Donzé, Alphil-Presses universitaires suisses, 2012 (2^e édition en 2015)
- > **La fabrique de l'Innovation**, par Gilles Garel et Elmar Mock, Dunod, 2012.
- > « Rapport de gestion 2014 » : www.swatchgroup.com/fr/espace_investisseurs/rapports_annuels_et_semestriels



Seuls 9 % des usagers de l'économie collaborative déclareraient les revenus qui en découlent au fisc, selon le rapport Terrasse.

Martin Meuris - Shy/Reportage/Nox

FISCALITÉ Le rapport du député Pascal Terrasse préconise d'imposer aux plates-formes la transmission automatique au fisc des revenus dégagés par leurs utilisateurs.

Comment réguler l'économie collaborative

Obliger les plates-formes collaboratives à communiquer au fisc les informations sur les gains de leurs utilisateurs pour éviter qu'ils ne leur échappent, c'est sans doute la seule proposition choc contenue dans le rapport du député socialiste Pascal Terrasse remis à Manuel Valls mi-février. L'idée avait été évoquée lors des débats parlementaires sur la dernière loi de finances, mais finalement classée sans suite. Pascal Terrasse la justifie avec un nouvel argument : la transmission directe au fisc serait cohérente avec le basculement vers le prélèvement à la source, prévu pour 2018.

Pour le reste, le rapport soutient que l'économie collaborative (à ne pas confondre avec l'ubérisation) n'a rien d'une révolution, et que les cadres légaux existants suffisent largement pour régir les activités des plates-formes et de leurs utilisateurs. S'agissant de l'imposition des revenus issus de ces activités, il n'y aurait pas de raison pour qu'un propriétaire se voie appliquer une fiscalité différente selon qu'il loue son appartement sur Airbnb ou via une agence. La distinction entre activité professionnelle et particuliers, qui fait souvent débat, pourrait elle aussi être

réglée grâce aux règles existantes régissant la vente occasionnelle de biens ou la location par un particulier de sa résidence principale.

Le cas Uber isolé

Enfin, le rapport recommande, pour certains secteurs, de prouver que les activités ne sont pas à but lucratif. Là encore, rien de bien novateur. C'est ainsi que des plates-formes comme BlaBlaCar ont pu attester que les versements touchés par les utilisateurs n'étaient justifiés que par un simple partage de frais basé sur le barème kilométrique.

Même ligne de conduite s'agissant de la protection sociale, l'autre sujet épineux soulevé par l'arrivée en trombe en France de plates-formes telles qu'Uber. Selon le rapport, le statut actuel des indépendants suffit à régir les activités des utilisateurs des plates-formes. Et de considérer que le salariat déguisé pose surtout question pour Uber, mais n'est pas très répandu en dehors de ce cas.

Bref, selon le député, l'économie collaborative est avant tout une opportunité pour le pouvoir d'achat et une consommation plus responsable. Il ne faut pas la freiner avec un cadre légal particulier, mais se contenter de lui appliquer le droit existant. ■ Romain Renier

[En bref]

FISCALITÉ
Les manœuvres d'Ikea
Un milliard d'euros, c'est le manque à gagner pour les fiscs européens depuis 2009 résultant de l'optimisation fiscale pratiquée par Ikea, selon un rapport des Verts européens. Dont 24 millions d'euros pour la France en 2014. Selon ce rapport, les magasins Ikea réduisent leur base imposable en reversant 3 % de leurs ventes pour le droit d'usage de la marque à une entité aux Pays-Bas, où ces sommes sont très peu taxées. L'argent part ensuite au Luxembourg sous forme de remboursements d'un prêt contracté auprès d'une filiale du groupe. Au Luxembourg, Ikea bénéficie d'un accord fiscal secret (*tax ruling*) pour ne payer que 0,06 % d'impôt. Le reste est versé à une fondation située au Lichtenstein. Les Verts veulent ainsi pointer du doigt les failles des récentes avancées européennes en matière fiscale, qui ne couvrent pas ce type de cas. Reste à savoir si Bruxelles saura en tirer la leçon.

INVESTISSEMENT
Bercy beaucoup !
Encore un geste en faveur des entreprises. Bercy a confirmé mi-février le prolongement jusqu'à la fin de l'année du sur-amortissement qui devait s'arrêter en avril. Ce dispositif permet aux entreprises de déduire de leur bénéfice fiscal 40 % des sommes engagées sur des investissements productifs. L'objectif est d'inciter les entreprises à investir pour accélérer la reprise. Il est difficile de juger de l'efficacité de ce cadeau fiscal. Selon l'Insee, les entreprises envisagent certes d'augmenter leurs investissements de 7 % cette année, contre 3 % précédemment. Mais il n'est pas aisé de démêler ce qui relève de l'amélioration de la conjoncture et de cette mesure qui se traduit aussi par un effet d'aubaine : les entreprises bénéficient d'une aide pour des investissements qu'elles auraient réalisés de toute façon.

AVEC DU REcul LA PRESSE **MAGAZINE** VOUS DONNE DE **L'AVANCE**



LE 13 AVRIL

RÉVÉLATION DES MAGAZINES LES PLUS TALENTUEUX,
BRILLANTS ET AUDACIEUX DE L'ANNÉE 2016.

PRIX RELAY DES MAGAZINES DE L'ANNÉE.

RELAY

sepm

SYNDICAT
DES ÉDITEURS
DE LA PRESSE
MAGAZINE



LES MAGAZINES
DE L'ANNÉE
2016



Les marchés, une construction sociale

Les marchés reposent sur l'existence de multiples institutions et intermédiaires, sans lesquels ils ne pourraient pas fonctionner.

1 Une fiction idéalisée par l'économie standard

La vision du marché théorisée par l'économie néoclassique, bien que peu réaliste ⁽¹⁾, bénéficie encore aujourd'hui d'un quasi-monopole, tant dans la sphère académique que politique. Selon celle-ci, les individus seraient des acteurs rationnels, dotés de préférences stables et indépendantes de celles des autres. Autrement dit, de véritables machines à calculer qui, chaque fois qu'ils seraient confrontés à un choix, opéreraient pour l'is-

sue maximisant leur utilité* ou leur profit, sous la contrainte des moyens (temps, information...) disponibles.

Le marché, défini comme le lieu – réel ou virtuel – où se rencontrent vendeurs et acheteurs d'un bien ou d'un service donné, est dès lors considéré comme le dispositif assurant, sous certaines conditions (concurrence effective, produits homogènes, information transparente), la meilleure coordination des agents écono-

miques. Le système de prix flexible permettrait en effet une allocation optimale des ressources en décentralisant la décision au niveau des agents eux-mêmes. Toute disposition qui éloigne de cet idéal, comme la fixation des prix, le contingentement des quantités échangeables ou encore l'existence d'agents bénéficiant de « pouvoir de marché »*, engendrerait ainsi une perte du bien-être général pour la société.

Une telle logique encourage notamment la suppression de certaines réglementations afin d'accroître cette concurrence, comme l'a illustré en France la récente levée de l'interdiction faite aux compagnies d'autocars d'effectuer des liaisons régulières longue distance à l'intérieur du territoire national. Dans cette perspective, le marché tend à être opposé à l'Etat, envisagé principalement comme la source des entraves à la « liberté » d'entreprendre.

7 500

C'est le nombre de taxis qui appartiennent à la société G7 à Paris, sur un total de 17 000. Une offre qui est donc loin d'être atomisée...



> **Utilité** : mesure, pour les économistes néoclassiques, de la satisfaction apportée par la consommation d'un bien ou d'un service. L'utilité marginale, apportée par une unité supplémentaire, va être plus particulièrement au cœur de leurs analyses, car celle-ci évolue (théoriquement à la baisse) avec la quantité totale consommée.

> **Pouvoir de marché** : possibilité pour un agent d'influer sur les conditions de fonctionnement d'un marché (prix, normes de fabrication ou de vente...) en raison de sa position privilégiée sur ce dernier.

> **Abus de position dominante** : délit qui sanctionne une firme qui profiterait de son pouvoir de marché pour entraver l'action de ses concurrentes, effectives ou potentielles.

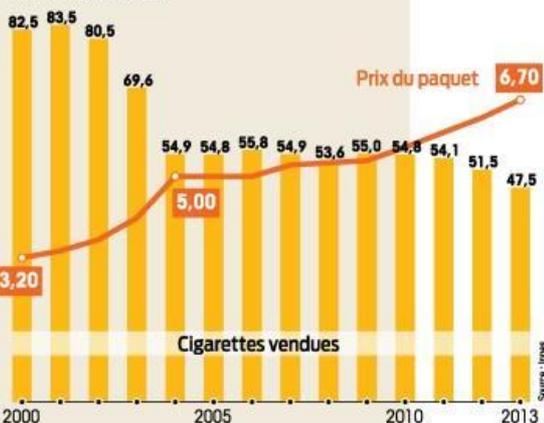
> **Asymétrie d'information** : situation où les participants d'une transaction n'ont pas le même degré de connaissance concernant les paramètres de cette dernière, ce qui confère un avantage aux mieux informés.

LE TABAC, UN MARCHÉ RÉGLEMENTÉ PAR L'ÉTAT

Répartition du prix d'une cigarette en France, en %



Nombre de cigarettes vendues en France (en milliards) et prix du paquet de 20 cigarettes de la marque la plus vendue (en euros)



Or, rien n'est plus trompeur en pratique : l'intervention étatique représente au contraire une condition indispensable au fonctionnement des marchés, en fixant les règles nécessaires à celui-ci et en veillant à leur respect. Ainsi en est-il des politiques de la concurrence, qui visent à prévenir les abus de position dominante* ou les ententes entre offreurs ou demandeurs sous peine d'amendes. Mais aussi des normes de sécurité ou de qualité,

qui favorisent une certaine standardisation des produits et corrigent en partie une des principales « imperfections » des marchés : l'asymétrie d'information*. Le marché modélisé dans les analyses néoclassiques et l'*homo œconomicus* qui s'y ébat sont abstraits de tout contexte historique et social, en particulier des institutions* et du travail d'une multiplicité de médiateurs sans lesquels les marchés réels ne pourraient tout simplement pas exister.

2 Les fondements institutionnels des marchés

Le constat vaut même et surtout pour les marchés qui se rapprochent le plus du modèle de la concurrence pure et parfaite. Dans un article devenu classique [2], Marie-France Garcia-Parpet a étudié, au début des années 1980, la mise en place dans un village du Loir-et-Cher d'un marché au cadran, une sorte de Bourse où s'échangent des lots de fraises. Les producteurs locaux étaient mécontents de la concurrence croissante de régions plus méridionales et du rapport de force défavorable instauré avec les courtiers et les « expéditeurs » (commerçants locaux achetant leur production pour les revendre aux grossistes de Rungis). Quelques-uns parmi ces agriculteurs vont alors céder aux sirènes d'un jeune conseiller économique fraîchement nommé dans la région et l'aider à convaincre les autres parties de prendre part aux échanges dans un nouveau dispositif matériel mettant en œuvre les principes de la concurrence libre et par-

faite. Anonymisés, les lots de fraises sont vendus un par un suivant des enchères dégressives, tandis qu'agriculteurs et vendeurs, rassemblés dans des salles séparées, peuvent à tout moment se retirer.

Quantité d'intermédiaires s'intercalent entre offreurs et demandeurs sur les marchés

La sociologue montre par-là que « le fonctionnement "parfait" du marché n'est dû ni à des mécanismes, ni à une "main invisible" restaurée par l'application des principes du "laisser-faire, laisser-passer",

mais au travail de quelques individus ayant intérêt à le faire et à l'acceptation des limites du jeu imposées par tous les autres participants qui y ont aussi trouvé leur compte ».

Dans la même veine, Pierre Bourdieu a montré que l'offre et la demande ne préexistent pas au marché, mais sont largement façonnées par ce dernier [3]. Etudiant le marché de la maison individuelle en France, il met en évidence le fait qu'au-delà de leurs moyens financiers, les acheteurs sont porteurs de certaines disposi-

[1] Voir *L'imposture économique*, par Steve Keen, Les liens qui libèrent, 2014.

[2] « La construction sociale d'un marché parfait : le marché au cadran de Fontaines-en-Sologne », par Marie-France Garcia-Parpet, *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 65, n° 1, 1986, pp. 2-13.

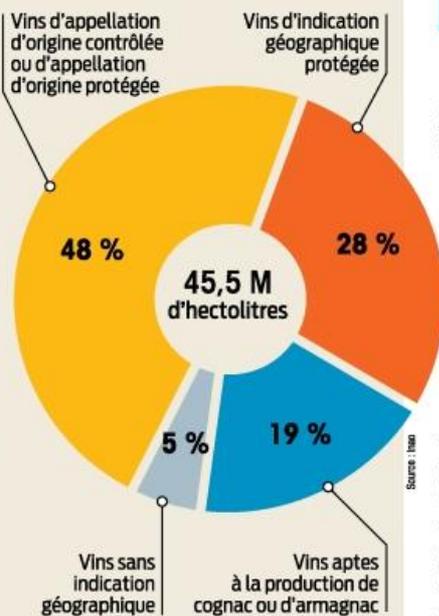
[3] *Les structures sociales de l'économie*, par Pierre Bourdieu, Le Seuil, 2000.

900 millions

de dollars, c'est le chiffre d'affaires estimé d'Airbnb, soit un quadruplement en deux ans. La plate-forme intermédiaire entre propriétaires d'hébergements et locataires vise les 10 milliards d'ici à 2020.

LES LABELS DE QUALITÉ FAÇONNENT LE MARCHÉ DU VIN

Volume commercialisable en 2014, par type de vin, en %



> **Institution** : ensemble de croyances et de règles formelles et informelles relativement stabilisées, partagées par les membres d'une collectivité donnée et qui orientent leurs conduites.

> **Champ** : désigne, dans la sociologie de Pierre Bourdieu, un secteur du monde social autonome dont les participants sont en lutte pour la détention d'un capital spécifique qui contribue à les hiérarchiser.

> **Enclosure Acts** : série de lois adoptées entre 1760 et 1840 en Angleterre imposant la clôture des champs et mettant fin de ce fait aux prés communs sur lesquels les petits paysans pouvaient glaner ou faire paître leurs bêtes.

> en savoir plus

> **Le marché autrement**, par Mark Granovetter, Desclée de Brouwer, 2000.

> **Sociologie économique**, par Antoine Bernard de Raymond et Pierre-Marie Chauvin, Armand Colin, 2014.

> **Sociologie des marchés**, par Pierre François, Armand Colin, 2008.

> **Vie et mort des institutions marchandes**, Pierre François (dir.), Presses de Sciences-po, 2011.

> **Sociologie du marché**, par Ronan Le Velly, La Découverte, 2012.

► tions, acquises au fil de leur socialisation (préférence pour la propriété par rapport à la location, choix d'un lieu de résidence particulier, etc.). Ces dispositions trouvent à s'exprimer dans un marché façonné par de multiples acteurs. Outre les firmes, PME locales ou filiales de grands groupes, les pouvoirs publics vont, par le cadre réglementaire et les dispositifs de fi-

nancement qu'ils instaurent^[4], fortement influencer sur les activités et les choix des uns et des autres. Ce faisant, c'est bien toute la structure de ce qui s'apparente selon lui à un véritable champ* qui pèse de tout son poids sur les décisions des acteurs individuels, loin d'être des individus libres et indépendants aux préférences stables et homogènes.

3 Des marchés « désencastrés » ?

Les échanges marchands sont donc inscrits au sein de régulations sociales, politiques, culturelles ou religieuses, ce que l'anthropologue hongrois Karl Polanyi résumait, dans *La grande transformation* (1944), par le concept « d'encastrement » (« *embeddedness* »). Selon lui, dans toutes les sociétés précapitalistes, les marchés ont été cantonnés à certains moments, lieux et objets bien délimités. Ils étaient subordonnés à d'autres principes d'allocation de ressources : la réciprocité (don/contre-don), l'administration domestique (échanges au sein d'un groupe clos, famille ou maisonnée) et la redistribution centralisée passant notamment par l'Etat (impôts et services publics, cotisations et prestations sociales, etc.).

Cette logique va être renversée en Angleterre entre les XVII^e et XIX^e siècles. Les échanges marchands s'y sont en effet progressivement émancipés de toute forme de régulation, soumettant même les autres ordres de la vie collective à leurs règles. Et cela aboutit à la création d'une véritable « société de marché ». A partir de la fin du Moyen Age, une série de réformes (en particulier les *Enclosure Acts** et l'abolition des lois sur les pauvres^[5]) va légitimer la recherche par chacun de son intérêt égoïste et le traitement potentiel de toute chose comme une marchandise – en premier lieu la terre, la monnaie et la vie humaine via la force de travail.

Cela a suscité en réaction divers contre-mouvements : des mobilisations ouvrières à l'adoption de mesures protectionnistes, mais aussi à

l'avènement de régimes dictatoriaux dans certains pays européens – Allemagne en tête – et, finalement, à la Seconde Guerre mondiale. Ils auraient finalement abouti, selon l'anthropologue, à « réencastrer » le marché dans les relations sociales. Ainsi peut-on interpréter par exemple le succès des idées keynésiennes dans les politiques économiques, le compromis fordiste et l'essor de l'Etat social au lendemain du conflit. Mais force est de se demander si nous ne vivrions pas une répétition du scénario pointé par Karl Polanyi depuis la fin des années 1970, avec le triomphe des politiques néolibérales qui ont érigé la réalisation de marchés concurrentiels comme objectif prioritaire.

Suggestive, la thèse de Karl Polanyi ne force-t-elle cependant pas le trait ? C'est ce que pense le sociologue américain Mark Granovetter, un des chefs de file du courant de la « nouvelle sociologie économique ». Selon lui, l'anthropologue surestime l'encastrement de l'action économique dans les sociétés précapitalistes et, surtout, il la sous-estime dans les sociétés modernes.

Aujourd'hui encore, les activités marchandes demeurent étroitement encadrées par une série de règles extérieures et de rapports sociaux. Le fonctionnement d'un marché concret ne se comprend notamment qu'à la lumière des liens de confiance – qui atténuent parfois considérablement l'agressivité concurrentielle – et les réseaux relationnels que développent ses participants.

Dans *Getting a job* (1974), Granovetter étudie le marché du travail des

VALEURS

Des marchés contestés

Les relations sociales et les valeurs jouent un rôle déterminant dans la formation et le fonctionnement des marchés. Y compris pour y résister. Dans *Morals and Markets* (1979), la sociologue Viviana Zelizer s'intéresse par exemple au développement du marché de l'assurance-vie aux Etats-Unis au XIX^e siècle, relativement tardif comparé au continent européen. En effet, ce produit d'épargne particulier s'est initialement heurté à la morale protestante, qui le percevait comme un pari sur la date de sa propre mort, et donc comme un défi contre Dieu. Ce n'est que par un changement progressif de sa signification sociale, via notamment la redéfinition de la notion de risque et de la responsabilité individuelle, que celui-ci a fini par être accepté. Une « bonne mort » devenait ainsi celle que l'on avait préparée, en veillant notamment à confier sa famille survivante à une bureaucratie marchande impersonnelle plutôt qu'à l'assistance de la communauté proche.

Dans *Pricing the Priceless Child* (1985), la sociologue analyse la manière dont les assureurs états-uniens ont indexé au début du XX^e siècle les indemnités en cas d'accidents impliquant des enfants

sur la valeur affective de ces derniers et non plus sur leur valeur d'échange, rendue caduque par leur exclusion du marché du travail [1].

Enfin, un ouvrage collectif récent [2] réunit un certain nombre d'études de cas portant sur des marchés existants ou potentiels, allant du tabac aux jeux de hasard en ligne, en passant par la pornographie, les funérailles, le cannabis, les organes humains ou le saumon OGM. Tous ont en commun de faire l'objet de vives controverses quant à la moralité des transactions engagées. Les contributeurs mettent ainsi en évidence les différentes tactiques déployées par les « entrepreneurs de cause » engagés dans ces débats. Telle l'invocation de publics « fragiles » à protéger, et leurs alliances parfois improbables, et comment celles-ci contribuent à la mise en place de dispositifs juridiques, fiscaux et éthiques particuliers qui encadrent étroitement ces marchés aux frontières ainsi mouvantes.

I. M.

[1] Voir « Repenser le marché. La construction sociale du "marché aux bébés" aux Etats-Unis, 1870-1930 », par Viviana Zelizer, *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 94, 1992, pp. 3-26.

[2] *Marchés contestés*, par Philippe Steiner et Marie Trespeuch (dir.), Presses universitaires du Mirail, 2015.

cadres dans une grande ville états-unienne. Il montre que dans la majorité des cas, ces cadres n'ont pas trouvé leur emploi par le biais des annonces officielles, mais par des contacts informels, notamment des relations éloignées (amis d'amis, par exemple) avec lesquelles ils entretiennent des « liens faibles ». Ces relations sont en effet sources d'informations plus diversifiées que les « liens forts » (famille, par exemple), plus rapprochés et réguliers.

De manière générale, les sociologues mettent en évidence l'existence de quantité d'intermédiaires qui contribuent à « équiper » offreurs et demandeurs de critères d'évaluation et de formes de raisonnement spécifiques et parfois concurrents [6]. Ces intermédiaires qui orientent les choix peuvent prendre figure humaine (vendeurs, critiques, distributeurs, conseils de proches, etc.) ou non humaine (marques, labels, algorithmes du Web, etc.). Ainsi, la libéralisation



Supermarché en Ile-de-France. Pour Pierre Bourdieu, l'offre et la demande ne préexistent pas au marché, mais sont largement façonnées par ce dernier.

Photo: S. Miller - B&B

d'un marché donné n'implique pas que les prix y évoluent réellement au gré de la « loi » de l'offre et de la demande.

L'exemple des marchés du gaz et de l'électricité en France en est une illustration. Les autorités de tutelle ont en effet vu leur foi dans l'efficacité des marchés mise à mal. Suite à la libéralisation du marché de l'électricité conformément à une directive de l'Union européenne de 1996, les décideurs politiques et in-

dustriels français ont eu la surprise de voir les prix quadrupler en quelques années et non baisser conformément à ce que la théorie prévoyait. Cette libéralisation s'est en effet traduite par une négociation de l'énergie sur des marchés internationaux très volatiles (dits « spot »), dans le contexte d'une forte hausse de la demande qui n'avait pas été anticipée. Une série de mesures ont alors été prises par les pouvoirs publics pour exclure la production issue du nucléaire de ces marchés trop instables [7].

En fin de compte, l'idée d'une autorégulation des marchés constitue bien un mythe, dont la réalisation (souhaitée par certains) se heurte à la condition même de leur existence, à savoir les multiples institutions qui les sous-tendent. ■ Igor Martinache

[4] Notamment le fait d'avoir progressivement privilégié les allocations logement à « la personne », c'est-à-dire directement versées aux ménages, sur celles « à la pierre », c'est-à-dire aux constructeurs de logements sociaux.

[5] Par lesquelles chaque paroisse devait assurer un soutien matériel à tous les indigents qui en relevaient.

[6] Voir, par exemple, « Le "calcul" économique du consommateur : ce qui s'échange autour d'un chariot », de Franck Cochoy, *L'Année sociologique*, vol. 61, 2011, pp. 71-101.

[7] Voir *La construction politique du prix de l'énergie*, par Thomas Reverdy, Presses de Sciences-Po, 2014.

TECHNOLOGIES Malgré la diffusion rapide d'Internet, la majorité de la population mondiale n'y a pas accès.

La révolution numérique ne profite pas à tous



Nairobi (Kenya). Les téléphones portables sont très présents au Sud, mais à peine un tiers de la population a accès à Internet.

Le dernier rapport sur le développement dans le monde de la Banque mondiale démontre que tout le monde ne profite pas du numérique [1]. Dans les pays en développement, la diffusion des téléphones portables, instrument privilégié de connexion aux services

numériques, est certes plus rapide que l'accès à l'eau salubre et aux installations d'hygiène : en moyenne, huit personnes sur dix y possèdent un portable et sept sur dix chez les 20 % les plus pauvres. Pour autant, seuls 31 % de la population des pays

en développement sont connectés à Internet. Quatre entreprises sur dix l'utilisent, contre neuf sur dix dans les pays développés.

En fait, « *quelque 4 milliards de personnes dans le monde n'ont aucun accès à l'Internet, près de 2 milliards n'utilisent pas de téléphone mobile et près d'un demi-milliard vivent dans des zones qui ne reçoivent pas de signaux mobiles* ». Si la majorité de ceux qui se trouvent dans ces trous noirs numériques se situe en Chine et en Inde, plus de 120 millions de personnes ne sont pas connectées en Amérique du Nord. La conclusion peut surprendre, mais « *pour l'essentiel, la majorité de la population mondiale reste en marge de la révolution numérique* ».

Ancré dans la vieille économie

La Banque mondiale insiste sur le fait que, pour être favorable à l'économie et à la société, le développement du numérique doit s'accompagner de trois caractéristiques qui restent ancrées dans la « vieille économie » analogique. D'abord, les nouveaux acteurs du numérique ne doivent pas s'accaparer tous les bénéfices des changements. Or, la Banque mondiale dénonce les situations de concentration excessive et les positions de monopole de grandes entreprises du secteur, sans les nommer.

Ensuite, tout le monde, même connecté, ne profite pas de la même façon des nouvelles technologies. Les salariés qui ne disposent pas des compétences requises pour les utiliser au mieux se trouvent dévalorisés. Et cela conduit à une augmentation des inégalités salariales.

Enfin, si l'accès à Internet accroît les possibilités de mobilisation citoyennes par le bas, le réseau peut également être l'occasion d'une mise en œuvre de processus de contrôle, voire de censure. En dépit de la diffusion rapide d'Internet, il faudra encore beaucoup de temps pour que les dividendes du numérique profitent au plus grand nombre.

■ Christian Chavagneux

L'actualité des études

► **Les tribunaux arbitraux compris dans les accords de libre-échange servent aux multinationales à remettre en cause la politique fiscale des Etats.** Tel est le résultat d'une étude menée par l'ONG Global Justice Now. Bien que de nombreux accords incluent des clauses d'exemption sur le sujet, cela n'empêche pas les grandes entreprises d'attaquer les Etats lorsque l'évolution de la politique fiscale ne leur plaît pas (suppression de niches fiscales, hausses d'impôts...). L'ONG a recensé au moins 24 pays attaqués, au Sud (Equateur, Inde, Mexique, Ouganda...), mais aussi le Canada ou l'Espagne. Les firmes des secteurs du pétrole, du gaz et des mines sont les plus offensives en la matière. Un constat qui vient renforcer les craintes qu'un tel tribunal voit le jour dans le cadre de l'accord Tafta.

A consulter sur www.globaljustice.org.uk

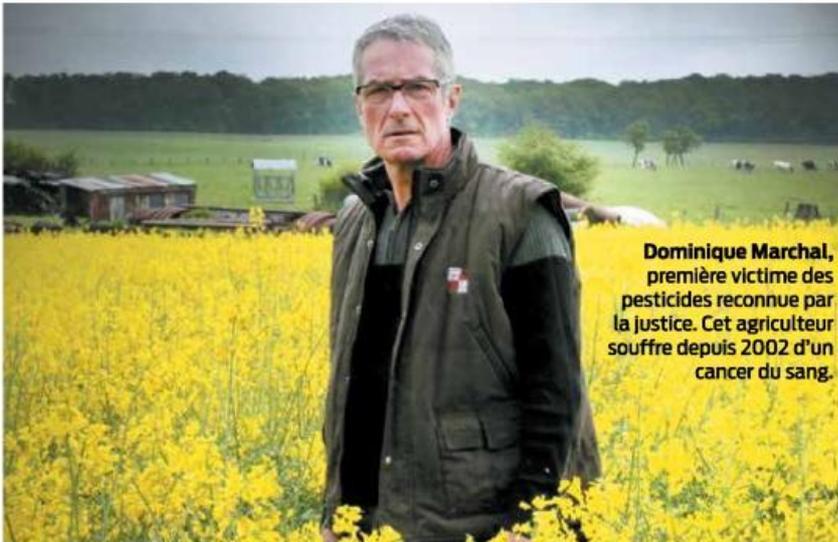
► **La Chine confine-t-elle l'Afrique subsaharienne dans la production de matières premières ou bien favorise-t-elle son développement ?** L'empire du Milieu se procure les ressources naturelles des pays africains essentielles à son développement en construisant les infrastructures énergétiques et de transport qui permettent de les acheminer sur le marché mondial. Ses entreprises les bâtissent, payées par les gouvernements africains grâce à des emprunts octroyés par l'Export-Import Bank of China. Selon une étude de l'United Nations University, ces infrastructures exercent une influence positive sur les stratégies de diversification des exportations des pays africains.

A consulter sur www.merit.unu.edu/publications/working-papers/abstract/?id=5883



D'autres études sur alterecoplus.fr dans la rubrique « En direct de la recherche »

[1] Voir « Rapport sur le développement dans le monde 2016. Les dividendes du numérique », Banque mondiale, 2016.



Dominique Marchal, première victime des pesticides reconnue par la justice. Cet agriculteur souffre depuis 2002 d'un cancer du sang.

AGRICULTURE Les paysans victimes de l'usage de pesticides ne sont guère soutenus par le monde agricole, dont ils n'entendent pourtant pas se couper.

Les « phyto-victimes » entre deux mondes

Le reportage de *Cash Investigation* intitulé « Produits chimiques : nos enfants en danger », diffusé le 2 février dernier sur France 2, a révélé à un large public les risques importants pour la santé que représente l'usage de pesticides dans l'agriculture. Et en premier lieu pour la santé des agriculteurs qui développent des maladies graves suite à cet usage. Certains parmi eux se sont récemment mobilisés pour faire reconnaître la responsabilité des fabricants. Une mobilisation fondée, comme le montrent les sociologues Jean-Noël Jouzel et Giovanni Prete, sur une alliance « improbable ».

La FNSEA sourde et aveugle

Au départ isolées, ces « phyto-victimes », comme on les appelle, n'ont en effet guère trouvé de soutien auprès de la principale organisation de la profession, la FNSEA. Largement acquise à la cause des pesticides, cette dernière se montre « réticente à reconnaître aux expositions professionnelles aux pesticides le statut de "problème" ». Par ailleurs, les chefs d'exploitation membres de la FNSEA sont autant travailleurs qu'employeurs, et pourraient être amenés à supporter une partie des coûts liés à une reconnais-

sance des maladies professionnelles induites par ces substances. Ce qui ne peut que contribuer à refroidir davantage la faible ardeur du syndicat.

La transformation de ces cas épars en cause collective est en fait due surtout à une jeune association écologiste, Générations Futures (ex-MDRGF). Elle a investi la cause des pesticides en pointant du doigt tout un système d'acteurs : non seulement les fabricants, mais aussi le ministère de l'Agriculture (trop complaisant à leur égard) et la FNSEA. Selon les deux sociologues, le MDRGF a joué auprès des phyto-victimes un double rôle de « courtier », tout d'abord en les mettant en contact avec des journalistes, des avocats, des scientifiques engagés et avec d'autres victimes des pesticides. Un rôle d'« entrepreneur moral » ensuite, en les encourageant et en les aidant à s'engager dans une action collective, ce qui a « contribué à ce qu'ils se considèrent comme "victimes" ». C'est ainsi qu'une imprévisible coalition a émergé : d'un côté, des organisations porteuses d'une critique radicale du modèle agricole

dominant ; de l'autre, des agriculteurs « pratiquant une agriculture intensive, n'ayant pas de parcours militant préalable, proches du centre droit et a priori peu réceptifs à la critique du productivisme ». Un écart qui ne va naturellement pas sans tensions.

Le passage au bio est en particulier, pour les associations écologistes, la suite logique de la critique de l'usage des pesticides. Les phyto-victimes restent, elles, beaucoup plus réservées à ce sujet, parlant de réduire plutôt que d'arrêter le recours aux intrants chimiques. Elles sont en porte-à-faux au sein du monde agricole : elles n'y sont guère reconnues (ni par les syndicats ni par les mutuelles), mais elles n'entendent pas s'en couper. Les phyto-victimes sont en effet « convaincues que leur pouvoir d'influence repose en partie sur leur capacité à parler à – et au nom de – la profession agricole dans son ensemble, sans mettre en cause les institutions qui en constituent les piliers ». D'où une critique pour l'essentiel cantonnée à une mise en cause des fabricants de pesticides, qui risque fort d'être insuffisante pour enclencher un véritable changement de pratiques.

■ Xavier Molénat

en savoir plus <

> « Mettre en mouvement les agriculteurs victimes des pesticides. Emergence et évolution d'une coalition improbable », par Jean-Noël Jouzel et Giovanni Prete, *Politix* n° 111, 2015/3

L'actualité des études

► **Les sites de rencontres en ligne ont le vent en poupe :** en 2013, 14 % des 26-65 ans (et environ 17 % des 18-65 ans) s'étaient déjà inscrits à ce type de sites, selon une étude de l'Ined. Malgré tout, moins de 9 % des personnes ayant rencontré leur partenaire actuel entre 2005 et 2013 l'avaient connu par ce biais. Une proportion qui grimpe cependant à 33 % pour ce qui concerne les couples gays et lesbiens. Par ailleurs, la part des rencontres en ligne est deux fois plus importante parmi les remises en couple (10 %) qu'au sein des premières unions. Le « flirt virtuel » reste un contexte de rencontre moins fréquent que le lieu de travail, les soirées entre amis, les lieux publics et l'espace domestique (chez soi ou chez les autres).

A consulter sur www.ined.fr :

« Site de rencontres : qui les utilise en France ? Qui y trouve son conjoint ? », par Marie Bergström, *Population et Sociétés* n° 530, février 2016.

alter
eco

D'autres études sur alterecoplus.fr dans la rubrique « En direct de la recherche »



Cruas (Ardèche). L'objectif de 50 % d'énergie nucléaire en 2025 est incompatible avec les orientations actuelles de la politique énergétique.

Pierre Ollivier - Réa

TRANSITION L'objectif de ramener la part de l'atome à 50 % du mix électrique français en 2025 est mal parti.

50 % de nucléaire : adieu ?

« Réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2025. » Cet objectif de la loi de transition énergétique est-il crédible ? Six mois après sa promulgation, le rapport annuel de la Cour des comptes publié le mois dernier déplore qu'« aucune évaluation n'a encore été réalisée, ni par l'Etat ni par EDF sur les conséquences économiques potentielles »^[1].

EDF a lancé un programme dit de « grand carénage » destiné à prolonger la durée de vie des centrales nucléaires de quarante à près de soixante ans et à en améliorer la sécurité. Cela pour un coût de 100 milliards d'euros sur la période 2016-2030, selon la Cour des comptes. Appliquer ce programme aux 58 réacteurs existants serait cependant une absurdité s'il fallait en fermer près de 20 d'ici à 2025

pour atteindre l'objectif des 50 %. Il est donc urgent de trancher ce sujet. EDF souligne avec d'autres qu'il est quand même moins coûteux de prolonger les centrales que de les remplacer par de nouvelles capacités électriques, même s'il devient désormais plus rentable d'investir dans les renouvelables que dans le nucléaire pour ces nouvelles capacités.

Cet argument en faveur de la prolongation laisse toutefois à l'arrière-plan la question de la sécurité des centrales et le fait qu'il faudra bien les arrêter un jour, donc payer pour leur démantèlement et investir dans des capacités nouvelles.

Des estimations différentes

Ce constat posé, combien coûteraient les investissements dans

les renouvelables pour ramener de 77 % à 50 % la part du nucléaire dès 2025 ? 100 à 150 milliards d'euros, selon le spécialiste Alain Grandjean, sur la base d'un scénario médian où la France consommerait autant d'électricité en 2025 qu'aujourd'hui (la hausse liée à des transferts d'usage, par exemple dans les transports, étant compensé par des économies du même ordre). Ce serait non seulement très coûteux, mais totalement irréaliste au vu du rythme actuel de déploiement des renouvelables^[2].

Deux autres spécialistes, Benjamin Dessus et Bernard Laponche, contestent cette estimation^[3]. Selon eux, si l'on retenait non un scénario médian de consommation mais un scénario bas (correspondant à une baisse de 15 % de la demande d'ici à 2025) et si la France cessait d'exporter de l'électricité, les besoins de capacités renouvelables induits par l'objectif des 50 % seraient bien moindres. Ils estiment les besoins d'investissement entre 53 et 83 milliards d'euros (au lieu de 100 à 150). Des montants dont il faudrait par ailleurs déduire les investissements évités pour prolonger la durée de vie des réacteurs. Une dépense que la Cour des comptes évalue à 1,7 milliard en moyenne par unité, ce qui ferait de l'ordre de 42 milliards de moins pour environ 25 tranches définitivement mises à l'arrêt. Dans ces conditions, un scénario à 50 % de nucléaire en 2025 ne serait pas impossible.

Les avis divergent donc sur ce que le passage à 50 % de nucléaire d'ici à 2025 impliquerait, mais il y a deux certitudes. La première, c'est que ce montant sera très largement déterminé par le niveau des efforts engagés pour maîtriser la demande d'électricité. La seconde, c'est que ni ces efforts ni le développement des renouvelables ne sont aujourd'hui en phase avec l'objectif de 50 % de nucléaire en 2025. ■ Antoine de Rignan

[1] « La maintenance des centrales nucléaires : une politique remise à niveau, des incertitudes à lever », Cour des comptes, rapport public annuel, 10 février 2016, accessible sur <http://bit.ly/20LsS0d>

[2] « 50 % de nucléaire en France : un objectif réaliste ? », blog d'Alain Grandjean, 11 janvier 2016, accessible sur <http://bit.ly/1LrJOYQ>

[3] « Irréaliste de respecter les 50 % de nucléaire en 2025 ? », blog de Benjamin Dessus, 25 janvier 2016, accessible sur <http://bit.ly/20BzoSw>

L'actualité des études

► **En capturant le CO₂ atmosphérique, les forêts jouent un rôle clé dans la lutte contre le réchauffement du climat.** En particulier les forêts tropicales, qui stockent près de 40 % du carbone terrestre. Jusqu'à présent, on estimait que le réchauffement avait une incidence limitée sur la capacité des forêts tropicales à stocker le carbone. Une étude du Cirad vient de montrer qu'au contraire, il pourrait dégrader cette capacité, notamment parce qu'il favorise la croissance d'arbres de plus petite taille, stockant donc moins de carbone.
A consulter sur <http://bit.ly/1op4YY7>

► **La politique agricole commune est-elle plus verte ?** Selon une étude récente du Bureau européen de l'environnement, l'enveloppe dédiée aux mesures agro-environnementales a baissé dans 14 des 19 pays et régions analysés. Or, ces mesures représentaient déjà une faible part des financements agricoles, dont l'essentiel est constitué d'aides directes sans réelles conditionnalités environnementales.
A consulter sur <http://bit.ly/1VrnAYGt>



D'autres études sur alterecoplus.fr dans la rubrique « En direct de la recherche »

INÉGALITÉS Sur le marché du travail, les femmes sont davantage victimes que les hommes de discriminations dues à leur apparence physique et à leur origine.

Avoir (ou pas) la gueule de l'emploi

Malgré les guides et autres campagnes pour lutter contre les stéréotypes et malgré les accords sur l'égalité professionnelle, les discriminations au travail ne reculent guère. Le dernier baromètre du Défenseur des droits et de l'Organisation internationale du travail [1] sur la perception des discriminations liées à l'apparence physique ne déroge pas au constat. « *Avoir un style ou une corpulence hors norme constitue ainsi un inconvénient majeur pour être embauché et peut inciter les employeurs à questionner les candidats sur ces attributs lors des entretiens d'embauche* », constate l'enquête. Tatouages, piercings, coiffure et vêtements non conformes aux codes de l'entreprise desservent aussi les candidats. Au total, 8 % des chômeurs interrogés dans le cadre de ce baromètre déclarent avoir été discriminés à l'embauche du fait de leur apparence physique. Les femmes sont en première ligne : elles sont 10 % à se plaindre d'avoir subi ce type de discrimination, contre 6 % pour les hommes.

D'une manière générale, les personnes obèses rapportent plus fréquemment que les autres avoir été confrontées à des discriminations fondées sur leur physique. Mais là encore, c'est pire pour les femmes : elles déclarent huit fois plus souvent être discriminées que les femmes ayant une corpulence « normale », alors que les hommes obèses ne le sont que 3,5 fois plus. C'est encore plus frappant dans le cas du simple surpoids : la bedaine du quadragénaire masculin n'a pas d'effet spéci-

fique, alors que le surpoids ne pardonne pas chez les femmes.

Pour autant, même si l'apparence physique est reconnue depuis quinze ans comme un motif de discrimination – au même titre que l'origine, le handicap, le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle, l'appartenance à un syndicat ou à une religion –, il est difficile pour



Le surpoids pénalise davantage les femmes que les hommes à l'embauche.

le candidat discriminé de prouver les faits. Le Défenseur des droits est peu saisi de cette question (1,3 % des réclamations dans le champ de l'emploi, contre 9,6 % pour l'origine, premier motif de saisine, suivi de 8,3 % pour le handicap). Et la jurisprudence est quasi inexistante en la matière.

Une autre étude, réalisée par France Stratégie, insiste elle aussi sur les discriminations dont sont victimes les femmes sur le marché du travail [2]. Des chercheurs ont comparé des groupes d'hommes et de femmes avec ou sans ascendance migratoire (natis des DOM, descendants d'immigrés d'Afrique-Maghreb). Les hommes d'origine européenne ont plus de chances de décrocher les meilleurs emplois et un bon salaire.

Quelle que soit leur origine, les femmes sont les plus pénalisées. Et la situation s'aggrave pour les femmes d'origine étrangère. La probabilité pour une descendante d'immigrés africains d'être recrutée est inférieure de 27 points de pourcentage à celle d'un homme d'origine européenne. Leurs chances d'accéder à un contrat à durée indéterminée ou à des salaires élevés sont également plus faibles. ■ Sandrine Foulton

[1] Voir « 9^e baromètre du Défenseur des droits et de l'OIT sur la perception des discriminations dans l'emploi » accessible sur <https://lc.cx/4Mdj>

[2] « Marché du travail : un long chemin vers l'égalité », France Stratégie, accessible sur <https://lc.cx/4MWM>

L'actualité en bref

► **Après plusieurs négociations sur le temps de travail qui ont tourné court, un accord a fini par être conclu chez EDF sur les forfaits-jours.** S'ils le souhaitent, les cadres pourront travailler 209 jours par an avec une amplitude quotidienne de onze heures et cinq jours par semaine. Ils travailleront de trois à sept jours de plus dans l'année et perdront une prime de 3 % en contrepartie d'une hausse de salaire de 7,5 %. Une clause de réversibilité annuelle est prévue. CFE-CGC et CFDT ont paraphé l'accord, la CGT n'a pas signé.

► **Le CPA, ce n'est pas encore ça.** Le compte personnel d'activité (CPA) doit entrer en vigueur en 2017. Il est censé attacher des droits aux individus et non plus au

poste occupé, mais l'affaire ne part pas sous les meilleurs auspices. Les partenaires sociaux ont déjà bien du mal à se mettre d'accord sur son contenu. En février, CFDT, CFTC, FO et CFE-CGC ont adopté une position commune sur le CPA : il devrait comprendre le compte personnel de formation et le compte de prévention de la pénibilité, dont la mise en place divise le patronat. Ce « sac à dos » dans lequel chaque travailleur stockerait ses droits et qui le suivrait tout au long de sa vie professionnelle démarre donc très modestement. Or, il s'agit du volet « sécurité » de la loi El Khomri sur la réforme du travail, censé être le pendant des multiples mesures de flexibilité prévues par ce texte.



D'autres études sur alterecoplus.fr dans la rubrique « En direct de la recherche »

Se débarrasser des mythes économiques



Le livre du mois

NOS MYTHOLOGIES ÉCONOMIQUES
par Eloi Laurent
Les liens qui libèrent,
2016, 106 p., 12 €.

Pas la peine de faire long pour être pertinent. L'économiste Eloi Laurent le démontre avec ce petit livre qui démarre par un constat : le débat politique est complètement mangé par un souci de crédibilité économique... qui se résume en fait à répéter la *doxa* du moment, une addition de mythes que l'auteur entend dénoncer.

MYTHES LIBÉRAUX Les plus importants sont les mythes issus de la pensée économique libérale la plus fermée. Rien de vraiment nouveau sous le soleil, mais il faut encore et toujours rappeler ces évidences. Non, l'Etat et le marché ne sont pas deux entités sociales indépendantes, le premier tentant systématiquement d'étouffer le second. Un marché a besoin de règles pour exister et seule la puissance publique peut les fournir. L'entreprise privée appuie son activité sur l'existence d'infrastructures payées par la collectivité. L'auteur, qui enseigne à Stanford, prend l'exemple de ce temple de l'entrepreneuriat qu'est la Silicon Valley pour rappeler com-

bien le développement de l'innovation qui s'y produit tient aussi aux investissements du Pentagone et à la qualité de la formation publique de chercheurs de haut vol.

Autres mythes libéraux en vogue : il faut produire avant de distribuer, ou bien l'Etat doit être géré comme une entreprise. Dans le premier cas, nombre d'études démontrent que les iné-

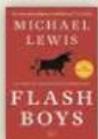
galités sont nocives pour la productivité : bien distribuer, c'est bien produire. Dans le second, la rentabilité de l'investissement public ne peut se comparer à celle de l'investissement privé, car son objectif est collectif et son horizon de temps

Il n'y a pas de vérité en économie. Il n'y a que des hypothèses en amont et des choix en aval

plus long. Et que dire de ceux qui se contentent de dénoncer un Etat en faillite en mentionnant simplement la dette publique sans regarder les actifs, déplore Eloi Laurent.

SOCIAL-XÉNOPHOBIE Mais le libéralisme exacerbé n'est pas la seule source de nos mythes

ÉCONOMIE



FLASH BOYS
Au cœur du trading haute fréquence
par Michael Lewis

C'est par une série de portraits que le journaliste américain Michael Lewis nous fait découvrir le monde du trading haute fréquence aux Etats-Unis. Plusieurs livres ont déjà décrit la course technologique à la milliseconde engagée

par certains acteurs de la finance, les principes de fonctionnement ainsi que les conflits d'intérêts et autres comportements de prédation liés à ce genre d'activité (voir par exemple *Krach machine* de Frédéric Lelièvre et François Pilet ou bien *6* d'Alexandre Laumonier). On se replonge avec plaisir dans l'histoire de ces activités opaques, inutiles et dangereuses de la finance, où le prédateur le plus rapide remporte les proies les plus ju-

teuses, au détriment des investisseurs. Le héros du livre est Brad Katsuyama, un financier qui sera l'un des premiers à comprendre les méandres et l'influence néfaste des *traders* haute fréquence sur les Bourses américaines. A travers son histoire et celles d'autres acteurs, on découvre un monde retors dans lequel les grandes banques sont à la fois dépassées, complices et victimes. Une belle démonstration que la somme des intérêts individuels

des *traders* haute fréquence va à l'encontre de l'intérêt général. On en ressort fortifié dans l'idée que la meilleure chose à faire est de mettre fin à ce genre d'activités. **Ch. Ch.**

Editions du sous-sol, 2016, 319 p., 22 €.



BIENVENUE À CALAIS
Les raisons de la colère
par Marie-Françoise Colombani
et Damien Roudeau

Dans cet opuscule email-



économiques français. Il y a également ce que l'auteur a baptisé de « *social-xénophobie* », fondée sur le rejet du migrant, de l'étranger et du Français d'origine étrangère. La base de cette mythologie est paradoxale : elle insiste à la fois sur le fait que la France est riche et donc attire les étrangers, mais aussi qu'elle est trop pauvre pour les accueillir ! Le véritable souci est celui de l'intégration : à niveau social comparable, les personnes issues de l'immigration ont de meilleurs parcours scolaires et de bons parcours d'emploi, mais on ne leur laisse pas les mêmes chances que les autres d'être « *socialement français* ».

Enfin, Eloi Laurent, dont les récents travaux portent sur les questions environnementales, ne pouvait clore ce livre sans y dénoncer les mythes « *écolosceptiques* ». Ceux, par exemple, qui parient exclusivement sur le marché et les innovations pour régler tous les problèmes ; ils dissimulent le plus souvent un anti-étatisme primaire. Pourtant, les études portant sur les liens entre intensité de la réglementation environnementale et innovations concluent à une relation positive entre les deux.

Après avoir dénoncé toutes ces fables et bien d'autres, Eloi Laurent ne nous livre pas un catéchisme de la bonne pensée. Parce qu'« *il n'y a pas de vérité en économie. Il n'y a que des hypothèses en amont et des choix en aval* ». Et ça, ce n'est pas un mythe !

■ Christian Chavagneux

lé des croquis de Damien Rondeau, la journaliste Marie-Françoise Colombani donne à voir Calais, la nouvelle jungle, l'organisation autour de petits commerçants du bidonville, souvent endettés auprès des passeurs, l'insalubrité quotidienne, la peur, le découragement et le traumatisme des exilés qui, comme Sara, meurent parfois à 30 kilomètres de leur destination après en avoir franchi 11 000, ou perdent une jambe, percutés par un camion.

Elle explique aussi ce que signifie le terme « dubliné », ce que sont les centres d'accueil et d'orientation ou encore le centre Jules-Ferry. Et nous présente quelques-uns des bénévoles : l'une a monté l'Unofficial Woman Center, où ont désormais lieu les consultations de l'ONG Gynécologues sans frontières ; d'autres viennent, le dimanche, apporter une aide juridique. L'objet de ce texte émouvant : inciter à « *refuser la honte* » de Calais en donnant à voir la ré-

alité. Les bénéfiques et les droits d'auteur seront reversés à L'au-berge des migrants, l'une des associations présentes sur place.

Céline Mouzon

Actes Sud, 2016, 56 p., 4,90 €.



ATLAS DE LA FRANCE DU FUTUR
Notre avenir en 72 cartes

par Benoist Simmat

■ **On apprend et on s'amuse à parcourir cet atlas de la France d'après-demain.** L'auteur a compilé de nombreuses études prospectives pour dresser le portrait de notre pays dans quelques décennies. On y trouve les données habituelles sur le vieillissement de la population, l'augmentation du nombre de ménages, les conséquences du réchauffement climatique ou le poids de la langue française dans le monde. Mais également des choses plus originales sur une consommation alimentaire végétarienne, l'avenir des modèles agricoles ou la place du vélo à Paris. Plus humoristique, on découvre qu'il pourrait naître dans notre pays autant de chats que d'humains, surtout si ceux-ci, comme nous le promet la dernière carte, se mettent à habiter la planète Mars !

Ch. Ch.

Autrement, 2016, 175 p., 22,90 €.



CLIMAT : JUSQU'OÙ REPOUSSERA-T-ON LES LIMITES ?

Revue Projet n° 350

■ **Au lendemain de la COP21, voici un numéro de la Revue projet qui prolonge de façon originale (et très accessible) les réflexions** sur le changement climatique et la façon d'y faire face. Par exemple, Jean-Charles Hourcade, qui connaît le sujet sur le bout des doigts, explique que nous avons tous intérêt à financer la transition énergétique dans un Sud qui

n'en a pas les moyens : donner un prix au carbone non émis rendrait ces investissements attractifs. Ou encore Jacques Theys, qui explique le rôle de « passeurs » des ONG et des syndicats dans cette transition.

A ne pas manquer, l'interview d'Eloi Laurent (complétée utilement par l'article de Jean Merckaert) qui porte sur l'encyclique du pape François (*Laudate Si*), dans laquelle il voit l'émergence – enfin – d'une pensée « social-écologique », prenant en compte les limites de la planète. Mais il regrette néanmoins l'absence de toute réflexion sur la question centrale de la démographie.

Denis Clerc

Février 2016, 13 €.



ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE
Une dynamique métropolitaine ?

par Elisabeth

Campagnac-Ascher (dir.)

■ **Economie et société de la connaissance, mais aussi créative ou de l'innovation.** Sans oublier la « classe créative » du géographe américain Richard Florida. Autant de notions qui ont fait florès depuis les années 1990, comme autant de manifestations d'une économie postindustrielle. Non sans avoir été associées à de nouveaux lieux ou dispositifs : *clusters*, friches industrielles réhabilitées, tiers lieux, Fab et *living labs*... Tout cela est désormais bien connu et fait l'objet d'une abondante littérature (grise ou plus marketing...).

Reste une double question : l'économie de la connaissance et ses variantes confortent-elles le phénomène de métropolisation ? En sens inverse, la métropole est-elle une condition suffisante pour faire émerger une telle économie ? C'est précisément ce que se proposent d'éclairer les contributions de ce collectif, fruit d'un programme de recherche dans ▶

► une dizaine de métropoles françaises. D'où il ressort ce qu'on pouvait deviner, mais qui est étayé ici par des approches à la fois théoriques et empiriques des plus stimulantes : à chaque métropole, son histoire et son jeu d'acteurs, et donc des actions publiques qui gagnent à privilégier un développement endogène. Quitte à ne déboucher que sur la valorisation d'un quartier (L'île de Nantes, La Belle-de-Mai à Marseille) ou d'un bâtiment « totem » (Learning Center innovation de Lille, par exemple).

Sylvain Allemard

Editions Le Moniteur, 2015, 298 p., 34 €.



**KEYNES,
ABSTRACTION
ET EXPÉRIENCE**

Sur la *Théorie générale*
par Maurice Halbwachs

Le sociologue français Maurice Halbwachs (1877-1945) a la particularité de s'être intéressé de près aux débats des économistes de son temps. Il fut ainsi l'un des tout premiers à commenter en France la *Théorie générale* de John Maynard Keynes, peu de temps après sa sortie. Il y a retenu l'idée – révolutionnaire pour l'époque – qu'une économie pouvait connaître un équilibre de sous-emploi et une montée du chômage involontaire qui nécessitent une intervention de l'Etat. Il a bien vu le rôle qu'attribue Keynes aux facteurs psychologiques dans la décision d'investissement des entrepreneurs et dans le comportement de consommation des ménages.

Il est en revanche passé à côté du rôle de ces mêmes facteurs psychologiques sur les marchés financiers, qu'il mentionne sans aller jusqu'au bout des raisonnements, là encore très originaux, de Keynes. Le livre est servi par une remarquable préface de Gilles Montigny qui permet de comprendre à la fois l'intérêt de Halbwachs pour l'écono-

Le New Deal : une période d'exception

Même si le livre a été écrit bien avant le début des primaires américaines, on ne peut s'empêcher de voir combien le discours de Bernie Sanders emprunte au projet politique de Franklin Delano Roosevelt : assurer la sécurité économique des ouvriers et de la classe moyenne contre le pouvoir oligarchique des grandes entreprises. Un projet que seule la profondeur de la crise des années 1930 a permis de mener à bout, selon la passionnante analyse du professeur américain Jefferson Cowie.

NOUVELLES PRIORITÉS

Les années 1901-1919 aux Etats-Unis, baptisées *Progressive Era*, avaient commencé à ouvrir la porte à des mesures d'encadrement du pouvoir des multinationales. Mais il faudra attendre l'arrivée au pouvoir de Roosevelt pour que le pays transforme ses valeurs politiques. Ce n'est qu'à ce moment-là que le pouvoir d'organisation des syndicats est développé et protégé. Au fur et à mesure que les grandes entreprises et la finance critiquent ses choix, Roosevelt choisit de s'appuyer de plus en plus sur les salariés et leurs représentants. Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, les Etats-Unis comptent 35 % de syndiqués.

La lutte contre les inégalités sociales fait également partie des nouvelles priorités. Les impôts et la lutte contre l'évasion fiscale sont utilisés à des fins de mobilisation des recettes et de redistribution. A la fin du conflit mondial, le taux marginal d'imposition le plus élevé se situe à 94 % et il sera encore de 70 % à la fin des années 1970. L'autre réussite du New Deal est religieuse : la montée de la misère ne se transforme pas en un retour de Dieu dans la vie politique.

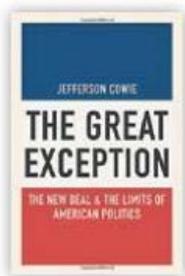
La crise et
la guerre ont
instauré un
nouvel ordre
économique
et social

LE VOTE NOIR EN APPUI Jefferson Cowie n'omet pas de pointer les erreurs et les dysfonctionnements du New Deal, notamment lors des années 1937-1938 avec de mauvais choix économiques et politiques. Il insiste surtout sur le maintien d'une politique ségrégationniste : Roosevelt ne pouvait bénéficier d'une majorité parlementaire que grâce aux élus du Sud, dont l'économie reposait sur l'exploitation d'une main-d'œuvre bon marché. Il ne fera rien qui puisse remettre en cause ce soutien politique.

Et pourtant, en dépit de ce choix, le Parti démocrate attirera le vote noir. Une évolution qui tient au soutien du Président à la classe ouvrière mais également à la création, en 1935, du Congress of Industrial Organization (CIO) à l'intérieur de l'American Federation of Labour (AFL), avant de choisir l'indépendance en 1938. A côté d'une AFL blanche et fermée, le CIO s'ouvre aux ouvriers noirs.

La crise et la guerre ont ainsi instauré un nouvel ordre économique et social. Ses opposants commencent à s'organiser sur des bases très conservatrices et religieuses à partir des années 1960. Nixon en porte les valeurs jusqu'à la restauration du pouvoir oligarchique des firmes à partir de l'arrivée au pouvoir de Ronald Reagan, qui marque pour Jefferson Cowie un retour à la normale pour la vie politique américaine. Les quarante années qui ont suivi le New Deal apparaissent à ses yeux comme une exception historique : la solidarité économique a été remplacée par l'assurance de l'accès au marché. Et que le meilleur gagne.

■ Christian Chavagneux



THE GREAT EXCEPTION

The New Deal & the Limits of American Politics

par Jefferson Cowie

Princeton University Press, 2016, 273 p., 26,35 €.

mie et comment son commentaire s'inscrit dans la réception du livre de Keynes par l'intelligentsia française. **Ch. Ch.**
Editions Rue d'Ulm, 2016, 205 p., 20 €.

L'INTRUS ET L'ABSENT
Essai sur le travail et le salariat dans la théorie économique

par Jean Cartelier

■ **Un titre curieux pour un livre de théorie économique.** L'intrus – de la théorie, qu'elle soit classique, marxiste ou néoclassique – c'est le travail, et l'absent le salariat. Le travail est un intrus parce que ce ne sont pas les hommes qui font l'objet de l'échange, mais les produits (biens ou services). Le salariat est absent parce qu'il est caractérisé par la subordination, alors que l'échange est censé se faire entre personnes responsables d'elles-mêmes. Donc la notion de marché du travail n'a pas de sens.

Si le livre se limitait à cela (et aux explications accessibles à quelques spécialistes pointus de la valeur, de Piero Sraffa et de Kiminori Matsuyama), on pourrait s'en dispenser. Mais il devient éclairant (passionnant serait un terme excessif) dans le dernier tiers, lorsque l'auteur aborde les aspects monétaires de sa thèse (l'accès au financement, qui engendre des différenciations), puis les questions de l'exploitation des salariés. Ce qui justifie (et permet de comprendre) l'intérêt des distinguos subtils des pages qui précèdent. Comme pour monter d'un cran encore la difficulté d'accès, l'auteur se garde de traduire les nombreuses citations anglaises qui émaillent son livre et qu'il commente. Il faudra un jour qu'on m'explique pourquoi les économistes font le maximum pour que si peu de monde les comprenne. **D. Cl.**

Presses universitaires de Paris-Ouest, 2015, 160 p., 14 €.



LÉON BLUM
Un portrait
par Pierre Birnbaum

■ **En cette année de célébration des 80 ans du Front populaire,** voici de quoi commencer à se plonger dans l'époque, avec ce portrait de l'un de ses principaux protagonistes, Léon Blum. On survole rapidement les moments forts de la vie personnelle et politique de ce jeune dandy littéraire, qui va devenir le chef des socialistes français et gagner le pouvoir lors des législatives du 3 mai 1936. L'économie occupe très peu de place dans un livre plus destiné à célébrer l'homme qu'à analyser la façon dont il a exercé le pouvoir.

Pierre Birnbaum insiste beaucoup, à juste titre, sur l'influence de la judéité de Blum sur ses choix et son parcours, surtout dans une période où sévissait un antisémitisme puissant et violent (certaines phrases citées font plus que froid dans le dos). Mais la véritable victoire de Blum est d'être devenu, par ses valeurs et son engagement, une icône de la gauche et un grand homme de l'histoire de France, au-delà de ses origines religieuses. Il appartient désormais à tous. **Ch. Ch.**

Le Seuil, 2016, 263 p., 20 €.



LE TEMPS DES SCIENCES IMPLIQUÉES
Ecologie & politique n° 51

■ **Contre la figure d'une activité scientifique autonome et indépendante des influences sociales ou politiques,** nombre de travaux sociologiques, historiques et philosophiques ont depuis plusieurs décennies mis en évidence l'illusion d'une possible coupure entre les faits et les valeurs, la fameuse « neutralité axiologique ». Le concept de « science impliquée », que présente ce dossier coordonné par Léo Cou-

tellec, part ainsi de ce constat pour assumer ses responsabilités, s'agissant de ses conséquences et finalités. Il organise ainsi le « partage des savoirs et des pouvoirs liés à ces savoirs ».

L'écologie, de par sa transdisciplinarité et les enjeux auxquels elle renvoie, constitue un terrain privilégié, mais non exclusif, pour une telle révolution de notre rapport à la science. Mais ce n'est pas la seule, loin de là. L'économie n'est évidemment pas en reste et les différents articles réunis dans ce numéro invitent à partir de perspectives diverses (agro-écologie, philosophie féministe des sciences ou encore co-construction des savoirs avec les publics concernés à ATD Quart Monde ou dans le monde de la santé) et de manière très stimulante à réinterroger les liaisons complexes entre science et démocratie. **Igor Martinache**

Les Presses de Sciences-Po, 2015, 192 p., 23 €.

ENTREPRISES - SOCIÉTÉ



ELON MUSK
Tesla, PayPal, SpaceX : l'entrepreneur qui va changer le monde
par Ashlee Vance

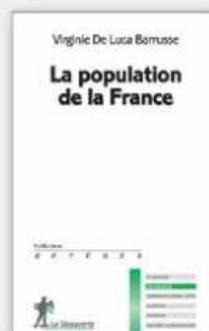
■ **« Vous me prenez pour un dingue ? »** Telle est la question que pose le patron superstar Elon Musk au journaliste qui veut écrire sa biographie. Elon Musk, c'est le PDG de Tesla et ses voitures électriques haut de gamme, de SpaceX, première entreprise privée à envoyer des fusées dans l'espace et à les ramener sur Terre, mais aussi de SolarCity, principal installateur de panneaux solaires aux Etats-Unis. Autant de paris qui semblaient impossibles au moment où il les a lancés. Son but ultime dans la vie ? Envoyer des humains coloniser la planète Mars ! Alors oui, on a envie de



Nouveauté



Nouveauté



Nouveauté



Nouveauté

Éditions La Découverte
Collection Repères

► répondre par l'affirmative : cet homme est fou.

C'était l'avis de ses camarades de classe de Pretoria en Afrique du Sud, où il a grandi, tant l'enfant vit dans son monde. Ce sera l'avis des partenaires avec lesquels il va monter ses deux premières affaires, dont PayPal : un homme visionnaire mais mauvais PDG ; ils l'évinceront mais le rendront riche. De quoi lancer toutes les entreprises qui l'ont rendu célèbre. Tout a failli mal tourner en 2008 quand rien de ce qu'il avait entrepris ne marchait. Au bord de la ruine, il a eu les nerfs pour continuer. Musk n'est pas un génie. Il cherche plutôt à faire ce qui existe déjà, en mieux et pour moins cher. Il recrute chez les meilleurs et exalte ceux qui travaillent pour lui avec sa vision et ses projets a priori infaisables. Mais il flambe leur vie, lui qui ne comprend pas que les gens ne veulent pas travailler le week-end et dont le rêve de jeunesse était d'avoir une petite amie à temps partiel ! Pour ses admirateurs, il est celui qui est prêt à tout perdre pour briser les frontières technologiques ; pour ses détracteurs, c'est un fabricant de jouets pour riches, qui aime attirer l'attention. Une chose est certaine : on n'a pas fini d'entendre parler d'Elon Musk. **Ch. Ch.**

Eyrolles, 2016, 366 p., 24,90 €.



MANAGER SANS SE RENIER

par Jean-Paul Bouchet et Bernard

Jarry-Lacombe

■ **Un plaidoyer sérieux et complet pour un management humaniste**, abordant tous les aspects de la vie d'un manager et de son équipe, voici ce que propose ce livre. Le premier rôle du manager est par définition de faire en sorte que le travail soit exécuté le mieux possible. Mais sans jamais oublier ses autres missions : faciliter la coopération dans son équipe, informer ses collabora-

Les cartels font bouillir le lait

Quand on parle du lait, les slogans s'enchaînent dans nos têtes, tous laudatifs sur sa consommation. Et pour cause, pendant des années, la Fédération nationale des industries du lait (Fnil), qui réunit les acteurs de la filière, n'a pas lésiné sur la publicité. Et ce lait si pur et si sain de se transformer en véritable « or blanc » pour les industriels : en 2015, selon la même Fnil, la filière a généré 27 milliards d'euros et emploie pas moins de 250 000 personnes. Des enjeux gigantesques qui méritaient bien une enquête approfondie.

16 000 VACHES C'est maintenant chose faite, et de manière très exhaustive, par deux journalistes, Elsa Casalegno et Karl Laske. Les deux auteurs livrent un travail fouillé sur les dessous du lobby du lait, sur ses méthodes d'influence pour s'opposer à l'étiquetage nutritionnel, pour changer les normes qui ne lui conviennent pas ou encore imposer au monde politique son obsession : faire passer l'élevage français dans l'ère de l'industrialisation massive.

Pour ces industriels obnubilés par la concurrence internationale, adieu les petites et moyennes exploitations, bonjour les fermes des mille vaches ! Et plus si affinité. Car c'est bien le modèle américain, avec ses élevages allant jusqu'à 16 000 têtes, qui constitue leur horizon. Malgré les oppositions locales, ce rêve productiviste semble sur le point de se réaliser depuis avril 2015 et la fin des quotas. Cette li-



béralisation du marché fragilise fortement les petits et moyens producteurs. Du fait de la surproduction, le prix du lait s'est effondré tandis que les marges sur les produits laitiers continuent d'être captées par les quelques grands groupes industriels qui verrouillent le marché (ainsi neuf d'entre eux pèsent 90 % du marché des produits frais fabriqués sous marque distributeur),

étranglant les producteurs endettés par des investissements pour se mettre aux normes.

UN UNIVERS IMPITOYABLE Pour ces derniers, point d'autres saluts que de se regrouper ou de se vendre à de gros opérateurs.

Qu'importe la désespérance des producteurs, qu'importe que les élevages hyperintensifs utilisent de manière massive des antibiotiques, qu'importe les effets sur l'environnement ou sur le bien-être (ou mal-être) animal, tant que la rentabilité est au bout du chemin et que la France du lait conforte sa place dans la compétition internationale. C'est dans cet univers impitoyable du pétrole blanc que nous conduit l'enquête des deux journalistes. Et qui nous invite, par ricochet, à penser le lait aussi comme une question éminemment politique. **■ David Belliard**

Adieu les petites et moyennes exploitations, bonjour les fermes des mille vaches !



LES CARTELS DU LAIT

Comment ils remodelent l'agriculture et précipitent la crise

par Elsa Casalegno et Karl Laske

Don Quichotte, 2016, 526 p., 21,90 €.

teurs, prendre lui-même les décisions face à des situations paradoxales, veiller à la qualité de la vie au travail, faire progresser ses collaborateurs et veiller à leur formation, etc. Toutes choses que l'on connaît bien et que l'on trouve dans tous les bons ouvrages de management. Sauf que, dans celui-ci, le souci de l'homme, du salarié, n'est jamais un « supplément d'âme » ; il est totalement intégré à chacune des pratiques, de façon naturelle.

Les critiques sont formulées sur un ton mesuré : celui de cadres qui ont l'habitude de s'attaquer personnellement aux problèmes et, quand c'est nécessaire, de saisir la direction avec des arguments solides, plutôt que de se lamenter. Les auteurs sont en effet des cadres chevronnés, syndicalistes CFDT, qui se sont appuyés pour écrire ce livre sur leur propre expérience, sur celle de quelques-uns de leurs camarades, ainsi que sur les archives de l'Observatoire des cadres et de la revue *Cadres* éditée par la CFDT.

Marc Mousli

Les éditions de l'Atelier, 2015, 143 p., 10 €.



Sociologies pratiques n°31

■ **L'innovation sociale fait aujourd'hui l'objet d'un certain engouement, tant de la part des décideurs que des chercheurs.** Sa définition reste cependant floue et les spécialistes désignent par là toute initiative qui vise à transformer les cadres institutionnels qui façonnent les rapports dans la société dans un sens plus démocratique, soutenable ou efficace. Autant dire qu'elle n'implique pas seulement les acteurs de l'économie sociale, même s'ils en sont une source privilégiée.

Les différentes contributions réunies dans ce numéro analysent plusieurs cas d'innovations sociales pour tenter de mettre à jour les conditions de leur émergence et de leur diffusion (hybridation, création d'instituts indépendants dédiés, etc.). De quoi inspirer certains et infléchir quelque peu le contenu de la figure de l'entrepreneur tant héroïsé, même si le chantier demeure encore largement à défricher.

I. M.

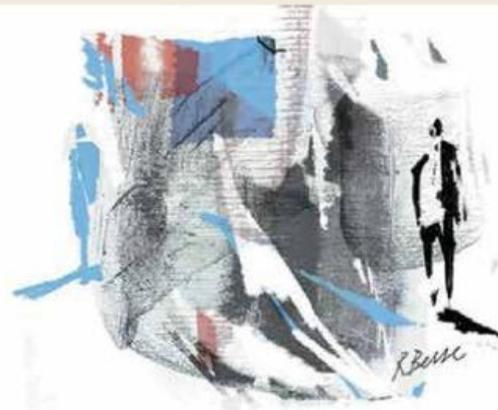
Les Presses de Sciences-Po, 2015, 130 p., 25 €.



par Myriam Aït-Aoudia et Antoine Roger (dir.)

■ **Il est rare qu'un ouvrage devienne un classique du vivant de son auteur, notamment en science politique.** Tel est pourtant le cas de la *Sociologie des crises politiques* de Michel Dobry, publié en 1986. Le modèle analytique original développé par ce chercheur et les concepts associés, comme « conjuncture fluide », « logiques de situation » ou « déssectorisation », constituent un passage obligé du cursus de tout apprenti politiste. Mais comme souvent, la rançon du succès réside dans le fait qu'il en circule des versions appauvries.

L'objet de cet ouvrage collectif est ainsi de restituer toute la portée de ce cadre d'analyse en éclairant certains de ses postulats, cherchant à concilier calculs et dispositions comme moteurs des actions, mais aussi de montrer sa pertinence au-delà des seules situations de crise, notamment dans l'étude des relations internationales ou des processus de transition démocratique. Les économistes les plus ouverts trouveront assurément de quoi enrichir leur boîte à outils. I. M.
Coll. Sociétés en mouvement, Les Presses de Sciences-Po, 2015, 358 p., 25 €.



LES FUTURS DE L'ÉTAT

APPEL À ÉCRITURE DE NOUVELLES

Libérez votre imagination pour écrire le récit d'une utopie de l'État en 2056 !

Plus d'infos : www.economie.gouv.fr/igpde

ORGANISÉ PAR



MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

EN PARTENARIAT AVEC

Charles

philosophie

Usbek & Rica





INTRODUCTION À JOHN DEWEY

par Joëlle Zask

Les écrits de John Dewey, cofondateur du courant pragmatiste, font l'objet d'un vif regain d'intérêt depuis quelques années, tant parmi les philosophes que chez les autres chercheurs en sciences sociales. Mais ils restent encore peu connus du public. Un comble alors que celui-ci était précisément au cœur des réflexions et de l'action – indissociables – de Dewey. Ce petit ouvrage, dense mais accessible, propose d'entrer dans une pensée aussi originale qu'actuelle.

Il présente sa conception radicale de la démocratie au cœur de laquelle reposent l'expérimentation et la participation de chacun, car celui-ci est toujours le mieux placé pour savoir si la chaussure convient à son pied, suivant une métaphore que l'auteur affectionnait. Reste que ce public n'est pas un donné, mais doit se construire, et l'enquête sociale telle que la concevait Dewey joue un rôle crucial en la matière. Bref, éducateurs, chercheurs ou simples citoyens, chacun pourra trouver chez Dewey de quoi interroger ses propres pratiques et leurs finalités

I. M.

Coll. Repères, La Découverte, 2015, 125 p., 10 €



LA PENSÉE EXTRÊME

Comment des hommes ordinaires deviennent des fanatiques

par Gérald Bronner

Comment certains individus en viennent-ils à adhérer à une idée radicale au point d'être capables de lui sacrifier leur propre vie – sans parler de celle des autres ? Question brûlante s'il en est, mais dont, souligne d'emblée l'auteur, le terrorisme ne représente qu'un cas parmi d'autres. Et il est erroné de croire que l'adhésion à des croyances extrêmes relèverait de la folie ou de l'irrationalité. Au contraire,

développe Gérald Bronner, elles se nourrissent d'un certain nombre de biais cognitifs que nous partageons tous, mais qui amènent à ne plus supporter certaines contradictions dont nous nous accommodons d'ordinaire.

L'auteur distingue et détaille quatre voies menant vers l'adhésion à une croyance extrême, qui n'est d'ailleurs pas toujours dangereuse : la frustration, l'enfermement dans un « oligopole cognitif », la révélation et, surtout, l'exposition continue à petit feu,

à l'instar de la grenouille plongée dans une casserole d'eau que l'on amène progressivement à ébullition. L'une des principales préconisations qu'en tire le sociologue est qu'il importe surtout de rester exposé à une pluralité de sources informationnelles concurrentes, donc de ne pas couper le contact avec un proche se radicalisant. Un ouvrage utile, qui invite logiquement à la réflexion, même si l'on peut regretter que l'auteur, en bon disciple de Raymond Boudon, évacue un peu

rapidement le rôle du contexte socio-économique. I. M.
PUF, 2016, 363 p., 19 €.

INTERNATIONAL



VISAGES DE LA CRISE

Nous gens du Sud, pauvres et fainéants

par Marie-Line Darcy,

Mathilde Auvinain, Angélique

Kourounis et Gaëlle Lucas

Proposer une plongée dans des histoires de vie d'ha-

Ecrans

CHÔMAGE Une fiction et un documentaire se penchent à leur façon sur les laissés-pour-compte du marché du travail.

La faim du travail

Imaginez une société où 80 % de la population est privée d'emplois. Et où, pour séparer cette masse de chômeurs de la minorité des actifs occupés, les autorités ont bâti un mur infranchissable. Pour préserver un semblant d'espoir parmi les habitants de la « zone », elles organisent cependant périodiquement une tombola, avec un job à la clé. Mais cela ne suffit pas, et un jour, alors qu'il vient remettre son prix à un « heureux » gagnant, le ministre du Travail est capturé par un groupe d'activistes. Et il doit attendre treize ans pour être libéré.

En échange, la Première ministre, qui est aussi son épouse, accepte de lancer un programme d'« emplois solidaires » : 10 000 « zonards » sont sélectionnés pour venir au Sud travailler au service de ménages tirés au sort. Tel est le point de départ de la série *Trepalium*. Or, ce nom latin, dont dérive celui de travail, servait dans la Rome antique à désigner un instrument de torture formé de trois poutres auquel on attachait les esclaves rebelles.

En tendant un miroir grossissant à la société de notre temps, la science-fiction en révèle maintes contradictions, comme le confirment magistralement les six épi-

Trepalium tend un miroir grossissant à la société de notre temps.

sodes de cette série. Au-delà de l'intrigue, résonne notamment cette question, que l'instituteur de la zone adresse aux spectateurs autant qu'à ses élèves : « Est-ce vraiment bien normal d'avoir besoin de travailler pour être quelqu'un ? »

COSTARD TAILLE PATRON Malheureusement, pour beaucoup, la réalité a rattrapé la fiction, et les affres du chômage ne sont pas une abstraction. C'est ce dont peuvent témoigner, par exemple, les milliers de salariés de Boussac-Saint-Frères, de la Samaritaine et de toutes les autres entreprises démantelées par la principale fortune française. Accusé de vouloir en plus échapper au fisc en endossant la citoyenneté belge, le PDG de LVMH trouve



bitants des « PIGS » (Portugal, Italie, Grèce et Espagne), ces pays accusés d'avoir profité des « largesses » européennes et aujourd'hui sommés de payer leur « insouciance », telle est l'ambition de ce livre coécrit par quatre journalistes, chacune correspondante dans l'un des pays concernés. Malgré un travail d'édition parfois insuffisant et quelques généralités mal venues sur l'esprit de tel ou tel peuple, le lecteur se laisse embarquer à travers la succession de portraits

dans des parcours individuels complexes et émouvants.

Les discours convenus et moralisateurs sur la paresse de nos voisins se trouvent battus en brèche, et les responsables politiques, nationaux et européens, tout comme les banques, qui ont longtemps poussé au crédit, sont égratignés au passage. Au-delà des multiples formes de précarité exposées dans ce livre, son intérêt est aussi de rendre palpable l'incertitude permanente face au lendemain à laquelle sont

confrontés nos concitoyens européens. Et les conséquences physiques et psychologiques qui en découlent.

C. M.

Buchet Chastel, 2015, 136 p., 15 €.

formelles mais pas les principes. Toute ressemblance... I. M.

Coll. Mondes et sociétés, Les Presses de Sciences-Po, 2015, 346 p., 24 €.



L'EXPÉRIENCE DÉMOCRATIQUE EN ALGÉRIE (1988-1992)

par Myriam Aït-Aoudia

■ **A l'heure où les régimes issus du « Printemps arabe » prennent des cours aussi divers qu'imprévisibles, il est utile de se pencher sur le cas de l'Algérie.** Au tournant des années 1980-1990, le pays a en effet été le théâtre d'une transition démocratique inédite, mais qui a débouché sur la tragique guerre civile que l'on connaît et un renfermement du jeu politique. Contrairement aux commentaires les plus courants, cette issue était loin d'être écrite d'avance, comme le montre l'auteure à partir d'archives de presse et de nombreux entretiens avec certains protagonistes de l'époque.

Elle met ainsi en évidence la configuration sociale particulière formée par les organisations concernées, gouvernement, FLN, FIS ou RCD notamment, et les différents « coups » qu'ils ont joué dans un contexte toujours particulièrement incertain. Par exemple de l'introduction du pluripartisme, qui n'a pas été présentée comme telle par le pouvoir, ou de la victoire écrasante et inattendue du FIS aux élections municipales puis législatives. Au-delà de l'édifiante démonstration sociologique, cette histoire interroge la nature même de la démocratie, procédurale ou substantielle, et pose ainsi la question du traitement des partis qui en acceptent les règles



JUGER LES MULTINATIONALES
Droits humains bafoués, ressources naturelles pillées, impunité

organisée

par Eric David et Gabrielle Lefèvre

■ **Des deltas de fleuves ravagés, des enfants forcés de travailler, des crimes de guerre facilités,** voilà à quoi œuvrent certaines multinationales comme Monsanto, Nestlé, Shell ou Elbit Systems, et que recense l'ouvrage coécrit par la journaliste Gabrielle Lefèvre et le juriste Eric David. Les auteurs proposent un manuel à destination des militants, mais aussi des citoyens désireux de comprendre comment se saisir du droit, international ou national, pour contrer ces pratiques. L'originalité de cet ouvrage, parfois trop synthétique, réside dans l'éclairage du juriste qui vient scander chacune des parties, indiquant les textes juridiques convoqués – et leurs limites !

En trois temps, on a ainsi un aperçu des grands scandales (Bophal, Rana Plaza, etc.), un historique du lien entre l'ordre économique mondial actuel et le colonialisme, et un éclairage sur le traité transatlantique Tafta. Les auteurs ont voulu montrer que le droit reste un instrument à mobiliser contre les multinationales : ce n'est pas nécessairement l'impression qu'en retireront les lecteurs, tant les contournements des textes juridiques sont nombreux, et les condamnations dérisoires. Ils auront néanmoins un outil où revenir facilement chercher des références.

C. M.

Mardaga, 2015, 190 p., 16 €.



Jean-Charles Lohr - Kéjja

un avocat inattendu en la personne de François Ruffin, le rédacteur en chef de *Fakir*.

Tee-shirts, casquettes et même camionnette estampillés « *I love Bernard Arnault* », il part avec sa petite équipe à la rencontre de ces salariés floués et les incite à devenir actionnaires du groupe de luxe pour faire entendre leur voix. Du Michael Moore chez les Ch'tis, avec pour acmé la négociation entre un envoyé du groupe et une famille menacée d'expulsion pour acheter leur silence. Et une lueur d'espoir : les puissants semblent bien avoir peur que l'on braque les projecteurs sur eux...

■ Igor Martinache

TREPALIUM

par Vincent Lannoo

Arte Editions, coffret de 3 DVD, 34,99 €.

MERCI PATRON !

par François Ruffin

En salles depuis le 24 février.

La suite de nos notes de lecture sur alternatives-economiques.fr/lectures <

> *Homo numericus au travail*, par Pierre Beretti et Alain Bloch (dir.), Economica, 2016, 192 p., 23 €.

> *Histoire de l'emballage en France. Du XVIII^e siècle à nos jours*, par Denis Woronoff, Presses universitaires de Valenciennes, 2015, 223 p., 36 €.

> *Sociologie du clientélisme*, par Héliane Combes et Gabriel Vomaro, coll. Repères, La Découverte, 2015, 125 p., 10 €.

Cela fait déjà un siècle que les litiges entre multinationales et Etats sont arbitrés par des tribunaux internationaux privés.

Comment la **justice arbitrale** mondiale s'est imposée

Dans les discussions en cours sur un éventuel traité commercial bilatéral entre l'Europe et les Etats-Unis – le fameux accord Tafta –, c'est peu dire que l'instauration d'un éventuel tribunal arbitral censé pouvoir recueillir les plaintes des multinationales contre les Etats fait débat. Les organisations non gouvernementales (ONG), notamment, y voient un outil offert aux entreprises pour contester les politiques publiques en termes de santé, d'environnement et de droits sociaux qui ne leur plairaient pas. Peu connus jusqu'à ces dernières années, les tribunaux d'arbitrage internationaux ont pourtant quasiment un siècle d'existence, à l'image de celui de la Chambre de commerce internationale (CCI), créé dès 1923^[1].

La période qui va de la fin du XIX^e siècle jusqu'à la guerre de 1914 est souvent baptisée de première mon-

pas surprenant qu'ils soient à l'origine d'un projet de CCI, c'est-à-dire d'un lieu capable, en particulier, de traiter les litiges liés à l'internationalisation des échanges. Une pratique déjà bien développée aux Etats-Unis depuis les années 1870, de même qu'à Londres.

31 %

Dès 1969, pratiquement un tiers des arbitrages internationaux concernent des litiges entre firmes et Etats.

Une gouvernance privée

En 1919, plusieurs chambres de commerce des pays alliés se réunissent donc à Atlantic City et décident de créer la CCI. Située à Paris, elle démarre ses activités en 1920 sous la direction de l'ancien ministre français du Commerce, Etienne Clémentel (1864-1936).

Et elle inaugure dès 1923 un tribunal arbitral destiné à traiter les affaires internationales. Il lui faudra paradoxalement attendre 1939 pour que son pouvoir soit reconnu par les Américains, jaloux de ce nouveau lieu de pouvoir international établi en Europe.

Cette gouvernance privée n'a pu pourtant prendre son essor que grâce aux Etats. Car pour qu'il y ait la possibilité d'un arbitrage, il fallait d'abord que les contrats d'affaires internationaux intègrent ce que les juristes appellent une « clause compromissoire », c'est-à-dire l'engagement inconditionnel des chefs d'entreprise d'accepter de soumettre à un arbitre leurs éventuels différends. C'est fait en septembre 1923, dans le cadre d'un protocole signé à la Société des Nations (SDN), l'ancêtre des Nations unies.

Il fallait ensuite garantir l'exécution des décisions d'arbitrage une fois celles-ci rendues. La CCI

Les membres de la future CCI en 1919. Au centre : Etienne Clémentel, ancien ministre français du Commerce, premier président de la Chambre en 1920.



8



Comité préparatoire pour le Gatt à Londres, en octobre 1946, auquel participe la CCI. Le business privé fait entendre sa voie dans les enceintes de l'ONU.

va exercer toute son influence politique et sa force de lobbying pour obtenir ce résultat, dès 1927, dans le cadre d'une nouvelle convention signée à la SDN. Mais l'accord comprend encore beaucoup d'échappatoires et une large marge discrétionnaire est laissée aux Etats pour accepter ou non les sentences provenant de pays étrangers. Les multinationales vont donc se battre en faveur d'un régime international de l'arbitrage : elles l'obtiendront en 1958, dans le cadre d'un accord signé aux Nations unies. Certains experts y voient les origines du développement d'une justice privée, opaque quant aux choix des juges, des décisions et des peines et au-dessus des lois nationales. D'autres une reconnaissance réciproque des droits nationaux, nécessaire à l'insertion des entreprises dans la mondialisation.

Une importance grandissante

Entre-temps, le tribunal arbitral de la CCI a pris de l'importance. Au début des années 1920, il traitait de petits montants et l'essentiel des cas concernait des impayés et des différends liés à la qualité des produits. Au milieu des années 1930, les petits litiges sont devenus minoritaires et les sujets traités plus pointus. Ils portent d'abord sur les questions de brevets et d'impact des variations des taux de change sur les prix des contrats.

Après la Seconde Guerre mondiale, les arbitrages d'investissement réclamés par les multinationales et mettant en cause des déci-

sions d'Etat pouvant gêner la poursuite de leurs intérêts commencent à se développer. On repère en 1962 une douzaine de cas de ce genre, soit 4 % des affaires traitées. En 1969, la proportion est déjà passée à 31 %.

Depuis, d'autres lieux de règlements de ces litiges entre investisseurs et Etats se sont développés. La Banque mondiale et les Nations unies, qui ont créé leurs propres tribunaux, vont peu à peu marginaliser le tribunal de la CCI : selon les données de la Cnuced, sur les 42 affaires de ce type traitées en 2014, une seule lui est passée entre les mains. Mais la tendance historique initiée dans les années 1960 est toujours bien présente : sur les quelque 400 affaires traitées ces dernières décennies, seules un peu plus d'un tiers ont été tranchées en faveur des Etats. Le travail des lobbyistes des années 1920 n'a pas été perdu...



Le tribunal de la CCI, qui siège à Paris, a peu à peu été marginalisé.

■ Christian Chavagneux

[1] Voir le remarquable rapport « Arbitrage privé international et globalisation(s) », par Claire Lermercier et Jérôme Sgard, Mission de recherche Droit et Justice 2015 (<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01158980/file/Rapport%20Lermercier%26Sgard%20final.pdf>) duquel les informations de cet article sont tirées.

LE TRIBUNAL DE LA CCI

Le rôle clé des magistrats français

Les premiers développements de l'activité d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale (CCI) sont notamment le résultat du travail du secrétaire général de la Cour, le Français René Arnaud, un major de l'Ecole normale supérieure. C'est lui qui suit les affaires au quotidien, suggère la nationalité des arbitres à mobiliser et fait connaître les procédures aux milieux d'affaires.

Mais le tribunal de la CCI n'aurait pas pu développer ses activités si la cour d'appel de Paris et la Cour de cassation n'avaient pas rendu des avis très favorables confirmant ses décisions. Les juristes de plus

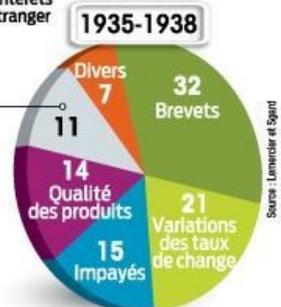
en plus pointus mobilisés par la CCI ont joué de leurs relations personnelles avec les hauts magistrats parisiens pour faire de la capitale française un lieu important du *business* de l'arbitrage international. Les grands cabinets d'avocats américains viennent ainsi s'installer à Paris pour défendre leurs multinationales. C'est l'alliance entre les avocats, les juristes de la CCI et la haute magistrature française qui, dès les années 1930 et surtout à partir des années 1950, soutiendra le développement de Paris comme lieu de règlement des différends du *big business* et entre les grandes entreprises et les Etats.

UNE MONTÉE EN PUISSANCE

Répartition des sujets d'arbitrage en 1922-1927 et en 1935-1938, en % du total



Représentation des Intérêts à l'étranger



Source : Lermercier et Sgard

Connectez-vous sur www.alternatives-economiques.fr/agenda pour annoncer vos manifestations

5 mars

Migrants

BRIANÇON (05). Le mouvement citoyen de sensibilisation et de plaidoyer autour du drame des migrants en Europe, Pas en notre nom Briançon, organise « Je suis, tu es, nous sommes... tous migrants », une grande journée informative et festive d'échange entre citoyens petits et grands sur

la question sensible des migrants. Cette journée s'appuie sur la mobilisation collective de nombreux bénévoles, artistes et partenaires associatifs et institutionnels du Briançonnais.

Info : www.tousmigrants.info

et Geoffrey Pleyers du FNRS.

Info : de 10 h à 13 h, salle A 11, université Paris-Dauphine (métro ligne 2 Porte Dauphine).

8 mars

Numérique et société

PARIS 13^e. Bernard Stiegler, philosophe qui s'est spécialisé dans l'étude de l'impact social des technologies, présentera les thèses fondamentales de son prochain livre (Dans la disruption. Comment ne pas devenir fous ?, Les liens qui libèrent) et s'interrogera sur la manière dont les organisations sociales et les individus peuvent tenter de s'approprier l'évolution foudroyante des technologies numériques.

Info : Accès libre. 11 h, Le France, salle conseil B, 190 avenue de France.

9 mars

Revenu de base

FRANCE. Le Sénat débattira du revenu de base dans le cadre de l'espace réservé au groupe écologiste, suite au dépôt d'un projet de résolution sur le sujet par Jean Desessard, sénateur de Paris (Europe Ecologie-Les Verts).

Après l'examen en janvier dernier à l'Assemblée nationale des amendements à la loi sur la République numérique proposés par Delphine Batho et Frédéric Lefebvre, ce sera donc au tour de la seconde chambre du Parlement de prendre part au débat.

Info : www.publicsenat.fr/

14 mars

Europe et marché du travail

PARIS 7^e. Les réformes des marchés du travail mises en œuvre en Europe ces dernières années vont-elles toutes dans le même sens ? Ont-elles eu des effets en termes de création d'emplois et de réduction du chômage ? Avec quel impact sur les inégalités et la pauvreté ? Le Conseil d'orientation pour l'emploi (COE) a récemment adopté un rapport afin d'apporter des réponses à ces questions. Celui-ci analyse le mouvement de réforme des marchés du travail qui s'est accéléré en Europe depuis la crise, de manière globale et approfondie, à partir de l'étude des réformes conduites dans dix pays européens. Cette conférence internationale permettra d'en débattre, avec les points de vue croisés d'économistes et de juristes, français et européens.

Info : inscription en ligne http://info.france-strategie.fr/DS26012016100856.cfm?xtor=xtor=EREC-11-%5b20160208-CONFERENCECOE%5d&WL=5636&WS=119100_2651826&WA=3444b

14 mars

Nouveaux indicateurs de richesse

PARIS 7^e. Eva Sas, députée de l'Essonne (Europe Ecologie-Les Verts), organise une table ronde

17 février

Décès de François Fourquet



D.R.

PARIS.

L'économiste François Fourquet est décédé le 17 février dernier, à l'âge de 76 ans. Né en 1940, homme d'une

gentillesse extrême, il appartenait à ce cercle très étroit des chercheurs capables de marier une grande connaissance de l'histoire de l'économie mondiale en longue période, la théorie économique et l'analyse des rapports de force. Son immense culture interdisciplinaire s'exprime dans son maître ouvrage *Richesse et puissance*. Son livre-enquête sur les débuts de la comptabilité nationale en France, *Les comptes de la puissance*, est devenu un classique.

suivi d'un débat sur le bilan et les perspectives de la loi sur les nouveaux indicateurs de richesse. Cette table ronde fait suite à la remise de son rapport au Premier ministre. De 18 h à 20 h, salle Lamartine de l'Assemblée nationale, Immeuble Chaban-Delmas, 101 rue de l'Université. Inscription gratuite mais obligatoire.

Info : contact@fondationecolo.org

24 mars

Economie sociale et solidaire

MONTPELLIER (34). Une conférence est organisée par l'Uriopss Grand Sud sur la place et l'opportunité des alliances et des coopérations entre acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) et d'autres acteurs. Cette conférence part d'un constat : les entreprises de l'ESS sont de plus en plus amenées à nouer des alliances et des coopérations avec d'autres acteurs, appartenant ou pas à l'ESS, faisant partie de leur environnement. Ces alliances et ces coopérations prennent des formes diverses, plus ou moins lourdes et formalisées : mutualisation des ressources humaines ou matérielles, sous-traitance et cotraitance, réponses collectives à des appels d'offres, achats d'approvisionnements en commun, partenariats financiers... Cette tendance est souvent présentée comme une nécessité au regard des contraintes économiques et financières croissantes pesant sur les entreprises de l'ESS.

Info : www.uriopss-lr.asso.fr/

Pour pouvoir paraître dans le prochain numéro, l'annonce de votre initiative doit nous parvenir avant le 15 du mois

24 mars

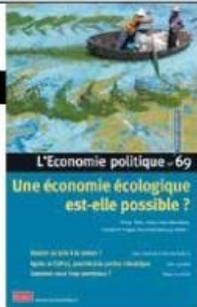
Economie et écologie

PARIS 15^e. Débat sur

le thème « Une économie écologique est-elle possible ? », à l'occasion de la sortie du numéro 69 de *L'Economie politique*. En présence de Sandra Moatti, rédactrice en chef de *L'Economie politique*

et de Philippe Roman, chercheur en économie.

Info : à la librairie la 25^e heure, 8 place du général Beuret.



6 mars

Féminisme

PARIS 20^e. Pour la troisième année consécutive, une manifestation féministe est organisée au départ de Belleville à l'occasion de la Journée internationale de luttes pour les droits des femmes. Cette manifestation investira la rue afin de dénoncer les doubles journées de travail, les inégalités salariales, le harcèlement dans l'espace public, sur le lieu de travail et dans l'intimité, les violences sexuelles, les violences et discriminations sexistes. Rendez-vous à Belleville à 14 h.

Info : <https://tpunchintersectionnel.wordpress.com/2016/02/18/6-mars-2016-belleville-14h-manif-feministe/>

7 mars

Transition énergétique

PARIS 16^e. « Après la COP21, quels acteurs pour une transition juste ? », une conférence organisée par la chaire « Reconversion écologique, travail, emploi et politiques sociales » (FMSH/Dauphine), le Laboratoire de changement social et politique et l'Institut Veblen, avec le soutien de la Fondation de l'écologie politique. Interviendront : Edouard Morena, chercheur à la University of London Institute in Paris, Philippe Pochet, directeur de l'Institut syndical européen, Anabella Rosemberg, du CSI,



PHILIPPE FRÉMEAUX

Constance Il faut concéder une qualité à nos gouvernants : leur constance. Faute d'avoir pu obtenir une relance au niveau

européen en 2012, François Hollande a décidé de tout miser sur la flexibilité par les prix pour retourner la courbe du chômage. D'où le Cice puis le pacte de responsabilité. Les coûts salariaux ont été réduits, les entreprises ont amélioré leurs marges. Tout cela, sans résultat sur le front de l'emploi, la faiblesse persistante de la demande dissuadant les entreprises d'investir ou d'embaucher.

Quatre ans plus tard, on aurait pu imaginer que le gouvernement allait finir par en tirer les leçons et mener une politique plus équilibrée alliant soutien à l'offre et soutien à la demande.

Eh bien non ! Après la flexibilité par les coûts, on passe aujourd'hui à la flexibilité par les quantités, en permettant aux entreprises d'ajuster plus aisément leur main-d'œuvre disponible à la hausse ou à la baisse. Qui peut croire que pouvoir faire travailler toujours plus les salariés va créer

Qui peut croire que pouvoir faire travailler toujours plus les salariés va créer des emplois ?

des emplois ? Ou que licencier sans risque va multiplier les embauches ? Cela devrait plutôt en supprimer aussi longtemps que l'activité

demeurera peu dynamique. Sauf à croire que les entreprises vont devenir si compétitives qu'elles seront conduites à embaucher pour répondre à une demande étrangère en forte croissance !

Ce n'est pas sérieux. La grande majorité des entreprises françaises travaillent pour le marché intérieur. Quant à gagner des parts de marché à l'export, au-delà des prix, c'est d'abord une affaire de qualité et de diversité de l'offre, pas de contenu du code du travail. Le patronat pousse son avantage, en profitant du haut niveau du chômage. Quant au gouvernement de Manuel Valls et de François Hollande, il s'imagine faire preuve de courage politique en jouant contre son camp.

Référendum En promettant un référendum sur l'aéroport Notre-Dame-des-Landes, ce même gouvernement a cru s'éviter d'avoir à trancher un dossier qui divise l'opinion. Il n'a fait que

déplacer le problème. Car qui donc interroger ? Et quelle doit être la question ? Imaginons qu'on demande aux habitants résidant dans l'agglomération nantaise : « Souhaitez-vous qu'on déménage l'aéroport de Nantes-Atlantique afin que les avions ne volent plus au-dessus de vos maisons ? » La réponse serait à coup sûr positive. En revanche, le résultat pourrait bien être différent si on interroge tous les habitants du Grand Ouest avec la question suivante : « Souhaitez-vous que soit construit un nouvel aéroport à Notre-Dame-des-Landes, en sus des aéroports existants à Rennes et à Nantes, sachant que ces derniers sont loin d'être saturés et qu'au-delà des dégâts écologiques irréversibles liés à la construction de ce nouvel aéroport, sa rentabilité est très incertaine compte tenu de son coût ? »

Assurance chômage Le maintien depuis maintenant sept ans d'un haut niveau de chômage a mis à mal les comptes de l'assurance chômage, dont la dette dépasse désormais les 25 milliards d'euros. Alors que les règles d'indemnisation sont en train d'être renégociées, le patronat souhaite faire des économies en introduisant une dégressivité des allocations. Cette mesure ne ferait que paupériser les chômeurs qui peinent à retrouver un emploi. Autre idée : supprimer les droits spécifiques assurés aux chômeurs dès l'âge de 50 ans, puisque désormais il faut travailler jusqu'à 62 ans. Une proposition indécente quand on sait que les recruteurs continuent de discriminer les demandeurs d'emploi âgés, parfois même avant 50 ans. En fait, aussi longtemps que le chômage est au plus haut, il importe surtout d'assurer un haut niveau d'indemnisation, en bonne logique contracyclique, quitte à ce que l'Unédic s'endette.

En revanche, imaginons que, demain, la situation de l'emploi s'améliore fortement, il pourrait alors faire sens de réduire à la marge les droits des chômeurs, afin de permettre à l'Unédic de rembourser ses dettes, en ayant moins de charges et plus de recettes. A condition toutefois que le patronat ne réclame pas aussitôt une baisse des cotisations ! ■

● **En vente**
dès le 7 mars

HORS-SÉRIE

**Alternatives
Economiques**

RÉUSSIR son **BAC ES**

L'ÉPREUVE DE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

BAC 2016
7,90 €



▼ LA SYNTHÈSE
DU PROGRAMME

LES NOTIONS
ESSENTIELLES

DES SCHEMAS
POUR COMPRENDRE

DES GRAPHIQUES
COMMENTÉS

DES QUIZ

DES CORRIGÉS
DU BAC

DES CONSEILS
MÉTHODOLOGIQUES

M 05177 2H F. 7,90 € HD



Un outil indispensable pour réussir l'épreuve !

Des fiches de synthèse
et des graphiques
commentés sur les thèmes
du programme, les
notions clés, des conseils
méthodologiques,
des corrigés, etc.,
pour réussir l'épreuve
de Sciences économiques
et sociales du bac ES.

7,90 €

chez votre marchand
de journaux

**Alternatives
Economiques**

L'autre regard
sur l'actualité
économique
et sociale

Sommaire détaillé et commande sur
www.alternatives-economiques.fr/hors-serie

**RÉSOLUMENT
SECTEUR PUBLIC**

“MA BANQUE M'APPORTE LES BONNES RÉPONSES”

1

Pour financer
mes projets personnels,
elle me fait bénéficier
de conditions attractives.

2

Pour mon avenir,
elle fait la différence
sur mon épargne.

3

Pour mieux m'accompagner,
elle est attentive à qui je suis.



Sébastien, 34 ans
enseignant

Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

bfm.fr

Du lundi au samedi de 9h à 18h

0 821 222 500

Service 0,12 €/min
+ prix appel

Un Conseiller SG/BFM vous accueille dans chaque agence Société Générale.

Banque Française Mutualiste - Société Anonyme coopérative de banque au capital de 113 186 277,75 €. RCS Créteil 326 127 784. ORIAS n° 08 041 372. Siège social : 1, place des Marseillais - 94220 Charenton-le-Pont.
Société Générale - Société Anonyme au capital de 1 007 799 641,25 €. RCS Paris 552 120 222. ORIAS n° 07 022 493. Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.

*Chacun de vous
est important*



PROFESSION BANQUIER
VOCATION SOLIDARITÉ